



EDUCATION A LA CULTURE DE LA PAIX, AUX DROITS HUMAINS, A LA
CITOYENNETE, A LA DEMOCRATIE ET A L'INTEGRATION REGIONALE

MANUEL DE REFERENCE DE LA CEDEAO

A L'USAGE DE LA FORMATRICE / DU FORMATEUR DE FORMATEURS/FORMATRICES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Bureau de Dakar
Bureau régional
pour l'éducation
en Afrique



sommaire

CULTURE DE LA PAIX, PREVENTION
ET GESTION DES CONFLITS

1

DROITS HUMAINS

2

CITOYENNETÉ ET CIVISME

3

DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE

4

GENRE, PERSPECTIVE DE PAIX
ET DÉVELOPPEMENT

5

SANTÉ PUBLIQUE, ENVIRONNEMENT ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE

6

INTÉGRATION RÉGIONALE

7

TABLE DES MATIERES

Avant propos	P.8
Module 1 : Culture de la paix, prévention et gestion des conflits ...	P.10
Sous-thème 1 : Culture de la paix Sous-thème 2 : Gestion des conflits	
Module 2 : Droits humains	P.30
Sous-thème 1 : Systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains Sous-thème 2 : Principes, normes et caractéristiques des droits humains	
Module 3 : Citoyenneté et civisme	P.58
Sous-thème 1 : Citoyenneté Sous-thème 2 : Civisme	
Module 4 : Démocratie et bonne gouvernance	P.74
Sous thème 1 : Démocratie Sous-thème 2 : Bonne gouvernance	
Module 5 : Genre, perspective de paix et développement	P.92
Sous thème 1 : Approche genre Sous thème 2 : Genre, Défi pour la paix et le développement	
Module 6 : Santé publique, environnement et développement durable	P.110
Sous-thème 1 : Santé publique et environnement Sous-thème 2: Développement durable	
Module 7 : Intégration régionale	P.126
Sous-thème 1 : Vision et mission de la CEDEAO Sous-thème 1 : Vers une CEDEAO des peuples	
Bibliographie	P.150.
Wébographie	P.151
Annexe	P.153

SIGLES ET ABBREVIATIONS

- AMAO** : Agence Monétaire de l’Afrique de l’Ouest
BAD : Banque africaine de développement
BIDC : Banque d’Investissement et de développement de la CEDEAO
BIDC : Banque Régionale d’Investissement de la CEDEAO
BM : Banque mondiale
CCDG : Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre
CEA : Communauté Économique Africaine
CEAAC : Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale
CEDEAO : Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEDEF : Convention sur l’Elimination de toutes formes de Discrimination à l’Egard des Femmes
CEN-SAD : Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CER : Communauté économique régionale
CICR : Comité International de la Croix rouge
CILSS : Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CMS : Conseil de médiation et de sécurité
CNDD : Conseil national pour la démocratie et le développement
COMESA : Common Market for Eastern and Southern Africa
(Marché commun de l’Afrique orientale et australe)
CPCC : Cadre de Prévention des Conflits
CPI : Cour pénale internationale
CPLP : Communauté des pays de langue portugaise
CPS : Conseil de paix et de sécurité
DUDH : Déclaration universelle des droits de l’homme
ECOMOG ECOWAS Monitoring Group : (Groupe de contrôle de cessez-le-feu de la CEDEAO)
ECOWAS : Economic Community of West African States (Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest)
ENOA : Ecole nationale des officiers d’active
EPU : Examen Périodique Universel
FAO : Food and Agriculture Organization
(Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture)
FAS : Femme Africa Solidarité
FED : Femme et Développement
FMI : Fonds monétaire international
FRDC : Fonds Régional de Développement de la CEDEAO
IFD : Intégration femmes dans le développement
IGAD : Inter governmental authority for development
(Autorité intergouvernementale pour le développement)
IMAO : Institut Monétaire de l’Afrique de l’Ouest
IUCN : Union internationale pour la conservation de la nature
MGF : Mutilations Génitales Féminines
OIF : Organisation internationale de la francophonie

OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS : Organisation mondiale de la santé
OMVS : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG : Organisation non gouvernementale
ONU : Organisation des Nations unies
OOAS : Organisation ouest africaine de la Santé
OUA : Organisation de l'Unité Africaine
PNUD : Programme des Nations unies pour le développement
RESPFECO : Réseau paix et sécurité pour les femmes de l'espace CEDEAO
SADC : South African development community (Communauté de développement de l'Afrique du Sud)
UA : Union africaine
UE : Union européenne
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population
UNIFEM : United Nations Development Fund for Wom
(Fonds de développement des Nations unies pour la Femme)
UNODC : Office des Nations unies contre la drogue et le crime
UNOWA : United Nations Office for West Africa
(Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest)

PREFACE

Manuel de référence de la CEDEAO sur la culture de la paix, les droits humains, la citoyenneté, la démocratie et l'intégration régionale destiné aux formateurs.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée par le Traité de Lagos, au Nigéria, le 28 mai 1975, avec pour objectif principal la promotion de la coopération et de l'intégration économiques en vue de parvenir à une union économique et monétaire visant à accroître les niveaux de vie des citoyens de la communauté, assurer la croissance économique, entretenir les relations entre les États membres et contribuer au progrès et au développement du continent africain.

Au fil des années, cet objectif de départ a évolué et, ce, en réponse aux réalités émergentes d'une planète en pleine mondialisation et aux relations multilatérales existant entre les 15 pays de la Communauté, guidé par les principes fondamentaux d'égalité et d'interdépendance ; de coopération inter-États ; de solidarité et d'autonomie collective. Les autres principes directeurs sont l'harmonisation des politiques et programmes d'intégration ; la non-agression entre États membres ; le maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la région ; le règlement pacifique des conflits ; le respect, la promotion et la protection des droits de l'Homme ; la promotion et la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance ainsi que l'obligation redditionnelle et la justice économique et sociale.

La réalisation de ce noble objectif dans une région ayant des diversités multiethniques et culturelles caractérisées par un dynamisme socio-économique et politique est, sans aucun doute, une tâche ardue. Toutefois, le fait que la CEDEAO soit aujourd'hui reconnue au plan international comme un groupement économique enregistrant des réalisations exemplaires en matière d'intégration régionale est à mettre au crédit des pères fondateurs de la CEDEAO, de la détermination ainsi que de l'engagement sans faille des dirigeants de la région et de tous ceux qui croient au programme d'intégration régionale.

Afin de maintenir la paix et la stabilité politique

de cette région troublée, l'organisation a employé une combinaison de diplomatie préventive, de maintien de la paix ainsi que d'imposition de la paix là où cela est nécessaire, dans le cadre de divers instruments, que sont notamment le Protocole de 1999 sur la prévention, la gestion, la résolution des conflits, la paix et la sécurité, le Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance (2001), le Cadre de la CEDEAO pour la prévention des conflits (2008) et le Protocole de la CEDEAO sur l'éducation et la formation (2003). Au cours des 37 années d'existence de la CEDEAO et en particulier lors des deux premières décennies, ces cadres juridiques ont été conjugués avec des politiques, décisions, stratégies et diverses interventions pertinentes visant à faire en sorte que ces conflits humains, intercommunautaires ou intertribaux, ces guerres civiles et même ces conflits inter-États au sein de la communauté ont fait l'objet d'une gestion efficace.

Le Parlement de la Communauté, la Cour de Justice de la Communauté et la Force en attente de la CEDEAO comptent au nombre de certaines des structures mises en place par la Conférence des chefs d'États et de gouvernements pour soutenir les cadres juridiques et l'architecture de la paix et de la sécurité.

Si les mécanismes existants de consolidation de la paix, de prévention, de gestion, de résolution des conflits et de lutte contre ceux-ci demeurent des options viables, la nécessité de faire face aux défis et exigences d'intégration émergents requiert, quant à elle, de fréquentes évaluations et affinements des approches ou le déploiement de nouvelles stratégies pour obtenir des résultats plus efficaces. Cette pensée est au cœur de l'accent mis sur le rôle de l'éducation et l'utilisation de l'éducation comme outil de promotion de la culture de la paix au sein de la région uest-africaine.

Ceci est spécialement pertinent, étant donné la forte population des jeunes de la région et la nécessité d'inculquer la culture de la paix à la jeunesse (les dirigeants de demain) en utilisant le système éducatif comme une véritable plateforme.

C'est dans ce contexte que le Manuel de référence

de la CEDEAO pour la formation des formateurs d'enseignants a été conçu avec l'appui technique et financier des partenaires au développement, notamment l'UNESCO-BREDA basé à Dakar et la Banque africaine de développement (BAD).

Fruit d'un vaste processus consultatif initié en 2006 à travers toute la région ouest-africaine et s'inspirant des expériences des experts en consolidation de la paix au sein et en dehors de la région, ainsi que de l'UNESCO, le présent Manuel représente un atout important pour toutes les personnes éprises de paix dans la région de la CEDEAO.

Le Manuel comporte sept modules traitant de la culture de la paix et de la gestion des conflits : des droits de l'Homme ; du civisme et de la citoyenneté ; de la démocratie et de la bonne gouvernance ; du genre et du développement ; de la santé publique, de l'environnement et du développement durable ; et de l'intégration régionale. Chaque module est composé de sous-thèmes assortis d'introductions, de documents de référence, d'objectifs généraux visant à guider le formateur et de tableaux pédagogiques génériques assez flexibles pour être adaptés aux ressources d'enseignement disponibles dans les différents pays de la CEDEAO. De même,

il est convenable et adaptable à la formation des enseignants impliqués dans la fourniture d'éducation tant formelle qu'informelle à différentes étapes d'enseignements et d'apprentissage.

Le but ultime du Manuel est de former une masse critique de citoyens de la CEDEAO dotés non seulement des compétences requises dans les domaines cognitifs et psychomoteurs de l'éducation, mais également des compétences affectives relatives aux valeurs, attitudes et comportements positifs promouvant la paix, la tolérance et une coexistence pacifique des citoyens de la communauté.

Par la présente, le Manuel de la CEDEAO sur la culture de la paix, les droits de l'homme, la citoyenneté, la démocratie et la bonne gouvernance est présenté à un large éventail de formateurs d'enseignants pour adoption par les États Membres ne disposant pas d'un tel programme et pour adaptation et enrichissement par ceux où des programmes similaires existent déjà.

Kadre Désiré Ouédraogo
Président de la Commission de la CEDEAO

Remerciements

La CEDEAO remercie la BAD et l'UNESCO dont l'appui a été déterminant dans la réalisation de ce manuel de référence. Tout au long du processus, ils ont fait montre d'un engagement sans faille et d'une collaboration exemplaire dans ce projet commun de recherche et de production.

Ces remerciements sont également adressés à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce précieux document à savoir les experts de tous les pays membres de la CEDEAO.

Nous remercions particulièrement les autorités politiques et administratives des Etats de la Communauté qui ont toujours facilité le travail des différents ateliers de Dakar, Lomé, Ouagadougou et Abuja.

A tous ces partenaires, nous exprimons notre gratitude et notre reconnaissance, au nom de l'idéal d'intégration que nous partageons et nourrissons pour nos peuples, ceux de la CEDEAO.

AVANT PROPOS

L'idée de la création d'une communauté économique ouest africaine a été un véritable contre pied à la balkanisation de l'Afrique indépendante. Déjà, le Traité pour une Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest signé le 28 mai 1975 à Lagos, par 15 pays d'Afrique de l'ouest avait posé les premiers jalons d'une intégration africaine.

L'ambition consiste à élargir l'espace d'expression économique, sociale et culturelle, voire politique. Et c'est là, une belle perspective de reconstruction de la nationalité ouest africaine.

La CEDEAO s'est assignée la mission de promouvoir l'intégration économique (marché commun et monnaie unique), politique (parlement, conseil économique et social et cour de justice), sécuritaire et militaire (ECOMOG en 1999).

Parmi les principes importants sur lesquels la communauté fonde son action, il convient de distinguer :

- le respect, la promotion et la protection des droits de la personne ;
- la promotion et la consolidation de la démocratie ;
- l'harmonisation des politiques et l'intégration des programmes de développement.

Et pourtant de nombreux obstacles se dressent sur le chemin d'une intégration réussie : les contradictions internes au sein des pays membres en relation avec l'instabilité politique et les difficultés de gouvernance, la pauvreté et les questions de sécurité causées par la persistance des conflits armés dans nombre de pays membres de la CEDEAO. A ces problèmes s'ajoutent, au niveau interne, la faiblesse des économies nationales et son corollaire, la fragilité des institutions nationales ; de même que le repli identitaire souvent combiné à une application insuffisante des instruments légaux régissant la libre circulation des personnes et des biens.

Pour faire face à la persistance des conflits, des problèmes de gouvernance et de violations des droits humains, il est nécessaire de repenser la vision et de mieux recadrer les actions à mener. Pour ce faire, l'entrée par l'école, puissant vecteur et facteur d'intégration des valeurs, des comportements, des aptitudes et engagements

demeure pertinente.

Ce Manuel de référence de la CEDEAO pour l'éducation à la culture de la paix, aux droits humains, à la citoyenneté, à la démocratie et à l'intégration régionale a été élaboré sous la supervision du Bureau Régional de l'UNESCO de Dakar (BREDA) en partenariat avec la banque africaine de développement (BAD).

C'est un outil à l'usage des pays membres de la CEDEAO ; il est traduit en français, anglais et portugais.

Il est destiné à tout formateur/formatrice, aux formateurs/formatrices des corps d'encadrement, des écoles de formation d'enseignants et d'enseignantes du formel et du non formel.

C'est un manuel de référence, et comme tel, il donne des orientations sur les contenus et des indications méthodologiques. Il ne prétend pas livrer des contenus notionnels exhaustifs encore moins des démarches pédagogiques achevées.

Le formateur/formatrice est un chercheur, il puisera dans cet ouvrage des références, à titre indicatif, qui lui permettront de quérir librement les contenus complémentaires afin de provoquer les transformations de comportements, attendues dans le cadre de l'opérationnalisation de ces modules.

Il s'agit, à terme, de développer, dans l'espace CEDEAO, une masse critique de citoyens et citoyennes africains dotés de compétences majeures en matière de coopération sociale, d'autonomie individuelle et de participation publique, capables d'adopter des attitudes et comportements susceptibles de générer et reconstruire un espace régional où la paix est pérennisée, les conflits définitivement bannis, les conditions d'un développement durable fortement installées, par le respect de l'environnement, des valeurs fondamentales, des différences, dans une dynamique inclusive, participative, pour une citoyenneté africaine active.

Le manuel de référence est organisé autour de sept (7) modules. Chaque module prend en charge une compétence. Les modules sont articulés en deux sous-thèmes. Chacun des sous-thèmes développe une compétence déclinée en

objectifs d'enseignements apprentissages. Des indications de contenus et des orientations méthodologiques sont proposées et le formateur/ formatrice dispose d'une bibliographie et de nombreux liens Internet qui lui permettront d'approfondir ses connaissances.

L'organisation des séquences de formation est également prévue avec un tableau de planification du module et, enfin, pour chaque sous-thème, une fiche pédagogique est proposée à titre d'illustration. Il appartient au formateur/ formatrice d'adapter cette fiche à son contexte de travail en s'appuyant sur les ressources disponibles.

Les modules 1 à 7 visent trois compétences majeures :

- Coopérer socialement en vue de vivre avec les autres dans la poursuite d'objectifs communs de développement et de changement social durable dans l'espace CEDEAO

Résultat attendu :

Un citoyen membre actif de la CEDEAO attaché au projet régional de « commune volonté d'une vie commune » et à l'impératif d'un ajustement à l'autre et aux autres dans la poursuite des objectifs communs d'intégration

- Affirmer sa citoyenneté en exerçant sa pensée critique en vue de se doter des moyens de construire son autonomie individuelle.

Résultat attendu :

Un citoyen qui évalue les informations et adopte des points de vue objectifs en vue d'actualiser ses responsabilités de membre de la CEDEAO

- Participer avec d'autres citoyens et citoyennes au processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques sur la base de la défense de ses droits humains et de ceux des autres.

Résultat attendu :

Un citoyen qui s'approprie les symboles et les mécanismes de fonctionnement des institutions de la CEDEAO et qui joue un rôle actif dans la défense des droits humains, de la démocratie et de la paix dans le cadre d'actions concertées

de participation dans la conduite des affaires publiques nationales et sous régionales, condition indispensable d'une vigilance citoyenne en faveur de la transparence et de la bonne gouvernance.

Chaque pays membre de la CEDEAO devra adapter le manuel aux réalités nationales, en s'appuyant sur l'existant ou en le complétant. Il s'agira, également, de se référer aux approches pédagogiques préconisées par la politique éducative nationale. Il sera nécessaire, dans tous les cas de s'appuyer sur une variété de procédés de la pédagogie active tels que les simulations, les jeux de rôle, les études de cas, etc. Et, il faudra, enfin, veiller à la promotion de la vision et à la réalisation de la mission de la CEDEAO.

Ann Therese NDONG-JATTA

Directrice du BREDA-UNESCO

MODULE 1

CULTURE DE LA PAIX, PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS



*«Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes,
c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix...»
Acte constitutif de l'UNESCO, 1945*



CULTURE DE LA PAIX, PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS

- 1- *Culture de la paix*
- 2- *Gestion des conflits*

Introduction

L a paix est un construit social, elle n'est pas innée chez l'être humain. Un vieil adage de la Rome antique conquérante l'a souvent liée aux conflits, voire à la guerre : « qui veut la paix, prépare la guerre » disait-on. Mais la notion de culture de la paix ne saurait légitimer ce type d'assertion : au contraire elle est le fruit d'un autre type de sagesse.

Cette sagesse là qui, bien que reconnaissant les conflits comme inhérents à l'existence humaine du fait des diversités de tous ordres (culturel, politique, économique, social, racial, ethnique, religieux, etc.) considère qu'il faut apprendre à les gérer pacifiquement pour instaurer durablement la paix et pour la préserver. C'est, du reste, ce qui explique dans ce module la connexion établie entre la culture de la paix et la gestion pacifique des conflits.

Compétence du module :

Intégrer des valeurs, des notions, des comportements et des techniques, en vue de s'approprier la culture de la paix et la démarche de gestion des conflits.

Sous-thèmes du module

- 1- *Culture de la paix*
- 2- *Gestion des conflits*

Sous-thème 1 : Culture de la paix

Compétence du sous thème

Intégrer des valeurs, des notions, des savoirs faire et des comportements pour s'approprier une culture de la paix

Objectifs d'enseignement/apprentissage

- Maitriser les valeurs et notions relatives à la culture de la paix.
- Développer des stratégies de promotion de la culture de la paix prenant en compte des apports des différents groupes sociaux.
- Conduire des activités pédagogiques relatives à la culture de la paix.
- Adopter des attitudes favorables à la culture de la paix

Éléments de contenu

La notion de paix

La notion de paix peut être définie comme le processus consistant à acquérir des valeurs, la connaissance et à développer des attitudes, compétences et comportements pour vivre en harmonie avec soi-même, avec les autres et avec l'environnement naturel.

Définitions de la paix

Paix (du latin : pax, pacis) ¹

- *état de pays qui ne sont pas en guerre : lutter pour la paix dans le monde ;*
- *cessation de l'état de guerre entre deux ou plusieurs belligérants : négocier la paix ;*
- *état de concorde, d'accord entre les citoyens, des groupes sociaux, absence de lutte sociale, de troubles sociaux : paix sociale ;*
- *état d'un groupe de personnes qui ne sont pas en querelle, en conflit : vivre en paix avec ses voisins ;*
- *état de tranquillité de repos chez quelqu'un ;*
- *état de quelqu'un qui jouit du calme intérieur, tranquillité d'âme. Avoir la conscience en paix ;*
- *absence d'agitation de bruit dans un lieu : la paix des cimetières.*

Les différents types de paix

La paix passive : la paix passive est simplement une absence de violence ou de conflits.

La paix active : la paix active se réfère aux actions constructives qui sont prises pour rendre la vie meilleure à tout le monde et n'est pas simplement une absence de violence ou de conflits. La construction de la paix active nécessite certaines qualités telles que :

- la tolérance ;
- l'écoute ;
- la communication ;
- l'acceptation de l'existence de différentes perspectives ou points de vue sur une question donnée ;
- la prise en compte du genre ;
- la prise en compte de l'urgence dans les situations de crise ;
- la coopération ;

1. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/paix>

- la pensée critique ;
- la responsabilité sociale ;

Toutefois ces qualités ont besoin d'être renforcées par l'éducation.

La culture de la paix

La culture de la paix :

«C'est un processus qui consiste à établir la confiance et la coopération entre les peuples et les nations. Celui-ci consiste à apprendre à résoudre pacifiquement les conflits qui peuvent éclater entre les peuples ou entre les nations, notamment par la parole et le dialogue, plutôt que par les armes et la violence. ..Le but de la culture de la paix n'est pas de supprimer à tout prix les conflits, mais de trouver les moyens de les résoudre sans violence. La culture de la paix vise donc la promotion du respect des droits de l'homme, celle de la tolérance et de la résolution pratique des conflits, ainsi que le développement de l'individu et de la collectivité»²

Selon la définition des Nations Unies, *la culture de la paix est un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les Etats (résolutions des Nations Unies A/RES/52/13 : culture de la paix et A/53/243 : Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix).*³

*« La culture de la paix est un processus de transformation individuelle, collective et institutionnelle. Elle naît des convictions et des actions des individus et évolue dans chaque pays en fonction du contexte historique, socioculturel et économique qui lui est propre...La culture de la paix vise à transformer les valeurs, les attitudes et les comportements de telle sorte qu'ils promeuvent la paix et la non-violence ».*⁴

L'éducation à la paix

Eduquer à la paix, c'est former un citoyen solidaire et responsable, ouvert aux autres cultures, capable d'apprécier la valeur de la liberté, respectueux de la dignité humaine et des différences et capable de prévenir des conflits ou de les résoudre par des voies non violentes.⁵

A l'instar de la culture de la paix, l'éducation à la paix tient compte du contexte historique, socioculturel et économique de chaque pays. On peut considérer que l'éducation à la paix trouve son origine dans les tentatives d'interdire la guerre : le premier instrument international interdisant la guerre a été le Traité Général de renonciation à la guerre comme instrument de politique nationale plus connu sous le nom de « Pacte Briand-Kellog » de 1928.⁶

Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies a été créée en 1945, pour « préserver les générations futures du fléau de la guerre (...) créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international, (...) favoriser le

2. Groupe Agora, *Guide méthodologique et pratique*, Librairie Saint-Paul, Dakar, 2011.

3. UNESCO. CULTIVONS LA PAIX. [En ligne]. (Page consultée le 15/06/2012) http://www3.unesco.org/iycp/fr/fr_sum_cp.htm

4. UNESCO. Rapport de synthèse préliminaire de l'ONU sur une culture de la paix 1998. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012. <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001130/113034F.pdf>

5. Déclaration et Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie. Unesco, Paris 1995.

6. EDH (Explorons le Droit Humanitaire) Introduction, page 12 [En ligne]. (Page consultée le 15/06/2012).

<http://www.ehl.icrc.org/images/resources/pdf/otherlanguages/french/Introductory.pdf>

Sous-thème 1 : Culture de la paix

progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande... » (Préambule de la Charte des Nations Unies).

L'éducation à la paix permet, en outre, «la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations, groupes raciaux ou religieux» et favorise « les activités de l'Organisation des Nations Unies pour le maintien de la paix. » (Article 26, Déclaration universelle des droits de l'homme). L'éducation à la paix constitue, ainsi, une des missions les plus importantes des Nations-Unies et des Etats membres.

Grâce à un processus d'humanisation de l'enseignement et de l'apprentissage, les éducateurs à la paix s'efforcent de lutter contre les atteintes à la dignité humaine créées par la pauvreté, les préjugés, la discrimination, le viol, la violence et la guerre. Initialement destiné à éliminer la possibilité d'extinction mondiale par la guerre nucléaire, l'éducation à la paix porte actuellement sur l'objectif plus large de construction d'une culture de la paix.⁷

Les contraintes et défis de l'édification de la paix

L'édification de la paix peut être entravée par :

- l'absence de dialogue ;
- le non-respect des droits de l'homme ;
- l'irresponsabilité environnementale ;
- la non prise en compte du genre ;
- la mal gouvernance ;
- la non-prise en compte des leçons des événements passés ;
- le non-respect des principes démocratiques ;
- l'insécurité ;
- la non satisfaction des besoins humains de base ;
- l'impunité ;
- la mauvaise gestion des situations d'urgence ; etc.

Néanmoins le défi majeur à l'édification de la paix dans l'espace CEDEAO demeure l'ensemble des actions violentes et malveillantes conduisant à la mort d'hommes, de femmes et d'enfants, à la destruction d'infrastructures, à l'agression corporelle, à la déstabilisation sociale, à la peur et à la terreur.

Les stratégies d'action de promotion de la culture de la paix

La promotion de la culture de la paix nécessite de la part des Etats de la CEDEAO :

- l'instauration d'une justice équitable pour tous les citoyens ;
- le soutien aux organisations œuvrant pour la paix telles que les associations et les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les services des Nations-Unies ;
- le renforcement des institutions démocratiques nationales et le respect des conventions internationales ratifiées ;
- le respect des lois et règlements ;
- la protection écologique par la pérennisation des relations entre les êtres humains et leur environnement ;
- l'enseignement des aptitudes et des connaissances pour le soutien de la paix et l'art de la négociation, pour la vie en harmonie avec soi-même et avec les autres ;
- la promotion des droits humains.

7. United Nations, Peace Education , The origins [en ligne] Page consultée le 15/ 06/ 2012, <http://www.un.org/cyberschoolbus/peace/frame2.htm>

La CEDEAO est l'une des organisations régionales africaines qui s'est le plus penchée sur les questions de paix et de sécurité. Non seulement elle a eu à mener des opérations de maintien de la paix sur le territoire d'Etats membres (Libéria, Sierra Léone, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire), mais elle a élaboré plusieurs mécanismes et instruments normatifs internationaux s'inscrivant dans cette préoccupation. Par exemple : le Protocole relatif aux Mécanismes de Prévention, de Gestion, de Règlement de conflits, de maintien de la Paix et de Sécurité (adopté en décembre 1999), complété par le Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne gouvernance (adopté en décembre 2001), qui a établi un lien explicite entre l'objectif de prévention et la résolution des conflits.

FICHE DE PLANIFICATION

Module 1 : Culture de la paix, prévention et gestion des conflits

Sous thème 1 : Culture de la paix

Compétence du sous-thème

Intégrer des valeurs, des notions et des comportements pour s'approprier la culture de la paix

Objectifs d'enseignement/apprentissage

- Maitriser les valeurs et notions relatives à la culture de la paix
- Développer des stratégies de promotion de la culture de la paix prenant en compte des apports des différents groupes sociaux
- Conduire des activités pédagogiques relatives à la culture de la paix
- Adopter des attitudes favorables à la culture de la paix

Durée : 14 heures

Matériel/Supports pédagogiques/documentation

- Programmes et manuels scolaires de la discipline d'accueil
- Manuel de référence de la CEDEAO
- Films
- Photographies, illustrations et dessins
- Documents et textes pertinents
- Internet

Sous-thème 1 : Culture de la paix

Tableau de planification

Séance	Capacités/Habilités à développer	Éléments de contenus associés	Stratégies	Durée indicative
1	- Définir les concepts-clés de la culture de la paix - Distinguer les différents types de paix	- Valeurs et notions liées à la culture de la paix - Les différents types de paix	Recherche documentaire (imprimés et numériques)	2 h
2	Identifier et s'approprier des capacités liées à la culture de la paix	Les processus et les procédures de culture de la paix		2 h
3	Identifier les contraintes et défis liés à la culture de la paix	Les contraintes et défis liés à l'édification de la paix		2 h
4	Concevoir des stratégies de promotion de la culture de la paix	Stratégies de promotion de la culture de la paix		2 h
5	Intégrer la culture de la paix dans les activités pédagogiques N.B.- Veiller à l'intégration de la culture de la paix par l'exemple dans une relation pédagogique intégrant la dimension genre et en encourageant les apprenants (es) à s'engager dans leur milieu (service communautaire, volontariat, etc.)	- Les outils didactiques et pédagogiques existants - Les fiches pédagogiques - La conduite de séances d'enseignement/apprentissage - L'évaluation des acquis	- Travail de groupe - Brainstorming - Enquête - Débat - Etude de cas - Simulation - Dramatisation - Cours de démonstration - Cours d'essai	5 h

EXEMPLE DE FICHE PEDAGOGIQUE

Sous thème 1 : Culture de la paix

Compétence du sous-thème

- Intégrer des valeurs, des notions, des savoirs faire et des comportements pour s'approprier la culture de la paix

Objectifs d'enseignement/apprentissage

Maitriser les valeurs et notions relatives à la culture de la paix

Titre de la leçon/situation d'apprentissage :

les valeurs et notions relatives à la culture de la paix

Habilités à développer

HABILETES		
Intellectuelles/Savoir	Comportementales/Savoir- faire	Techniques/Savoir-être
<ul style="list-style-type: none"> - Définir la paix. - Identifier les valeurs de paix. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser pour la paix. - Etudier des cas de règlement de conflits dans son milieu - Etudier des cas d'attitude et de comportements favorables à la paix. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre respectueux des autres. - Vivre en paix avec les autres.

Durée : 2 heures

Matériel/Supports pédagogiques/Documentation

- Des photographies présentant divers cadres ou situations de conflits ou de guerre dans une zone déterminée.
- Des photographies présentant des cadres de solidarité, de compréhension mutuelle, de fair-play, etc.
- Curricula des pays de la CEDEAO
- Manuels des pays de la CEDEAO
- Coupure de presse
- Dessin de la spirale de la paix (un dessin par apprenant)
- Illustrations et photographies diverses

Sous-thème 1 : Culture de la paix

Déroulement de la séance d'enseignement/apprentissage

SEQUENCE	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/de la formatrice:	Des apprenants/ apprenantes:	
Contrôle des pré-requis/ pré-acquis	- diagnostique le niveau d'imprégnation et de culture des apprenant(e)s par rapport aux notions à étudier	- répondent aux questions écrites et/ou orales - évoquent et discutent des questions de culture de la paix	- Travail individuel - Brainstorming - Discussion libre
Mise en situation	- présente la spirale de la paix (voir document en annexe) - demande de dégager des situations de paix à partir de la spirale de la paix	- présentent par groupe une situation de paix.	Travail de groupe
Animation des activités intragroupes/ restitution des travaux de groupe	- organise ensuite l'exploitation de la situation. - demande aux apprenants de produire des slogans véhiculant des messages sur la paix	- analysent la situation ; - dégagent les valeurs et notions liées à la paix - produisent des slogans	- Travail de groupe - Débat argumenté
Apports notionnels/ consolidation et synthèse	- apporte des compléments d'information aux productions des groupes ;	- organisent leurs productions selon le plan suivant : - définition des notions et valeurs liées à la paix ; - attitudes favorisant la paix ; - activités de sensibilisation à la paix ; - etc.	- Travail collectif
Evaluation/Bilan	- demande aux apprenants : . de remplir le 7ième bras de la spirale ; . d'illustrer par un texte de dix lignes ou un dessin ou un slogan une des 6 autres attitudes de paix indiquées dans la spirale.	- exécutent individuellement la consigne	Travail individuel
Transfert/ Réinvestissement	- demande de produire, au choix : . un dossier constitué de textes, d'images ou de photographies, de faits de vie courante magnifiant la culture de la paix ; . des messages de paix à l'intention de différents types de public pour les inviter à cultiver la paix avec eux-mêmes et avec les autres. - propose de simuler une campagne de promotion du vivre-ensemble dans la ville.	- produisent le dossier ; - élaborent les plans/programme d'activité ; - mettent en œuvre leur plan/programme d'activités de sensibilisation.	- Travail de groupe - Recherche documentaire Enquête Jeu de rôle Simulation

Sous-thème 2 : Gestion des conflits

Compétence du sous-thème

Intégrer des valeurs, des notions, des comportements pour s'approprier la démarche de gestion des conflits.

Objectifs d'enseignement/apprentissage

- Comprendre les notions et concepts liés aux conflits et à leur gestion.
- Maîtriser les mécanismes de prévention et de gestion des conflits.
- Développer des stratégies de prévention, de gestion et de résolution des conflits en prenant en compte les valeurs et mécanismes endogènes dans le respect des différences.
- Conduire des activités pédagogiques relatives à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits.
- Adopter des attitudes favorables à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits.

Éléments de contenu

Conflit :

Le conflit est un désaccord sur une question qui peut entraîner des problèmes émotionnels, psychologiques ou physiques.

C'est une opposition, une contradiction, un désaccord au sujet : des idées, opinions, points de vue, croyances, intérêts, appartenances ethniques, tribales, raciales et besoins des individus. Il nous est impossible de l'éviter car il est inhérent à la vie humaine et il existe dans toutes les structures sociales :

- famille,
- gouvernements,
- institutions,
- organisations,
- etc.

Types de conflits

On distingue plusieurs types de conflits :

Les conflits armés dont :

- le conflit armé international (inter-Etat) et,
- le conflit armé non international (intra-Etat).

Le conflit armé international ou inter-Etat est un conflit opposant deux ou plusieurs pays.

Le conflit armé non international ou intra-Etat est un conflit opposant les forces armées d'un pays à des groupes armés ou opposant des groupes armés entre eux.

Les conflits relationnels

Le conflit relationnels ou conflit interpersonnel est un fort désaccord entre deux personnes (du fait d'une mauvaise perception de l'autre, de stéréotypes, de la faiblesse de communication, etc.).

Il peut arriver, également, que l'on soit en conflit avec soi même (conflit intra personnel). ⁸

8. EDH (Explorons le Droit Humanitaire) Module 2, page 5. [En ligne]. (Page consultée le 15/06/2012). <http://www.ehl.icrc.org/images/resources/pdf/otherlanguages/french/Module2.pdf>

Sous-thème 2 : Gestion des conflits

Causes/Facteurs/Sources des conflits

Les conflits ont généralement pour cause :

- les stéréotypes (physiques, spirituels, mentaux, sociaux, ethniques/tribaux, etc.).
- l'exclusion et la discrimination (préjugés, racisme, agressivité, intolérance, marginalisation, discrimination de genre, sexisme, préjugés raciaux, xénophobie intolérance religieuse, fanatisme, partialité, inégalité, injustice, intolérance...);
- les caractères individuels inadaptés (malhonnêteté, égoïsme, suspicion, gourmandise, envie, jalousie, cupidité, rancune, manque de confiance, soif de pouvoir, crainte, peur, agressivité, violence...);
- les désaccords d'opinion (mésentente, frustrations ...);
- le déficit de communication (idée préconçue/fausse, malentendu/manque de compréhension ...);
- la mal gouvernance et le déficit démocratique (corruption institutionnalisée, impunité, Etat de non-droit, pauvreté, lutte pour des opportunités économiques ...)
- Déliquescence de l'Etat
- Délinquance nationale et transnationale avec la porosité des frontières et le développement de l'économie de guerre

Natures des conflits

- Conflits politiques
- Conflits sociaux
- Conflits culturels
- Conflits économiques
- Conflits religieux
- Conflits ethniques/tribaux/raciaux

Pour gérer et prévenir les conflits : techniques et stratégies

En temps de paix, il est possible d'apprendre à vivre de manière constructive avec les conflits grâce à l'enseignement/apprentissage des techniques et stratégies de gestion de conflit à l'école et dans les centres de formation. Elles permettent d'inculquer les qualités, attitudes et aptitudes suivantes: assurance, habileté, honnêteté, coopération mutuelle, impartialité, bonne communication et compréhension réciproque.

Les conséquences directes des guerres et conflits armés sont multiples : perte de vie et de biens, déstructuration du tissu social, traumatisme psychologique, divisionnisme, sécessionnisme, criminalité, abus de substances psychotropes et délinquance, destruction de l'environnement et des infrastructures, déplacement de personnes, maladies, délinquance, viol et abus sexuel, perturbation des services sociaux, écoles, hôpitaux, par exemple, etc.

En temps de guerre, les conflits sont régis par le droit international humanitaire (DIH). « Le DIH vise à protéger la vie et la dignité humaine des personnes touchées par un conflit armé et à limiter les souffrances causées par la guerre. C'est un ensemble de règles internationales qui restreint les moyens et méthodes de guerre et protège ceux qui ne participent pas ou plus aux combats. Le DIH, étant spécifiquement conçu pour les conflits armés, ne remplace pas le droit des droits de l'Homme, qui, lui, s'applique en tout temps. Ces deux ensembles de règles de droits sont complémentaires. »⁸

Il existe un programme d'enseignement et d'apprentissage du Droit international humanitaire (DIH) conçu par le Comité International de la Croix rouge (CICR) appelé « Explorons le Droit Humanitaire: EDH »

La prévention des conflits est l'un des objectifs majeurs de l'Organisation des Nations Unies, comme en témoigne l'article 1 de la Charte. Cependant, depuis la fin des années 1980 la nature des conflits a changé considérablement. Le conflit entre les Etats a largement cédé la place aux conflits au sein des Etats. Les civils sont régulièrement pris entre deux feux ou, pire, deviennent les premières cibles de la violence.

La prévention des conflits a pris un nouvel élan au début des années 1990 par le biais du programme An Agenda for Peace (Un Agenda pour la paix) du Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali. L'accent est mis sur la «diplomatie préventive» définie comme «des mesures pour prévenir les différends entre les parties, empêcher que les différends existants ne dégénèrent en conflits et limiter leur propagation quand ils se produisent»⁹

L'objectif de la diplomatie préventive est de désamorcer les tensions et d'assurer la résolution pacifique des différends au sein et entre les États membres au moyen de bons offices, de la médiation, la conciliation et de la facilitation basée sur le dialogue, la négociation et l'arbitrage en général appliquée dans le contexte de crise imminente. La diplomatie préventive est applicable dans les phases de gestion, de résolution et de construction de la paix.

En 1997, la Commission Carnegie sur la prévention des conflits meurtriers a fait une distinction utile entre la prévention opérationnelle et la prévention structurelle.¹⁰

La prévention opérationnelle se réfère, dans l'espace CEDEAO, à des actions spécifiques prises pour faire face à une crise imminente, y compris l'alerte précoce, la médiation, la conciliation, le désarmement préventif et le déploiement préventif par des moyens interactifs tels que les bons offices et la force en attente de la CEDEAO.

La prévention structurelle, souvent élaborée sous les initiatives de paix, vise à lutter contre les causes profondes des conflits, y compris, les réformes politiques, institutionnelles (gouvernance) et les réformes de développement, le renforcement des capacités et un plaidoyer sur la culture de la paix.¹¹

Dans la prévention des conflits, les interventions peuvent être faites grâce à des initiatives de diplomatie préventive - des missions d'enquête, la diplomatie discrète, la pression diplomatique et la médiation.

Il est nécessaire, non seulement, que les organisations internationales et régionales, les gouvernements nationaux (les Etats membres) et les organisations non gouvernementales intègrent des politiques de prévention dans leurs programmes, mais que les politiques de prévention soient opérationnalisées à travers un groupe mixte d'acteurs de prévention.

Les méthodes de prévention des conflits comprennent, mais sans s'y limiter:

- (a) des missions d'information et de surveillance par des leaders religieux, chefs traditionnels et des personnalités éminentes, des missions de bons offices dans la région pour évaluer la situation réelle et chercher des moyens de prévention des conflits (ateliers de résolution des crises avec les toutes les parties prenantes),

9. Secrétaire - Général des Nations Unies, *An Agenda for Peace (Un Agenda pour la paix)*, UN Doc. A/47/277-S/24111 7 Juin 1992, paragraphe 20).

10. *Commission Carnegie sur la prévention des conflits meurtriers, prévention des conflits meurtriers: Rapport final* (New York: Carnegie Corporation of New York, 1997).

11. *Cadre de Prévention des Conflits de la CEDEAO, Reg. MSC/REG.1/01/08, paragraphe 19).*

Sous-thème 2 : Gestion des conflits

- (b) La négociation,
- (c) La médiation,
- (d) la conciliation-crédation de canaux de dialogue entre les groupes rivaux,
- (e) un déploiement préventif
- (f) des mesures de confiance.

Les exemples d'actions concrètes régionales comprennent:

- (a) Une Architecture de paix et de sécurité construite autour de principes de convergence politiques convenus,
- (b) un Système Régional d'Alerte Précoce Fonctionnel : coopération avec les points focaux des Etats membres et la société civile dans la collecte d'informations et d'analyse (ECOWARN, Bureaux Zonaux),
- (c) les activités de médiation du conseil des Sages, du Représentant du Président de la CEDEAO
- (d) les bons offices des personnalités éminentes : envoyés spéciaux pour une médiation de haut niveau
- e) la mise en place des normes à travers la mise en œuvre du Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (CPCC),
- (f) la facilitation des réseaux régionaux pour les institutions des droits de l'homme, les institutions anti-corruption, les organismes de gestion des élections et des partis politiques afin de renforcer leurs capacités.

La CEDEAO est en train de mettre en place une Division de soutien à la médiation (MSD) pour soutenir les organes de diplomatie préventive tels que le Conseil des sages et les représentants / envoyés spéciaux du président. Ceci pour renforcer la croyance selon laquelle la prévention des conflits (à la fois structurelle et opérationnelle) dans la région est hautement souhaitable et plus rentable dans le long terme.

Modes de gestion et de résolution de conflit

Identification des sources d'un conflit

Il faut d'abord identifier les sources du conflit. Un conflit peut avoir pour cause un ou plusieurs déclencheurs (voir Causes/Facteurs/Sources des conflits).

Analyse des avantages et des inconvénients de différents modes de gestion de conflit :

Le cycle de gestion et de résolution de conflit explore, dans cette seconde phase, les diverses façons dont les personnes tentent de gérer et résoudre le conflit de manière plus permanente. Il s'agit d'analyser les avantages et inconvénients de chaque mode, en termes de :

- contrôle par les deux parties en conflits ou non
- coopération entre les deux parties en conflits ou non
- résolution de conflit ou non
- je gagne/tu gagnes ou je perds/tu perds ou je gagne/tu perds
- compréhension de soi et des autres
- utilisation de la pensée critique et d'aptitudes à la résolution de problèmes
- cadre logique pour le maintien des relations

Parmi les modes de gestion de conflit on peut distinguer :

- **la force/autorité (le combat)** : le point de vue d'une partie est imposé à l'autre. C'est la logique de la loi du plus fort : je gagne/tu perds : le problème n'est pour autant pas résolu?
- **l'adjudication** : elle se réfère au système légal fonctionnant en société. Le juge décide - l'un gagne/l'autre perd - sur la base du droit ;
- **l'arbitrage** : c'est lorsque les deux parties choisissent une personne étrangère pour traiter l'affaire et conviennent de se conformer à la décision prise. C'est le choix de la personne étrangère qui prédomine ;
- **la négociation** : c'est lorsque les deux parties s'accordent elles-mêmes sur leurs différences. Elle favorise la logique du « je gagne, tu gagnes » ;
- **la médiation** : c'est une négociation facilitée dans laquelle les parties ont convenu de résoudre le conflit de manière permanente de façon à prendre elles-mêmes toutes les décisions nécessaires. Le médiateur se contente de guider le processus. Elle privilégie la logique du « gagnant - gagnant ». Il est parfois appelé aussi “facilitateur” ;
- **la réconciliation** : c'est lorsqu'il existe une solution durable au problème. C'est lorsque la vraie paix commence à croître ;
- **la résolution** : c'est une tentative mutuelle de résoudre le problème de telle sorte que les relations soient modifiées de manière constructive. Cela ne signifie pas que la phase émotionnelle est dépassée ;
- **la transformation** : c'est la forme la plus élevée de participation conjointe. Les deux parties prennent une décision consciente de construire de nouvelles et meilleures relations.

La négociation, la médiation, la réconciliation, la résolution et la transformation s'avèrent être les modes de gestion les plus avantageuses pour les parties en conflits.

Dix étapes pour résoudre pacifiquement les conflits

1. Essayez d'identifier vos propres éléments déclencheurs dans le conflit et de ne pas vous mettre en colère. Tâchez aussi d'identifier dans vos attitudes ce qui a fâché les autres.
2. Cultivez vos capacités d'écoute active - recherchez l'information, les éclaircissements, posez des questions.
3. Identifiez les intérêts sous-jacents - faites une distinction entre votre intérêt véritable et votre rhétorique ou une position que vous aviez adoptée auparavant.
4. Focalisez-vous sur la cause du problème et non pas sur les personnes concernées.
5. Réfléchissez à plusieurs hypothèses de solutions—“Qu'est ce que vous estimez être une bonne solution?”—trouvez des idées sans juger les parties en conflit.
6. Utilisez des critères objectifs pour évaluer les solutions possibles - « Qu'ont fait d'autres personnes dans des situations similaires ? »
7. Identifiez des solutions acceptables par toutes les parties en conflit.
8. Accordez-vous sur la meilleure solution.

Sous-thème 2 : Gestion des conflits

9. Mettez vous d'accord pour revenir à la table de négociation si la solution préconisée ne marche pas.
10. Maintenez les rapports. ¹²

FICHE DE PLANIFICATION

Module 1 : Culture de la paix, prévention et gestion des conflits

Sous-thème 2 : Prévention et gestion des conflits

Compétence du sous-thème

Intégrer des valeurs, des notions, des comportements pour s'approprier la démarche de gestion des conflits.

Objectifs d'enseignement/apprentissage

- Comprendre les notions et concepts liés aux conflits et à leur gestion.
- Maitriser les mécanismes de prévention et de gestion des conflits.
- Développer des stratégies de prévention, de gestion et de résolution des conflits en prenant en compte les valeurs et mécanismes endogènes dans le respect des différences.
- Conduire des activités pédagogiques relatives à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits.
- Adopter des attitudes favorables à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits (tolérance et paix).

Durée : 16 heures

Matériel/Supports pédagogiques/documentation

- Programmes et manuels scolaires de la discipline d'accueil
- Manuel de référence de la CEDEAO
- Films, photographies, illustrations, dessins
- Documents et textes pertinents
- Internet

Tableau de planification

Séance	Capacités/Habilités à développer	Eléments de contenus associés	Stratégies	Durée indicative
1	- Définir les concepts liés aux conflits - identifier et caractériser les formes, causes et effets des conflits	Conflit, conflits armés, causes, conséquences et nature des conflits	- Recherche documentaire (imprimés et numériques) - Travail de groupe	4 h
2	Identifier les obstacles liés à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits	Les obstacles, problèmes et difficultés liés à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits	- Brainstorming - Enquête - Débat	2 h
3	Identifier les facteurs et les outils pour prévenir, gérer et résoudre les conflits	Les modalités/outils de prévention, à la gestion et à la résolution des conflits	Etude de documents	2 h
4	- Comparer des modèles de prévention, de gestion et de résolution des conflits	Documents en rapport avec la situation politique de la région	Etude de cas Conception, élaboration et mise en œuvre des fiches pédagogiques	2 h
5	Intégrer les techniques de prévention, de gestion et de résolution des conflits dans les activités pédagogiques	- Les outils didactiques et pédagogiques existants - Les fiches pédagogiques - La conduite de séances d'enseignement/apprentissage - L'évaluation des acquis	Organisation d'atelier avec les autres partenaires du système	6 h

EXEMPLE DE FICHE PEDAGOGIQUE

Thème : Culture de la paix, prévention et Gestion des conflits

Sous-thème 2 : Prévention et gestion des conflits

Compétence du sous-thème

Intégrer des valeurs, des notions et des comportements pour s'approprier la démarche de gestion des conflits.

Titre de la leçon/situation d'apprentissage :

La paix, la tolérance et la solidarité

Objectif d'enseignement/apprentissage :

- S'approprier les notions et concepts liés aux conflits et à leur gestion.
- S'engager dans des actions de prévention, de gestion et de résolution des conflits.

Sous-thème 2 : Gestion des conflits

Habilités à développer

HABILETES		
Intellectuelles/Savoir	Comportementales/Savoir-faire	Techniques/Savoir-être
Identifier et caractériser les formes, causes et effets des conflits.	Participer activement et paisiblement à la recherche de solutions dans des débats contradictoires en situations réelles ou simulées.	Discriminer et analyser des supports/ situations relatifs à des situations de conflit.

Matériel et documents

- Image des 6 scènes portant sur l'histoire de 2 ânes ;
- Texte de la Constitution ;
- Règlement intérieur de l'institution de formation.

Durée : 2 heures.

Déroulement de la séance d'enseignement/apprentissage

SEQUENCE	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/de la formatrice	Des apprenants/ apprenantes	
Contrôle des pré-requis/ pré-acquis	Le formateur/La formatrice : - pose des questions pour diagnostiquer le niveau d'imprégnation et de culture des apprenants (tes)s par rapport aux notions à étudier ;	Les apprenants : - répondent aux questions - évoquent et discutent des questions liées aux notions à étudier ;	- Q.C.M -Travail individuel Brainstorming Discussion libre
Mise en situation	- présente ou fait présenter l'image des six (06) scènes portant sur l'histoire des deux (02) ânes ; - organise ensuite l'exploitation de la situation.	- exploitent la situation (par groupe de travail) et rendent compte de leur propre compréhension.	Travail de groupe
Animation des activités intragroupes/ restitution des travaux de groupe	- organise l'interprétation dirigée du document - Organise les interactions relatives à l'appropriation des informations utiles - fait les commentaires nécessaires à l'élimination de toutes formes d'équivoques	- répondent aux questions - réalisent la tâche sur la scène qui lui a été attribuée.	Travail de groupe
Apport notionnel/ Consolidation et synthèse	- donne une explication simple sur le problème posé dans chaque scène en s'appuyant sur le compte rendu des travaux de groupe ;		

<p>Apport notionnel / Consolidation et synthèse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - aide les apprenants/apprenantes à transposer dans la vie courante (en famille, dans la société, etc.) les scènes décrites ; - demande aux apprenants et apprenantes de discuter entre eux au sein de leur groupe pour formuler des propositions pouvant aider à dégager l'origine des conflits, la cause des conflits, la nature des conflits, la prévention des conflits ; - aide les apprenants/apprenantes à dégager la portée et les conséquences des actes qui peuvent découler de l'aggravation du conflit. 	<ul style="list-style-type: none"> - transposent les scènes décrites dans la vie courante ; - formulent des propositions pouvant aider à dégager l'origine des conflits, la cause des conflits, la nature des conflits ; - dégagent la portée et les conséquences des actes qui peuvent découler de l'aggravation d'un conflit. 	<p>Travail individuel puis collectif</p>
<p>Evaluation des acquisitions et bilan</p>	<ul style="list-style-type: none"> - invite les apprenant(e)s à produire des dépliants, affiches, banderoles, panneaux de sensibilisation à la prévention des conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> - exécutent la consigne en choisissant le mode d'expression qui l'inspire le mieux. 	<p>Travail individuel ou de groupe</p>
<p>Transfert/ réinvestissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - demande de produire un dossier sur les causes, les manifestations, les conséquences d'un conflit imaginaire ou réel de même que les stratégies de sa résolution ; - promeut les activités extracurriculaires de développement d'activités culturelles et artistiques (clubs de recherche devant favoriser le brassage entre les apprenants, favoriser l'intégration des différentes cultures du pays et la connaissance des cultures d'ailleurs, libérer la création artistique (création de bandes dessinées, production de poèmes...) ; - organise, dans le cadre des activités de clubs, des conférences, sorties culturelles, etc. 	<p>produisent le dossier (par groupes) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - participent aux activités du/des club(s). 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail de groupe - Recherche documentaire - Etude de cas - Jeu de rôle - Constitution de clubs de recherche prenant en compte les options choisies et arrêtées par le groupe d'apprenant.

Wébographie du module1 : Culture de la paix, prévention et gestion des conflits

Sous-thème 1 : Culture de la paix

La notion de paix :

- <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/paix>

La culture de la paix

- http://www3.unesco.org/iycp/fr/fr_sum_cp.htm

- <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001130/113034F.pdf>

L'éducation à la paix

- <http://www.ehl.icrc.org/images/resources/pdf/otherlanguages/french/Introductory.pdf>

- <http://www.un.org/cyberschoolbus/peace/frame2.htm>

Conflits armés

- <http://www.ehl.icrc.org/images/resources/pdf/otherlanguages/french/Module2.pdf>

Qualités pour gérer et prévenir les conflits : techniques et stratégies de gestion de conflit

http://www.ehl.icrc.org/index.php?option=com_content§ionid=15&task=view&hidemanmenu=1&id=548

- <http://www.ehl.icrc.org/images/resources/pdf/otherlanguages/french/Module2.pdf> page 2.

Poème sur la paix

*Si tu crois qu'un sourire est plus fort qu'une arme,
Si tu crois à la puissance d'une main offerte,
Si tu crois que ce qui rassemble les hommes est plus important que ce qui les divise,
Si tu crois qu'être différent est une richesse et non un danger,
Si tu sais regarder l'autre avec un brin d'amour,
Si tu sais préférer l'espérance au soupçon,
Si tu estimes que c'est à toi de faire le premier pas plutôt qu'à l'autre,
Si le regard d'un enfant parvient à désarmer ton cœur,
Si tu peux te réjouir de la joie de ton voisin,
Si pour toi l'étranger est un frère qui t'est proposé,
Si tu sais donner gratuitement un peu de temps par amour,
Si tu sais accepter qu'un autre te rende service,
Si tu partages ton pain et que tu saches y joindre un morceau de ton cœur,
Si tu crois qu'un pardon va plus loin qu'une vengeance,
Si tu sais chanter le bonheur des autres et danser leur allégresse,
Si tu sais accepter la critique et en faire ton profit sans la renvoyer et te défendre,
Si pour toi l'autre est d'abord un frère,
Si la colère est pour toi une faiblesse, non une preuve de force,
Si tu préfères être lésé que de faire tort à quelqu'un,
Si tu crois que l'amour est la seule force de dissuasion,
Si tu crois que la paix est possible,
Alors la paix viendra.*

Pierre Guilbert

anouslesamies.centerblog.net/rub-Textes-beaux-textes.html

MODULE 2

DROITS HUMAINS



*L'universalité des Droits, composante du progrès
de l'Humanité, s'oppose à la prédestination et à la fatalité !
Faut-il rappeler ici que le code génétique de l'espèce humaine, de chaque être
humain, est à 99,9% identique et que nous partageons ainsi la même...humanité*
Alain Mouchoux
Vice-président de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe
Oslo ,21-22octobre 1

1 . Alain Mouchoux, Forum Universalité des droits de l'Homme
OSLO 21 - 22octobre 2010, Discours d'ouverture, [en ligne]. Page consultée le 15/06/2012 http://forumoslo.fede.org/textes/fr/Alain_Mouchoux_discours_ouverture_FR.pdf



DROITS HUMAINS

- 1- *Systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains*
- 2- *Principes, normes et caractéristiques des droits humains*

Introduction

L e monde est, de nos jours, en proie à de nombreux conflits, localisés dans certains continents, notamment en Afrique où des génocides et des guerres tribales et ethniques menacent constamment la paix et la stabilité des nations.

Il est apparu, à ce titre, de plus en plus nécessaire de mettre en place des mécanismes de promotion de la paix dans l'espace CEDEAO et, pour ce faire, de réorienter les relations à l'intérieur des Etats et entre ceux-ci, dans le sens d'une plus grande protection des droits humains.

Compétence du module :

Intégrer des valeurs et notions, des stratégies d'actions et des attitudes en vue de promouvoir les instruments et mécanismes, les principes, normes et caractéristiques des droits humains à travers les systèmes internationaux, régionaux et nationaux.

Sous-thèmes du module 2

1- *Systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains*

2- *Principes, normes et caractéristiques des droits humains*

Sous-thème 1 : Systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains

Compétence du sous-thème

Intégrer des valeurs et notions, des stratégies d'actions et des attitudes favorables à la promotion des systèmes internationaux, régionaux et nationaux pour le respect des droits humains

Objectifs d'enseignement apprentissage

- Maîtriser les valeurs et notions relatives aux Systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains
- Développer des stratégies d'actions de promotion des Systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains tenant compte des apports des différents groupes sociaux
- Conduire des activités pédagogiques relatives aux Systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains
- Adopter des attitudes favorables aux Systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains

Eléments de contenu

1. Informations générales

a. Définitions :

Les droits humains :

Les droits humains sont des droits que toute personne détient en propre du fait de sa condition humaine. Ce sont « des garanties de droit universelles qui protègent les individus et les groupes de tous actes portant atteinte aux libertés fondamentales et à la dignité humaine. »²

Selon le juriste **J. Mourgeon**, les droits de l'homme sont «des prérogatives, gouvernées par des règles, que la personne détient en propre dans ses relations avec les particuliers et avec le pouvoir»³

Ils constituent un fondement essentiel de l'éthique politique moderne.

Un droit est une faculté reconnue par la loi de faire quelque chose, de ne pas faire quelque chose, de jouir d'une chose, d'en disposer ou d'exiger quelque chose d'une autre personne.

Les droits de l'homme sont des facultés de cette nature reconnues par la loi à tout être humain. Ce sont des droits inhérents à la personne humaine que tous les êtres humains possèdent dès la naissance et qui concourent tous à assurer à l'homme sa dignité. Les droits de l'homme sont, de la sorte, inaliénables, universels et indivisibles.

Les Droits de l'homme :

Ensemble des prérogatives dont peut bénéficier n'importe quel individu. Ces droits naturels, universels et inaliénables sont généralement reconnus à travers des lois ou des textes à valeur constitutionnelle dont un des plus célèbres est la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Dictionnaire de la Langue Française

2 . César NTANGU LIHAU *Approche bibliométrique et bibliographique des Rapports du Secrétaire General de l'Onu sur les violations des droits de l'homme commis en République démocratique du Congo. 2001* [En ligne] Page consultée le 15/06/2012. http://www.memoireonline.com/12/08/1716/m_Approche-bibliometrique-et-bibliographique-des-Rapports-du-Secretaire-General-de-lOnu-sur-les-violations.html

3 . J. Mourgeon. *Dictionnaire des questions internationales.* [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012 <http://books.google.sn/books?id=FpshNWAJKKsC&pg=PA123&lpg=PA123&dq=J.+Mourgeon>

b. Genèse du concept :

L'idée d'une protection de l'homme par des droits codifiés est ancienne. Un des textes les plus connus est la Grande Charte (Magna Carta) de 1215 d'Angleterre qui affirme le droit à la liberté individuelle. A la même époque, en Afrique de l'ouest, la charte du Mandé ou « KOUROUKAN FOUGA » définissait les relations entre les peuples sur la base de principes éthiques pour le maintien de la paix. En Angleterre, la Grande Charte de 1215 sera complétée par la Pétition des droits de 1628 (qui fixe les libertés imprescriptibles des sujets devant le roi) et le Bill of Rights de 1689.

Avec la réforme au XVIème siècle, le protestantisme de Calvin pose le principe de l'égalité de tous les hommes devant Dieu, et Grotius, Juriste protestant énonce en 1625 que l'être humain a certes des devoirs mais aussi des droits imprescriptibles. Les révolutions anglaises forment ensuite un jalon essentiel dans l'élaboration du concept, que ce soit à travers les proclamations ou après la restauration de 1660, le vote par le parlement britannique de l'habeas corpus de 1679 qui interdit toute détention arbitraire.

A partir de 1688, fut institutionnalisé, en Angleterre, l'Etat de droit inhérent à la révolution.

Les philosophes des lumières en font la théorie et J. Locke en particulier, dans son Traité sur le gouvernement civil, affirme qu'il n'est de pouvoir légitime que celui conféré par le consensus de ceux qui lui sont soumis et que les droits naturels limitent l'autorité de l'Etat.

Pendant tout le XVIII siècle, la déclaration d'indépendance des Etats - Unis en 1776 et la déclaration du 26 août 1789 par les constituants français font de la liberté un attribut de l'homme. La déclaration de 1789 visait avant tout à assurer aux individus, sous la garantie de l'Etat, la libre disposition d'eux-mêmes et de leur propriété. Il s'agit des « droits de » dits de première génération, d'inspiration libérale.

Les droits de deuxième génération sont des « droits à » (droit au travail, à la culture..) qui sont des droits-créances portant sur des prestations qui nécessitent la garantie et l'intervention de l'Etat, d'inspiration socialiste.

On parle aujourd'hui des droits de troisième génération tels que le droit à un environnement sain, le droit à la paix, le droit à la solidarité.

Cette élaboration du concept des droits humains, d'origine occidentale, a pu faire poser la question de l'universalité des droits de l'homme et provoqué parfois des contestations dans le monde arabe et en Chine. Une Déclaration islamique des droits humains et une Charte africaine de droits de l'homme et des peuples peuvent sembler participer de cette mouvance. Cependant la vocation universelle des principes contenus dans la Déclaration universelle de 1948 est largement admise.

« La Résolution 1325 a suscité un grand espoir au moment de son adoption - l'espoir d'avoir enfin trouvé un instrument à même de rendre effective et systématique l'adoption d'une démarche soucieuse d'équité et d'égalité entre les sexes dans les règlements des conflits. Cet espoir est aussi à la base de l'adoption, par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies, des Résolutions 1820, 1888 et 1889, portant toutes sur une meilleure prise en compte des droits de la femme dans les efforts de paix et de sécurité. » 4

DROIT DE L'HOMME ET DROIT TRADITIONNEL EN AFRIQUE

Il serait erroné de penser que les anciennes sociétés africaines ignoraient les droits de l'homme. L'Afrique a de vieilles traditions de droits de l'homme. Dans l'Afrique traditionnelle,

4 . Said Djinnit, Représentant Spécial du Secrétaire Général pour l'Afrique de l'Ouest.

Sous-thème 1 : Systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains

le droit est conçu comme une règle destinée à soutenir et à imposer une prétention. Le droit est inséparable de l'idée de protection et de l'idée de devoir (Kéba MBAYE). En Afrique, un vieillard qui meurt est une bibliothèque (un monument de connaissances, de sagesse) qui brûle. Selon les Malinkés, « la trace du pied d'un esclave ne se distingue pas de la trace du pied d'un homme libre ».

Le Droit traditionnel considéré comme objectif et processus de libération et de revalorisation des coutumes et des traditions ancestrales dans le sens de l'humanisation de la vie et du développement de l'Afrique redonne à la femme son rôle de source et de pourvoyeuse de vie, à l'homme celui de protecteur et de gardien de la vie, fait de l'enfant le symbole de la continuité et du renouvellement de la vie, et du vieillard le symbole de la sacralité et de l'immortalité de la vie.

c. Différence entre une déclaration et une convention

Il existe sur le plan juridique une différence entre une déclaration et une convention sur les droits de l'homme.

- Une Déclaration exprime les principes et précise les normes sur lesquelles s'entendent les Etats membres d'une organisation internationale et qui doivent guider et inspirer l'action des gouvernements. Elle n'a pas un caractère juridique obligatoire et n'est soumise, ni à la signature ni à la ratification d'un Etat. Son adoption se fait généralement à l'unanimité.
- Une Convention (ou Pacte ou Charte) sur les droits de l'homme est un traité international qui crée des obligations juridiques à l'égard des Etats parties. Elle est soumise à la ratification des Etats et entre en vigueur, lorsque le nombre de ratifications exigé pour ce faire, par chaque convention, est atteint. Elle comprend des dispositions de mise en œuvre spécifiques.

d. Les différentes étapes qui déterminent la posture d'un pays face à la loi internationale :

L'adoption : étape au cours de laquelle les Etats acceptent, en théorie, le contenu de la convention ou du traité.

La signature : étape au cours de laquelle les Etats prennent en compte l'existence du traité ou de la convention : Un Etat signe pour manifester son intention de s'abstenir de prendre un acte allant à l'encontre des dispositions du texte. La signature peut se faire par le plénipotentiaire de l'Etat « La signature de la Convention ou d'un de ses Protocoles équivaut à une approbation préliminaire. Elle n'entraîne pas d'obligation exécutoire, mais affiche l'intention d'un Etat d'examiner le traité au niveau national et d'envisager de le ratifier. Bien que cette signature ne soit pas une promesse de ratification, elle engage l'Etat à ne pas commettre d'actes contraires aux objectifs ou à la raison d'être du traité. » 5

La ratification exprime l'engagement de l'Etat à être partie, ce qui l'oblige à mettre en œuvre les dispositions de l'instrument juridique. La ratification est souvent faite par les représentants du peuple, le parlement et est précédée d'un contrôle de conformité avec la Constitution. Cet exercice permet à l'Etat d'émettre, au besoin, des réserves.

« La ratification ou l'adhésion signifient qu'un Etat accepte d'être juridiquement lié par les dispositions de la Convention. Bien que l'adhésion et la ratification produisent le même effet, les procédures sont différentes. Dans le cas de la ratification, l'Etat signe le traité d'abord, et le ratifie

ensuite. La procédure d'adhésion s'accomplit en une seule fois-elle n'est pas précédée par un acte de signature.

Les procédures officielles de la ratification ou de l'adhésion varient selon la législation nationale de l'État. Avant de le ratifier ou d'y adhérer, un pays examine habituellement le traité pour savoir si sa législation est compatible avec ses dispositions, et pour déterminer les mesures qu'il devra prendre pour faciliter au mieux sa mise en œuvre. » 6

NB : Un Etat peut ratifier un traité ou une convention en émettant des réserves sur des dispositions particulières.

L'entrée en vigueur : étape après laquelle un traité international peut être invoqué. Un nombre de ratification est souvent requis et déterminé pour l'entrée en vigueur.

A la suite de l'entrée en vigueur, se pose la question de la hiérarchie des normes.

La première loi fondamentale, dans presque la grande majorité des pays est la constitution. Cependant deux positions sont à prendre en compte face au droit international :

- Le monisme qui suppose que le droit international n'est pas étranger au droit interne. Par conséquent, les règles et procédures de droit international ont automatiquement force d'obligation au niveau national. Ils sont incorporés dans la législation locale et des individus peuvent les invoquer pour leur défense en cas de violation. « Les tenants du monisme juridique qui, hors l'Etat et sa forme monopolistique et centralisée, ne voient ni droit, ni système normatif légitime ou qui estiment que tout «droit» secrété par des organes autres qu'étatiques n'est droit que parce qu'il est une forme nécessairement dérivée du droit étatique. » 7

- Le dualisme qui considère la législation internationale comme radicalement différente de la loi locale. Ce qui implique que la législation internationale ne peut devenir partie intégrante de la loi nationale que par un acte législatif.

Il est nécessaire donc que le formateur, s'il doit mener des activités de sensibilisation avec son groupe, leur demande de travailler sur ces questions qui déterminent la posture du pays face à la loi internationale.

2. Systèmes internationaux, régionaux et nationaux de protection des droits humains : instruments et mécanismes

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 a servi de base pour la construction d'un véritable édifice de normes internationales relatives aux droits de l'homme. Bien que n'ayant pas un caractère juridique obligatoire, le rayonnement et l'autorité acquis par la Déclaration universelle témoignent de son poids dans la pratique, à l'échelle planétaire.

A sa suite, nombre de conventions relatives aux droits humains ont vu le jour et constituent la protection internationale des droits humains.

La Déclaration Universelle des droits de l'homme de l'ONU, 1948.

En avril 1945, des délégués provenant de 48 pays se sont réunis pour créer l'Organisation des Nations Unies (ONU) à travers une Charte. L'ONU a été créée pour arrêter les guerres entre pays et fournir une plate-forme pour le dialogue.

Certaines des « grandes puissances » à l'ONU ne voulaient pas vraiment discuter des droits de l'homme. Ils n'étaient pas convaincus que d'autres pays (ou la communauté internationale) devaient intervenir dans la façon dont un Etat traite ses propres citoyens. Ils pensaient que ces questions ne rentraient que dans le cadre de leur politique intérieure. Cependant certains

6. http://www.unicef.org/french/crc/index_30207.html , visité le 6 juillet 2012.

7. http://www.gip-recherche-justice.fr/IMG/pdf/A.O.Pluralisme_juridique.pdf visité le 6 juillet 2012.

Sous-thème 1 : Systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains

pays plus petits ont réussi, avec l'aide des États-Unis et suite à d'âpres négociations, à inclure le terme « droits de l'homme dans le préambule de la Charte des Nations Unies. Mais le document n'indiquait pas quels étaient ces droits de l'homme, et rien ne garantissait que ces droits seraient acceptables par toutes les nations.

***La commission** (aujourd'hui Conseil) **des droits de l'homme** fut, alors, créée pour élaborer un document, décrivant les droits de l'homme que tout le monde devrait respecter partout dans le monde, qui pourrait faire l'unanimité dans tout notre univers. La Commission était dirigée par Eleanor Roosevelt et elle mit au point ce qui allait devenir la Déclaration universelle des droits de l'homme, ou la DUDH.*

***Une déclaration** est un document qui établit des normes pour être confirmée par les États, mais elle n'est pas juridiquement contraignante.*

La DUDH compulse les 30 articles des droits de l'homme. Les articles se répartissent en deux grandes catégories :

- *Les droits civils et politiques : des droits et libertés qui protègent les individus contre les abus de la puissance de l'Etat et qui promeuvent la liberté individuelle.*
- *Les droits économiques, sociaux et culturels : droits qui assurent la sécurité économique, sociale et culturelle.*

Selon le préambule de la déclaration universelle, protéger les droits de l'homme conduira à la liberté, la justice et la paix dans le monde ; ces droits protègent contre la tyrannie et l'oppression ; conduisent à un meilleur et plus juste niveau de vie pour tout le monde.

Les droits civils et politiques protègent les gens contre les abus du pouvoir de l'État et assurent la promotion de la liberté individuelle. Ils figurent dans les articles suivants: 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 18, 19, 20, 21.

***Les droits économiques, sociaux et culturels** garantissent la sécurité économique, sociale et culturelle. Ils figurent dans les articles suivants : 22, 23, 24, 25, 26, 27.*

Les valeurs qui sous-tendent la DUDH comprennent la dignité, l'égalité, la liberté, la justice et le respect mutuel entre les êtres humains.

Les rédacteurs/trices des droits de l'homme :

René Cassin, Professeur de droit, France

Peng-chun Chang, philosophe chinois, Vice-président

Eleanor Roosevelt, USA, Présidente

Pr Valentin Teplikov, Professeur de droit international, Russie

Charles Malik, philosophe libanais

Dr (Mrs) Hausa Nehta, enseignante, Inde

Les instruments internationaux sont des traités élaborés, signés et ratifiés de façon bilatérale ou multilatérale et qui créent des obligations juridiques à l'égard des Etats parties.

On peut distinguer plusieurs catégories de conventions relatives aux droits humains qui permettent de comprendre l'étendue du champ qu'elles couvrent.

***En premier on trouve les conventions générales** qui concernent l'ensemble des droits humains ou un groupe important de ceux-ci ; ces conventions sont fondamentales.*

1. Dans le cadre universel (ONU), il s'agit des deux Pactes qui garantissent les droits proclamés dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme qui unit les libertés civiles et les droits sociaux en une seule synthèse et à égalité :

- Le pacte international relatif aux droits civils et politiques et le protocole s'y rapportant
- Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

2. Dans le cadre régional,

Les conventions viennent compléter le système international de protection des droits humains. Ces mécanismes régionaux se retrouvent en Europe, dans les Amériques et en Afrique avec leurs organes de contrôle.

En Afrique il s'agit de la **Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981)** avec le contrôle de la **Commission africaine des droits de l'homme**. La **Cour Africaine des droits de l'homme et des Peuples** contribue aussi à la promotion et à la protection des droits humains en Afrique.

Il existe aussi un **Protocole sur le droit de la femme**, non encore adopté mais largement utilisé par l'Union Africaine. Il y a aussi la **Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant** adopté en 1990.

Au niveau de la CEDEAO on trouve des protocoles importants, dont par exemple:

- le Protocole de la CEDEAO de 1999 sur la paix et la gestion des conflits
- le protocole additionnel de 2001 sur la bonne gouvernance
- le protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement de 1979
- le protocole portant code de la citoyenneté de la Communauté de 1982

Un second groupe est constitué par les conventions spécifiques qui ont pour objet un droit de l'homme particulier et qui concernent : le génocide, les crimes de guerre et crimes contre l'humanité, l'esclavage, la traite des êtres humains, le travail forcé, l'asile, la sécurité sociale, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

En exemples :

- La convention pour la prévention et la répression du crime de génocide
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
- La convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le troisième groupe comprend les conventions relatives à la protection catégorielle qui correspondent aux besoins spécifiques d'une catégorie déterminée d'êtres humains : les réfugiés et apatrides, les étrangers, les migrants, les travailleurs, les femmes, les enfants, les personnes handicapées : exemples,

- La convention relative aux droits de l'enfant
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- La convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

Sous-thème 1 : Systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains

Enfin on peut regrouper les conventions relatives aux discriminations qui visent à lutter contre : la discrimination raciale, celle fondée sur le sexe, la discrimination dans le domaine de l'enseignement, celle en matière d'emploi et de salaire. Chaque convention prévoit des engagements bien définis pour les Etats et un mécanisme de mise en œuvre qui comprend des mesures de contrôle diverses.

La plupart des conventions instituent un système de rapports que les Etats s'engagent à présenter à intervalles réguliers, sur les mesures qu'ils ont prises et les progrès accomplis pour assurer le respect des droits reconnus dans une convention. Ces rapports sont examinés et évalués par un comité composé d'Experts internationaux (par exemple, **le Comité des droits de l'homme** institué par le Pacte sur les droits civils et politiques) qui formule des observations ou critiques, des recommandations et peuvent demander des explications précises à un Etat sur la façon dont il assure ou non la jouissance des droits reconnus.

Cependant au plan international, il existe des systèmes de traitement des plaintes et requêtes individuelles ou étatiques dénonçant les violations des droits humains.

Depuis 2007, l'Examen Périodique Universel (EPU) est un nouveau mécanisme qui permet au Conseil des droits de l'homme, (organe intergouvernemental chargé des droits de l'homme), d'examiner la situation des droits de l'homme dans chaque pays. Il s'agit tous les 4 ans, en examinant le rapport national des pays, d'aider les 193 Etats membres de l'ONU à améliorer la situation des droits de l'homme dans leur pays respectif et d'encourager pour ce faire la coopération et le partage des bonnes pratiques. Il a pour objectif d'établir un dialogue interactif avec les Etats en vue de compléter les travaux des organes conventionnels sans faire double emploi avec eux. ⁸

3. Les obligations internationales des Etats

L'obligation de respect : l'Etat doit s'abstenir d'intervenir dans la jouissance des droits. Exemple :

- L'obligation de protection : l'Etat doit prévenir les violations des droits perpétrées par des tiers par exemple en protégeant les droits fondamentaux des femmes contre les effets néfastes de certaines traditions.
- L'obligation de réalisation : l'Etat doit adopter les mesures législatives, administratives, judiciaires et budgétaires, nécessaires à la promotion et à la réalisation des droits humains.

Le non respect de ces obligations constitue une violation de ces droits.

4. Les stratégies nationales en matière de droits humains

Pour renforcer la démocratie dans une société, il faut que l'exercice réel des droits humains soit à la portée de tous.

Les Etats doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre effective la réalisation des droits humains. Chaque Etat doit prévoir et offrir les moyens matériels et économiques lorsqu'ils sont nécessaires pour exercer effectivement un droit. Il doit par des législations appropriées, veiller à poursuivre les coupables, à faire obtenir réparation aux victimes, combattre l'impunité. Des institutions nationales de droits de l'homme traitent des plaintes et des requêtes en dehors du pouvoir judiciaire.

8 . Le Conseil des droits de l'homme. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012 <http://www2.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/index.htm> Le Conseil des droits de l'homme. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012 <http://www2.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/index.htm>

5. Harmonisation des législations nationales avec les droits humains

Les Etats ont le devoir d'harmoniser les législations nationales avec les standards internationaux des droits de l'homme.

Les conventions relatives aux droits de l'homme sont l'affaire de tous puisqu'elles visent à garantir concrètement les droits reconnus à tout être humain. Il faut donc trouver les moyens de faire assurer aux Etats et aux citoyens leurs responsabilités et aux citoyens.

L'action en faveur des droits humains doit être partagée par des groupes, des mouvements ou associations de défense de ces droits qui luttent pour que les promesses et engagements deviennent des réalités dans le quotidien de tout un chacun.

FICHE DE PLANIFICATION

Module 2 : droits humains

Sous-thème 1 : Systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains

Compétence du sous-thème

Intégrer des valeurs et notions, des stratégies d'actions et des attitudes favorables à la promotion des systèmes internationaux, régionaux et nationaux pour le respect des droits humains

Objectifs d'enseignement apprentissage

- Maîtriser les valeurs et notions relatives aux systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains
- Développer des stratégies d'actions de promotion des systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains tenant compte des apports des différents groupes sociaux
- Conduire des activités pédagogiques relatives aux systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains
- Adopter des attitudes favorables aux systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains

Durée : 22 heures

Matériel/Supports pédagogiques/documentation

- Programmes et manuels scolaires de la discipline d'accueil
- Manuel de référence de la CEDEAO
- Films
- Photographies
- Documents et textes divers

Sous-thème 1 : Systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains

Tableau de planification

Séance	Capacités/Habilités à développer	Éléments de contenus associés	Stratégies	Durée indicative
1.	Définir les concepts et principes liés aux droits humains	Concepts Eléments de contenus dans les textes relatifs aux Systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains	Analyse documentaire	2 h
2.	Identifier les instruments et mécanismes de protection des droits humains	Recueil des instruments et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits humains		2 h
3.	Identifier les obligations internationales des Etats	Les obligations internationales des états en matière de droits humains		
4.	Montrer l'importance de l'harmonisation des textes pour l'application dans un contexte local	Les stratégies nationales en matière de droits humains	Etude de cas Jeux de rôle	4 h
5.	Adopter des attitudes favorables à la promotion des droits humains	Exercices portant sur le développement d'attitudes favorables à la promotion et au respect des droits humains	Etude de cas et documentaire sketches	4 h
6.	Résoudre des problèmes de non respect des droits humains	Les techniques de résolution de conflits appliquées à des situations de non respect des droits humains		2 h
7.	Prendre des initiatives en faveur de la défense et du respect des droits humains	Le développement d'attitudes positives et engagées pour la défense et le respect des droits humains	Activités de mobilisation sociale sketches	2 h
8.	Intégrer les droits humains dans la prise en charge des activités pédagogiques	- analyse des outils didactiques et pédagogiques des différents cycles - élaboration de fiches pédagogiques - conduite de séances d'enseignement/ apprentissage - évaluation des acquis		6 h

EXEMPLE DE FICHE PEDAGOGIQUE

Thème : Droits humains

Sous-thème 1 : Systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains

Compétence du sous thème :

Intégrer des valeurs et notions, des stratégies d'actions et des attitudes favorables à la promotion des systèmes internationaux, régionaux et nationaux pour le respect des droits humains

Objectif d'enseignement apprentissage

Maîtriser les valeurs et notions relatives aux systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains

Titre de la leçon /Situation d'apprentissage : la quête des droits

Habilités à développer:

HABILETES		
Intellectuelles/Savoir	Comportementales/ Savoir- faire	Techniques/Savoir-être
<ul style="list-style-type: none"> -Identifier les types de droits humains - Définir les concepts liés aux droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> -Respecter les droits des autres - Faire ses devoirs 	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les instruments des droits humains nécessaires à la compréhension et au traitement de situations données -Analyser une situation relative à l'identification des droits humains

Durée : 2 heures

Matériel/Supports

Instruments internationaux, continentaux et régionaux (pactes, chartes, conventions, protocoles), constitution nationale, lois, et autres textes juridiques. Images, photographies et autres supports audiovisuels. (Sites web)

Sous-thème 1 : Systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains

Déroulement de la séance d'enseignement/apprentissage

ETAPES	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/de la formatrice	Des apprenants / des apprenantes	
Contrôle les pré-requis/ pré-acquis	Diagnostique le niveau d'imprégnation et de culture des apprenants (tes)s par rapport aux notions à étudier	Répondent aux questions	- Q.C.M -Travail individuel
Mise en situation	<p>Proposer une situation :</p> <p>Une photo représentant une manifestation publique. Les manifestants portent des écriteaux sur lesquels, ils revendiquent quelques droits humains : liberté d'expression, droit à l'éducation, droit au travail, non-discrimination. Certains manifestants ont des bâtons, des gourdins et des pierres en mains.</p> <p>Consigne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commenter cette photo -Identifier les droits revendiqués et compléter les droits humains en vous référant aux documents disponibles. -proposez aux manifestants d'autres procédures en dehors de la violence pour faire respecter leurs droits - distribuer les textes des principaux instruments à raison d'un texte par groupe ; 	<p>Répondent aux questions</p> <p>Commentent la photo</p>	<p>Questions-réponses</p> <p>Travail collectif</p>
Animation des activités intragroupes/ restitution des travaux de groupe	Organise l'analyse, Impulse les échanges Organise les comptes-rendus	- analysent la photo - exécutent les consignes	Débat Technique de résolution de problème
Apports notionnels / Consolidation et synthèse	Organise la discussion Organise la synthèse	- organisent leurs réponses autour des points suivants : catégories de droits, les instruments de protection, les mécanismes de protection	Débat Synthèse
Evaluation/ Bilan des activités	Pose des questions orales ou écrites pour vérifier les acquisitions.	Répondent aux questions.	Travail individuel

<p>Transfert / Réinvestissement</p>	<p>Propose une situation : Dans votre établissement, le rédacteur en chef de votre journal scolaire est exclu de l'établissement suite à un article jugé tendancieux par les responsables de l'école. Le club des droits de l'homme de votre école s'organise pour le défendre. En vous appuyant sur les instruments et les mécanismes existants, décrivez la procédure et illustrez-la</p>	<p>Proposent la procédure et les articles l'illustrant.</p>	<p>Travail de groupe Simulation Jeu de rôle</p>
--	---	---	---

Sous-thème 2 : Principes, normes et caractéristiques des droits humains

Compétence

Intégrer des valeurs et notions, des stratégies d'actions et des attitudes favorables à la promotion des principes, normes et caractéristiques des droits humains

Objectifs d'enseignement apprentissage

- Maîtriser les principes, normes et caractéristiques des droits humains
- Développer des stratégies d'actions de promotion des principes, normes et caractéristiques des droits humains tenant compte des apports des différents groupes sociaux
- Conduire des activités pédagogiques relatives aux principes, normes et caractéristiques des droits humains
- Adopter des attitudes favorables principe, normes et caractéristiques des droits humains

Éléments de contenu

1. Les principes associés aux droits humains

- **Universalité et inaliénabilité** : les droits humains sont universels et inaliénables. Tout être humain partout dans le monde peut s'en prévaloir. Nul ne peut les céder volontairement et nul non plus ne peut priver quelqu'un de ces droits.
- **Indivisibilité** : les droits humains sont indivisibles. Les droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels sont inhérents à la dignité de la personne humaine. Ils ont tous la même valeur et ne peuvent être classés selon une hiérarchie quelconque.
- **Interdépendance et corrélation** : la réalisation d'un droit dépend souvent totalement ou partiellement de la réalisation d'autres droits.
- **Egalité et non – discrimination** : tous les êtres humains peuvent se prévaloir de tous les droits sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe d'ethnie, d'âge, de langue, de religion, d'origine nationale ou sociale, de handicap, de fortune, de naissance ou de toute autre situation, tel qu'il est spécifié dans les instruments relatifs aux droits de l'homme.
- **Participation et inclusion** : tous les individus et tous les peuples ont le droit de bénéficier d'une participation active, libre et significative et d'une contribution à la jouissance du développement civil, économique, social, culturel et politique au sein desquelles les droits de l'homme et les libertés fondamentales peuvent être réalisés.
- **Obligation de rendre des comptes et primauté du droit** : les Etats et autres débiteurs d'obligations doivent répondre de la façon dont ils appliquent les droits de l'homme. S'ils ne se conforment pas aux normes juridiques contenus dans les instruments relatifs aux droits de l'homme, les détenteurs de droits lésés peuvent entamer une action en justice devant un tribunal ou une autre juridiction conformément aux règles et procédures prescrites par la loi.

2 - Caractéristiques des droits humains :

- les droits humains sont inhérents à toute personne humaine, et sont universels ; ils sont acquis à la naissance pour toute personne humaine
- ils sont axés sur la dignité intrinsèque et la valeur identique de tous les êtres humains
- ils sont égaux, indivisibles et interdépendants
- il est impossible d'y renoncer ou de les voir retirés à une personne

- ils imposent des obligations en termes d'action ou d'omission principalement pour les Etats et les acteurs/actrices publics
- ils sont garantis au niveau international
- ils sont juridiquement protégés
- ils protègent les personnes voire les groupes de personnes.

3 - Les normes de droits humains sont codifiées au sein de systèmes juridiques internationaux, régionaux et nationaux. Ce sont des normes de fonctionnement et de comportement par rapport auxquelles les débiteurs d'obligations que sont les instances de l'Etat peuvent avoir à rendre compte.

Les engagements internationaux des Etats sont surveillés par des comités d'experts indépendants appelés « organes de suivi des traités ou organes conventionnels ».

4 - Les défis et obstacles en matière de droits humains

- Conflits fréquents dans la sous-région
- Violation importante des droits humains dans les conflits
- Manque de volonté politique en faveur du respect et de la protection des droits humains
- Méconnaissance des instruments et textes relatifs aux droits de l'homme
- Faiblesse de l'harmonisation des législations nationales avec les standards internationaux
- Pauvreté des populations et inégalités sociales ⁹

5. L'approche basée sur les droits humains et la formation aux droits humains

Les principes qui fondent les droits humains orientent tous les programmes dans leur élaboration, leur mise en œuvre et leur évaluation.

L'approche basée sur les droits humains se fonde sur le principe de participation qui implique la responsabilité et le contrôle effectif des populations sur les processus de développement pendant chacune des phases du cycle d'élaboration des programmes à savoir, la conception, l'analyse, la planification, la mise en œuvre et le suivi - évaluation.

Les politiques publiques et de développement sont ainsi orientés durablement et plus efficacement vers la réalisation des objectifs en matière de droits humains. L'ABDH contribue à la qualité du processus de développement avec des résultats durables et plus équitables.

Les plans, politiques et mécanismes de développement sont ancrés dans un système de droits et d'obligations correspondantes établis par le droit international.

Aujourd'hui, on va vers une interprétation commune des institutions des Nations Unies en ce qui concerne l'approche de la coopération pour le développement fondée sur les droits de l'homme.

Les citoyens seront donc formés aux droits humains afin qu'ils puissent participer au processus d'élaboration des politiques publiques qui conditionnent leur vie quotidienne.

Dans le cas d'une situation ordinaire trois critères permettent à une question d'être considérée par les autorités publiques. Si les trois conditions ci-après sont réunies, il y a beaucoup de chances pour qu'une question soit prise en considération par les décideurs :

- La question ou le problème est d'un grand intérêt de manière générale
- Une portion non négligeable du public exige qu'une action soit menée
- La question présente un intérêt pour l'organisme étatique auquel elle est soumise et, également, cet organisme doit être habilité à la résoudre.

9. Quelques sites web utiles

www.amnesty.org/fr : suivre le lien « connaître les droits humains »

www.un.org/pubs/cyberschoolbus/ : ce site est destiné aux enfants et adolescents pour la connaissance des droits humains

www.ohchr.org/fr : suivre le lien « vos droits de l'homme » pour avoir des informations sur les instruments internationaux des droits humains. Suivre le lien « les organes des droits de l'homme » pour des informations sur les Comités qui suivent l'application des droits humains. Vous pouvez également savoir quels sont les Etats qui ont ratifiés les instruments et accéder aux rapports sur différents pays.

Sous-thème 2 : Principes, normes et caractéristiques des droits humains

Compétence

Intégrer des valeurs et notions, des stratégies d'actions et des attitudes favorables à la promotion des principes, normes et caractéristiques des droits humains

Objectifs généraux

- Maîtriser les principes, normes et caractéristiques des droits humains
- Développer des stratégies d'actions de promotion des principes, normes et caractéristiques des droits humains tenant compte des apports des différents groupes sociaux
- Conduire des activités pédagogiques relatives aux principes, normes et caractéristiques des droits humains
- Adopter des attitudes favorables principe, normes et caractéristiques des droits humains

Éléments de contenu

1. Les principes associés aux droits humains

- **Universalité et inaliénabilité** : les droits humains sont universels et inaliénables. Tout être humain partout dans le monde peut s'en prévaloir. Nul ne peut les céder volontairement et nul non plus ne peut priver quelqu'un de ces droits.
- **Indivisibilité** : les droits humains sont indivisibles. Les droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels sont inhérents à la dignité de la personne humaine. Ils ont tous la même valeur et ne peuvent être classés selon une hiérarchie quelconque.
- **Interdépendance et corrélation** : la réalisation d'un droit dépend souvent totalement ou partiellement de la réalisation d'autres droits.
- **Egalité et non – discrimination** : tous les êtres humains peuvent se prévaloir de tous les droits sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe d'ethnie, d'âge, de langue, de religion, d'origine nationale ou sociale, de handicap, de fortune, de naissance ou de toute autre situation, tel qu'il est spécifié dans les instruments relatifs aux droits de l'homme.
- **Participation et inclusion** : tous les individus et tous les peuples ont le droit de bénéficier d'une participation active, libre et significative et d'une contribution à la jouissance du développement civil, économique, social, culturel et politique au sein desquelles les droits de l'homme et les libertés fondamentales peuvent être réalisés.
- **Obligation de rendre des comptes et primauté du droit** : les Etats et autres débiteurs d'obligations doivent répondre de la façon dont ils appliquent les droits de l'homme. S'ils ne se conforment pas aux normes juridiques Eléments de contenus dans les instruments relatifs aux droits de l'homme, les détenteurs de droits lésés peuvent entamer une action en justice devant un tribunal ou une autre juridiction conformément aux règles et procédures prescrites par la loi.

2 - Caractéristiques des droits humains :

- les droits humains sont inhérents à toute personne humaine, et sont universels ; ils sont acquis à la naissance pour toute personne humaine
- ils sont axés sur la dignité intrinsèque et la valeur identique de tous les êtres humains
- ils sont égaux, indivisibles et interdépendants
- il est impossible d'y renoncer ou de les voir retirés à une personne

Tableau de planification

Séance	Habilités à développer	Eléments de contenus Associés	stratégies	Durée
1	Définir les principes et normes relatifs aux droits humains	Principes et normes	Brainstorming, Recherche documentaire (imprimés et numériques), Débat, exposé, travail de groupe, travail individuel, Enquête, travaux dirigés simulation jeux de rôle, graphisme, ...	2 h
2	Dégager les principales caractéristiques des droits humains	Les principales caractéristiques des droits humains		2 h
3	Concevoir des stratégies d'action pour la promotion des principaux droits humains	L'approche « droits humains »		4 h
4	Adopter des attitudes favorables au respect des principes, normes et caractéristiques des droits humains	Exercices portant sur le développement d'attitudes exprimant le respect des principes, normes et caractéristiques des droits humains		4 h
5	Intégrer les principes, normes et caractéristiques dans les activités pédagogiques	- analyse des outils didactiques et pédagogiques des différents cycles - élaboration de fiches pédagogiques - conduite de séances d'enseignement / apprentissage - évaluation des acquis		6 h

EXEMPLE DE FICHE PEDAGOGIQUE

Sous-thème 2 : Principes, normes et caractéristiques des droits humains

Titre de la leçon/Situation d'apprentissage : la promotion des droits humains

Compétence

Intégrer des valeurs et notions, des stratégies d'actions et des attitudes favorables à la promotion des principes, normes et caractéristiques des droits humains

Objectif d'enseignement apprentissage

- Maîtriser les principes de base et les normes relatifs aux droits humains

Sous-thème 2 : Principes, normes et caractéristiques des droits humains

Habilités à développer :

HABILETES		
Intellectuelles	Comportementales	Techniques
- Identifier les principes et normes de base relatifs aux droits humains	- Respecter les droits des autres - Faire ses devoirs	- Déterminer les instruments des droits humains nécessaires à la compréhension et au traitement de situations données

Durée : 4 h

Matériel/Supports

Extraits des instruments internationaux, continentaux et régionaux (dont les Sections 1 et 7 du Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance), nationaux et tout autre texte y afférent supports audio-visuels, etc.

Déroulement de la séance d'enseignement/apprentissage

ETAPES	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/de la formatrice	Des apprenants / des apprenantes	
Contrôle les pré-requis/ pré-acquis	Fait diagnostiquer le niveau d'imprégnation et de culture des apprenants (es) par rapport aux notions à étudier	Répondent aux questions	- Q.C.M -Travail individuel
Mise en situation	Activité1 : Faire faire aux apprenants (es) une scène de violation d'un ou des droits humains universellement reconnu (déclaration universelle des droits de l'homme) et leur demande de relever les droits mis en cause	jouent la scène et relèvent les droits en question	Jeu de rôle Travail de groupe
	Activité2 : Le formateur/trice constitue les groupes de travail et propose une lecture documentaire portant sur le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Consigne : lire et répondre aux questions relatives aux principes de base, normes des droits humains fait continuer la lecture, notamment les articles 1ers, 4, 18, 23 puis demande aux apprenants (tes)s d'essayer d'identifier les caractéristiques des droits humains qui s'y trouvent	lisent et répondent individuellement ou en groupe aux questions proposées par le formateur/trice.	Simulation Remue-méninges Recueil de réponses la lecture et analyse documentaire suivi de questions- réponses.

Animation des activités intra-groupe/ restitution des travaux de groupe	Organise l'analyse, Impulse les échanges Organise les comptes-rendus	restituent leurs productions Au cours de la plénière animée par le formateur/trice	Débat en plénière Technique de clarification des valeurs
Apports notionnels/ Consolidation et synthèse	-aide à la structuration et à la stabilisation des informations recueillies par les apprenants /apprenantes et procède à des enrichissements.	-élaborent la synthèse sur les principes, les normes et les caractéristiques des droits humains dans un tableau récapitulatif	Tableau de récapitulation
Evaluation /bilan	-propose une situation d'évaluation sous la forme d'un problème de violation de droits de l'homme à traiter.	- traitent le problème	Travail individuel
Transfert/ Réinvestissement	-aide les apprenants /apprenantes à créer des clubs de promotion et de défenses des droits de l'homme	- mobilisent et créent des clubs de promotion et de défenses des droits de l'homme et développent un plaidoyer	Mobilisation sociale/ adhésion Réunion constitutive Leadership partagé

Extrait de la déclaration du millénaire, Nations Unies, Décembre 2000, déclaration du millénaire

Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance

Nous n'épargnerons aucun effort ***pour promouvoir la démocratie et renforcer l'état de droit***, ainsi que le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus sur le plan international, y compris le droit au développement.

Nous décidons par conséquent :

- *De respecter et de faire appliquer intégralement la Déclaration universelle des droits de l'homme;*
- *De chercher à assurer, dans tous les pays, la promotion et la protection intégrale des droits civils et des droits politiques, économiques, sociaux et culturels de chacun;*
- *De renforcer, dans tous les pays, les capacités nécessaires pour appliquer les principes et pratiques de la démocratie et du respect des droits de l'homme, y compris les droits des minorités;*
- *De lutter contre toutes les formes de violence contre les femmes et d'appliquer la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;*
- *De prendre des mesures pour assurer le respect et la protection des droits fondamentaux des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille, pour mettre fin aux actes de racisme et de xénophobie dont le nombre ne cesse de croître dans de nombreuses sociétés et pour promouvoir une plus grande harmonie et une plus grande tolérance dans*

Sous-thème 2 : Principes, normes et caractéristiques des droits humains

toutes les sociétés;

- *De travailler ensemble à l'adoption dans tous les pays de processus politiques plus égalitaires, qui permettent la participation effective de tous les citoyens à la vie politique;*
- *D'assurer le droit des médias de jouer leur rôle essentiel et le droit du public à l'information.*

Protéger les groupes vulnérables

Nous n'épargnerons aucun effort pour faire en sorte que les enfants et toutes les populations civiles qui souffrent de façon disproportionnée des conséquences des catastrophes naturelles, d'actes de génocide, des conflits armés et autres situations d'urgence humanitaire bénéficient de l'assistance et de la protection requises pour pouvoir reprendre au plus vite une vie normale.

Nous décidons, par conséquent :

- *D'élargir et de renforcer la protection des civils dans les situations d'urgence complexes, conformément au droit international humanitaire;*
- *De renforcer la coopération internationale, y compris en partageant le fardeau des pays qui accueillent des réfugiés et en coordonnant l'assistance humanitaire; d'aider tous les réfugiés et toutes les personnes déplacées à rentrer volontairement chez eux, en toute sécurité et dignité, et à se réinsérer harmonieusement dans la société à laquelle ils appartiennent;*
- *D'encourager la ratification et la mise en œuvre intégrale de la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que de ses protocoles facultatifs concernant la participation d'enfants aux conflits armés, la vente d'enfants, la prostitution infantile et la pornographie impliquant des enfants.*

Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique

Nous soutiendrons la consolidation de la démocratie en Afrique et aiderons les Africains dans la lutte qu'ils mènent pour instaurer une paix et un développement durables et éliminer la pauvreté, afin d'intégrer le continent africain dans l'économie mondiale.

Nous décidons, par conséquent :

- *D'appuyer pleinement les structures politiques et institutionnelles des démocraties naissantes en Afrique :*
- *D'encourager et de soutenir les mécanismes régionaux et sous-régionaux de prévention des conflits et de promotion de la stabilité politique, et d'assurer un financement régulier aux opérations de maintien de la paix menées sur le continent;*
- *De prendre des mesures spéciales pour relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, y compris l'annulation de la dette, l'amélioration de l'accès aux marchés, l'accroissement de l'aide publique au développement (APD) et des flux d'investissement étrangers directs, ainsi que des transferts de technologie;*
- *D'aider l'Afrique à se doter des capacités voulues pour freiner la propagation de la pandémie du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses.*

Bibliographie

- AGI, Marc. De l'idée d'universalité comme fondatrice du concept des Droits de l'Homme d'après la vie et l'œuvre de René Cassin. Antibes: Éditions Alp'AZUR, 1980.
- KABA Sidiki, Les droits de l'homme au Sénégal, Collection Xaam saa yoon, 1997.
- SECK, Cheikh Yérim. Kéba Mbaye : parcours et combats d'un grand juge (avant-propos de Robert Badinter ; préface d'Amadou Mahtar Mbow). Karthala, Paris, 2009.

Wébographie

Quelques sites web utiles :

www.amnesty.org/fr : suivre le lien « connaître les droits humains »

www.un.org/pubs/cyberschoolbus/ : ce site est destiné aux enfants et adolescents pour la connaissance des droits humains

www.ohchr.org/fr : suivre le lien « vos droits de l'homme » pour avoir des informations sur les instruments internationaux des droits humains. Suivre le lien « les organes des droits de l'homme » pour des informations sur les Comités qui suivent l'applications des droits humains. Vous pouvez également savoir quels sont les Etats qui ont ratifiés les instruments et accéder aux rapports sur différents pays.

ANNEXES

Annexe 1.

L'approche basée sur les droits de l'homme dans le processus de programmation

Qu'est-ce qu'une approche basée sur les droits de l'homme?

ABDH a trait à la référence et l'application conséquente des concepts de droits de l'homme dans des rapports, discours, documents et projets de l'ONU.

ABDH vise à conditionner l'appui des partenaires au développement aux Etats par le respect des droits de l'homme.

ABDH consiste en la conception et à la mise en oeuvre des interventions visant la protection des droits de l'homme

Qu'est-ce qu'une approche basée sur les droits de l'homme

Un cadre conceptuel permettant de comprendre les causes qui empêchent la réalisation des droits de l'homme fondés sur les normes et principes universels des droits de l'homme ... et qui vise à développer les capacités des détenteurs de droits à revendiquer leurs droits et aux PC à remplir leurs obligations.

Directives CCA/UNDAF 2007, p.14

Qu'est ce qu'une approche basée sur les droits de l'homme?

Le processus de développement se base sur les normes et principes internationaux des DH

Il reconnaît les êtres humains comme étant des détenteurs de droits et définit des obligations pour les personnes en charge.

Il met l'accent sur les groupes marginalisés et victimes de discrimination

Il vise la réalisation progressive de tous les droits humains

Il accorde la même importance à la réalisation et au processus de développement .

Pourquoi adopter une approche axée sur les droits de l'homme pour le développement ?

- Valeur intrinsèque
- Importante pour les stratégies de développement
- Raisons institutionnelles - valeur ajoutée des NU

Compréhension commune des NU vis à vis de la HRBA

- **BUT** : Tous les programmes de coopération pour le développement devraient faire avancer la réalisation des DH comme définis dans la DUDH et dans d'autres instruments internationaux

- **PROCESSUS** : Les normes et principes des DH guident toute la coopération et la programmation pour le développement dans tous les secteurs et phases de la programmation

- **REALISATION** : La coopération pour le développement contribue au développement des capacités des personnes en charge pour qu'elles assument leurs obligations et des détenteurs de droits pour qu'ils revendiquent leurs droits

Tous les programmes de coopération pour le développement devraient faire avancer la réalisation des DH comme définis dans la DUDH et dans d'autres instruments internationaux des droits de l'homme

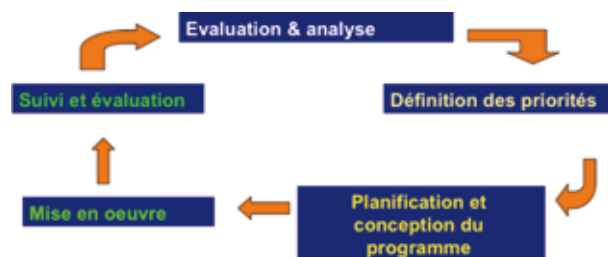
- **BUT** / La réalisation des droits de l'homme est l'ultime but de tous les programmes de développement
La HRBA influe sur l'identification des priorités stratégiques des NU et autres partenaires ayant opté pour cette approche

La programmation puise l'information dans les recommandations des organes et mécanismes internationaux des NU

Les normes et principes des droits de l'homme guident toute la coopération et la programmation pour le développement dans tous les secteurs et toutes les phases du processus de programmation

- **PROCESSUS** : Les normes et principes des droits de l'homme améliorent la qualité des réalisations et des processus
Les normes des droits de l'homme délimitent le ' terrain ' sur lequel le développement a lieu
Les principes des droits de l'homme fournissent les 'règles de jeu' pour le processus de développement.

...Intégration des normes et principes des droits de l'homme dans toutes les étapes du processus de programmation...



Norme des droits de l'homme

Le contenu normatif minimum du droit : le type de revendications minimales impliquées par le droit dans la pratique

Lors de la programmation, les normes guident...
...l'identification des défis de développement comme les questions des droits de l'homme (Évaluation)
...l'analyse des rôles et des capacités des détenteurs de droits et des personnes en charge
...la définition des objectifs de développement
...la formulation des références et des indicateurs correspondants

Principes des droits de l'homme

Universalité et inaliénabilité
Indivisibilité
Interdépendance et interconnexion
Égalité et non discrimination
Participation et inclusion
Redevabilité et autorité de la loi

L'ABDH nécessite une plus grande affinité culturelle

La compréhension des croyances et des valeurs facilite la mise en œuvre de l'ABDH

L'affinité culturelle permet de plus grands degrés d'appropriation des programmes par les communautés

Toutefois, les revendications culturelles ne peuvent pas être invoquées pour justifier les violations des droits de l'homme

Quelques pratiques culturelles peuvent être des revendications en matière des droits de l'homme

La CEDEF exige la modification des modèles culturels et des pratiques coutumières lorsqu'elles contribuent à l'inégalité entre les deux sexes

La coopération pour le développement contribue au renforcement des capacités des "PC" pour s'acquitter de leurs obligations et/ou des "DD" pour faire valoir ceux-ci

- **REALISATION** : L'accent est mis sur les relations entre les individus et l'État (revendications- obligations)
Passer de la prestation de service qui représente le centre du développement au renforcement des compétences pour revendiquer et réaliser les droits humains
Les États ont besoin de capacités pour renforcer les systèmes nationaux de protection et observer leurs obligations

ANNEXES

Les détenteurs de droits et les personnes en charge

Les détenteurs de droits:
6,652,595,567 personnes
Chaque individu, homme, femme ou enfant, de toute race et de n'importe quel groupe ethnique et de n'importe quelle condition sociale
Dans une certaine mesure, les groupes

Les personnes en charge:
beaucoup moins en nombre
Principalement les États
Dans certains cas, les individus ont des obligations spécifiques
Les individus et les entités privées ont des responsabilités génériques envers la communauté pour respecter les droits des autres

Principes de l'universalité & de l'inaliénabilité

Le principe d'universalité des droits de l'homme exige :
qu'aucune personne n'est éliminée ou exclue des droits de l'homme

Implications pour les systèmes de protection des droits de l'homme

Les politiques et programmes publics devraient avoir:

Des données segmentées pour identifier les cas difficiles d'exclusion et de marginalisation
Stratégies spécifiques en réponse à ces cas

Principes de l'indivisibilité & de l'interconnexion

L'indivisibilité et de l'interconnexion des droits de l'homme nécessitent :
la reconnaissance et la protection des droits

Implications pour les systèmes nationaux de protection
Cadres juridiques :

Ne devraient pas privilégier la protection de certains droits au détriment d'autres

Les politiques publiques devraient:

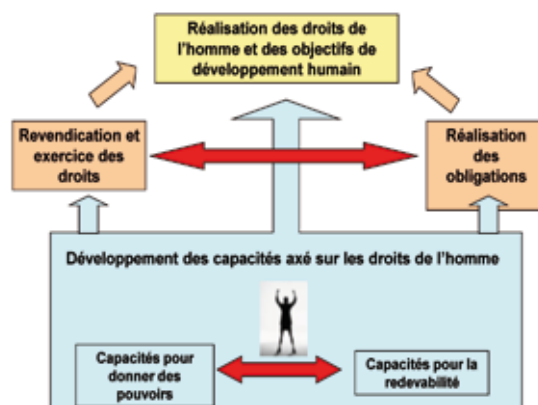
Se baser sur une analyse holistique des problèmes de développement et fournir des réponses intégrales et multisectorielles

Institutions étatiques:

Assurer la coordination interinstitutionnelle et multisectorielle

Inclure les institutions chargées de la protection, du suivi et de la redevabilité

Rôle du renforcement des capacités



Principes de l'indivisibilité & de l'interconnexion

L'indivisibilité et de l'interconnexion des droits de l'homme nécessitent :

la reconnaissance et la protection des droits

Implications pour les systèmes nationaux de protection
Cadres juridiques :

Ne devraient pas privilégier la protection de certains droits au détriment d'autres

Les politiques publiques devraient:

Se baser sur une analyse holistique des problèmes de développement et fournir des réponses intégrales et multisectorielles

Institutions étatiques:

Assurer la coordination interinstitutionnelle et multisectorielle

Inclure les institutions chargées de la protection, du suivi et de la redevabilité

Principes de l'égalité & de la non discrimination

L'égalité & la non discrimination obligent les États à :
éradiquer la discrimination juridique, institutionnelle, interpersonnelle et structurelle

Implications pour les systèmes nationaux de protection

Les cadres juridiques devraient...

Les institutions publiques devraient assurer...

Les politiques publiques devraient...

Principe de participation

Le principe de participation des droits de l'homme exige:
une participation libre, active, significative et inclusive

Implications pour les systèmes nationaux de protection
Les politiques, les processus et les procédures devraient fournir:

Des opportunités de participation à la planification et au développement

L'accès à l'information pertinente

Les capacités aux groupes marginalisés pour qu'ils formulent des propositions

Les mécanismes institutionnels devraient :

Se baser sur les principes démocratiques

Ne pas affaiblir les structures démocratiques ou traditionnelles existantes

La société civile devrait:

Être active, indépendante et avoir des capacités

Représenter la voix des groupes exclus et marginalisés

Avoir un contrôle sur les processus de prise de décision

Principe de redevabilité

Le principe de redevabilité exige:
que les États et autres personnes en charge soient responsables du respect des droits de l'homme

Le principe de redevabilité exige:
que les États et autres personnes en charge soient responsables du respect des droits de l'homme

Principe de redevabilité

Le principe de redevabilité exige:
des mécanismes et des procédures de recours accessibles, efficaces et indépendantes

Implications pour les systèmes de protection des droits de l'homme

Les cadres juridiques devraient :

Être en conformité avec les normes des droits de l'homme

Établir des conditions, des procédures et des mécanismes pour les droits de l'homme pour répondre aux obligations

Les politiques publiques devraient:

Prendre des mesures progressives pour traiter les points faibles des systèmes de redevabilité

Appliquer les obligations de l'État en matière des droits de l'homme à un niveau central, régional et local

Principe de redevabilité

Le principe de redevabilité exige:
Des médias libres et indépendants et des groupes de défense des droits de l'homme qui représentent les hommes, les femmes et les groupes marginalisés et exclus

Implications pour les systèmes de protection des droits de l'homme

Une société civile active devrait:

Superviser la conformité de l'État avec ses obligations en matière de droits humains

Articuler les préoccupations de la société et recommander un changement social positif

Fournir les informations et les contre-rapports aux mécanismes internationaux des droits de l'homme

ANNEXES

Annexe 2.

Systemes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains

EXEMPLE



Que signifient droits de l'homme?

- des garanties juridiques, attentes sociales et morales universelles;
- civiles, politiques, économiques, sociales et culturelles;
- Protéger les valeurs humaines (liberté, égalité, dignité);
- inhérents aux individus et, souvent, aux groupes; reflétés dans les normes internationales;
- engager légalement les États à titre principal.

Source Nations Unis

EXEMPLE



Systemes régionaux des droits de l'homme

Instruments

- Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Mécanismes

- Commission Africaine sur les droits de l'homme et des peuples
- Cour Africaine des droits de l'homme et des peuples
- Cour de justice de la CEDEAO

Source Nations Unis

EXEMPLE



Systemes nationaux de protection des droits de l'homme

- Cadres constitutionnel et juridique
- Institutions efficaces (Parlement, Gouvernement, Corps judiciaire, administration publique, institutions des droits de l'homme)
- Politiques, procédures et processus intégrant l'éveil de conscience
- Société civile active et média libres

Source Nations Unis

EXEMPLE



Liens entre les systemes nationaux, régionaux et internationaux de protection

Protections internationale & régionale sont complémentaires

Les normes internationales & régionales requièrent une mise en oeuvre nationale

Protections internationale & régionale si les remèdes nationaux sont épuisés

Les normes nationales doivent être en harmonie avec les normes internationales & régionales



Source Nations Unis



MODULE 3

CITOYENNETE ET CIVISME



« Avant d'être exigeant, il faut être exemplaire » 1



CITOYENNETE ET CIVISME

- 1- Citoyenneté
- 2- Civisme

Introduction

On ne naît pas citoyen, on le devient. La citoyenneté est un long apprentissage, une longue et continuelle lutte, un combat de tous les instants. Une société libre, pour être viable devrait s'appuyer sur le savoir, le savoir-faire, le savoir-être, le savoir-agir et la vertu de ses citoyens et des citoyennes. Dans ce contexte le but de l'éducation civique est d'assurer la participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle de citoyens compétents et imbus des valeurs et principes de la démocratie.

De nombreux pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest sont confrontés à des situations de conflits. Il s'y ajoute la crise de la démocratie à travers les luttes postélectorales, le faible niveau de participation des populations qui empêchent le développement économique et social et le maintien d'une paix durable dans la région.

C'est dans cette logique que le module de formation sur le civisme et la citoyenneté revêt une importance vitale.

L'enjeu est donc de vivre ensemble entre nous et avec les autres dans le respect des us et coutumes locaux ou régionaux mais également des règles issues de textes librement adoptés.

Compétence du module :

Intégrer des valeurs et notions relatives au civisme et à la citoyenneté dans des situations de vie commune

Sous-thèmes du module

1. Citoyenneté
2. Civisme

Sous-thème 1 : Citoyenneté

Compétence du sous-thème :

Intégrer des valeurs et notions relatives à la citoyenneté dans des situations de vie commune

Objectifs d'enseignement/apprentissage

- 1- Maîtriser les valeurs et notions relatives à la citoyenneté
- 2- S'approprier les principes de la citoyenneté
- 3- Conduire des activités pédagogiques liées à la citoyenneté
- 4- Adopter une attitude de citoyen responsable

Eléments de contenu :

1- Définitions de la citoyenneté

Citoyenneté : Qualité de citoyen. Le citoyen est « une personne jouissant, dans l'Etat dont il relève, des droits civils et politiques, notamment du droit de vote » ²

La **citoyenneté** est l'état ou la qualité de citoyen. Elle permet à un individu d'être reconnu comme membre d'une société, d'une cité dans l'Antiquité, ou d'un Etat aujourd'hui et de participer à la vie publique et politique.

La citoyenneté donne **accès à l'ensemble des droits politiques**, tout en créant des devoirs, permettant de **participer à la vie civique** d'une société ou d'une communauté politique.

Citoyen : sujet de droit qui jouit de ses droits civils et politiques, et qui a des obligations vis-à-vis de son Etat. De nos jours, un citoyen est une personne qui relève de la **protection** et de l'autorité d'un Etat, dont il est un **ressortissant**. Il bénéficie des droits civils et politiques et doit accomplir des devoirs envers l'Etat (ex : payer les impôts, respecter les lois, remplir ses devoirs militaires, exercer son droit de vote...).

La qualité de citoyen est liée à l'obtention de la nationalité par filiation ou par naturalisation. Il faut également être majeur.

La citoyenneté selon l'approche basée sur les droits humains

L'approche basée sur les droits humains lie la citoyenneté au processus d'élaboration des politiques publiques. A ce titre la citoyenneté est définie à partir de la capacité et l'engagement du citoyen à participer à toutes les phases du processus de conception, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques. ³

Dans le cadre de la formation il serait utile et opportun de mener des débats sur :

- Les **concepts clés suivants liés à la citoyenneté** :
 - Légitimité politique/souveraineté nationale ou populaire
 - Définition des droits et des responsabilités de tous et de chacun
 - Lien social, communauté de citoyens
 - Respect des droits d'autrui
 - Participation au processus démocratique et représentation
 - Paix sociale et cohésion sociale
 - Statut du citoyen

- Etat providence
 - Respect du pluralisme culturel
 - Respect et application de la loi
 - Débat citoyen
- Des défis et obstacles dont :
- La fragilité des institutions démocratiques
 - La crise de confiance vis-à-vis des pouvoirs publics
 - La crise de gouvernance
 - La mauvaise perception sociale de la citoyenneté
 - L'affaiblissement des liens de solidarité nationale
 - La mauvaise perception de la diversité et de l'intégration politique
 - L'absence de culture citoyenne
 - Le déficit de l'éducation à la citoyenneté démocratique
 - La perte des valeurs ou crise du sens de la citoyenneté
 - La montée grandissante de l'incivisme
 - L'insuffisance d'un espace public de communication
 - L'insuffisance d'une conscience collective de construction nationale
 - L'insuffisance d'une citoyenneté active (capacité de participer, d'exprimer ses opinions, de juger et de décider)

2- Citoyenneté et développement national

La perception du citoyen et de la citoyenneté au plan national appelle nécessairement des précisions complémentaires à la définition conceptuelle du citoyen déjà exposée. Ainsi, un citoyen est une personne qui détient une part de la souveraineté politique, c'est-à-dire qui contribue à faire la loi, à déterminer les orientations de l'action politique et sociale de l'Etat. Toute communauté humaine est appelée à se développer, à progresser et à prospérer pour réaliser son bien-être et son épanouissement. Il faut donc la détermination et l'engagement résolu de l'ensemble des citoyens qui forment le peuple.

La citoyenneté démocratique c'est le droit et le devoir pour tout citoyen de s'impliquer dans le débat public pour participer à la définition du bien commun. Le citoyen est donc celui qui exerce une vigilance critique à l'égard de tous les pouvoirs. Le citoyen respecte la loi parce que celle-ci est le résultat d'une élaboration démocratique, qu'elle résulte d'un processus délibératif (parlementaire).

A travers une citoyenneté active, les citoyens doivent exercer des actions à des échelons divers de la société : au niveau local, régional, national et mondial et se rendre capable de se prononcer sur des questions sociopolitiques majeures.

Cependant, pour tout citoyen, la revendication d'un droit est aussi et réciproquement l'accomplissement d'un devoir. Tout ce qui constitue un droit pour un citoyen est aussi le droit d'un autre et chacun, en la matière a le devoir de garantir et de connaître les droits des autres.

La citoyenneté économique

Ce concept renvoie au rôle du citoyen et de la citoyenne dans le développement économique du pays

Il est important de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté économique en relation avec les devoirs civiques qui viennent en contrepartie des droits.

Il s'agit de conscientiser au paiement de l'impôt et autres taxes. Ce « civisme fiscal » consiste à

Sous-thème 1 : Citoyenneté

amener les citoyens à s'acquitter de l'impôt et des autres taxes pour l'acquisition, par l'Etat, d'une plus grande autonomie financière et une meilleure prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

2. Les défis de la construction nationale et régionale dans l'espace de la CEDEAO : le rôle du citoyen dans la gestion de la diversité au niveau national et l'intégration régionale

L'aptitude à vivre avec ses concitoyens en tenant compte de leurs différences et à exprimer un vouloir vivre ensemble est une qualité citoyenne majeure. Elle implique une appréhension de la notion de nation dans une perspective sociologique.

Quand on aborde le problème de la construction nationale en Afrique noire et en particulier dans l'espace CEDEAO, on se réfère toujours à l'Etat tel que hérité de la colonisation.

Les frontières héritées de l'époque coloniale, en fixant le cadre territorial des États actuels, ont dans bien des cas, partagé un même « groupe ethnique », un même « peuple », une même « tribu », une même « nation » entre plusieurs États ...

Les « Nations » africaines d'aujourd'hui, créées artificiellement par les puissances étrangères, ne proviennent pas de l'ancienne civilisation africaine et ne répondent pas aux habitudes d'échanges ou au genre de vie africain. Il se pose alors le problème de la construction, sur de nouvelles bases, d'un nationalisme dans l'espace CEDEAO, à la fois à l'intérieur des États membres et au niveau régional.

C'est pourquoi de nouveaux modes de fonctionnement doivent prendre en compte nécessairement les diversités ethniques et les interactions durables et constantes rendues nécessaires par une vie politique et économique commune, dans presque tous les États d'Afrique, en particulier dans l'espace CEDEAO.

Il faut résoudre les divergences et les contradictions entre les modes de pensée et de comportement culturels, et les harmoniser.

Aujourd'hui, le problème réside pour les pays dans la difficile conciliation entre l'épanouissement des cultures particulières et le renforcement de « l'unité nationale » pour éviter l'éclatement des États. « La gestion de la diversité et de l'intégration politique passe nécessairement par le respect des principes d'égalité, de justice et de prospérité partagée entre les différentes couches sociales constituant la communauté nationale. » Elle requiert également de la part de tous, « un saut qualitatif qui amène au renoncement du mépris de toute personne, quel que soit son statut social ou politique, ou en raison de son ethnie et de ses opinions politiques.

Une politique visant à favoriser les échanges entre les différentes entités pourrait contribuer à l'enrichissement culturel des communautés nationales, au lieu de les diviser.

La gestion de la diversité repose en définitive sur un dialogue inclusif entre acteurs/trices politiques, dans le respect mutuel et dans l'intérêt supérieur de la nation en construction.

Le dépassement des individualités et la recherche et la défense de l'intérêt général constituent le socle de l'éclosion et de l'affirmation d'une citoyenneté responsable.

Les formateurs/formatrices peuvent exposer le problème du nationalisme et ses implications et en discuter largement avec les apprenants. Ils peuvent les inciter à mener des recherches et à réaliser des dossiers, des portfolios à présenter en public : par exemple étudier les conflits dans la région ouest africaine.

PLANIFICATION DU SOUS-MODULE

Module 3 : Citoyenneté et Civisme

Sous-thème 1 : la citoyenneté

Compétence du sous-thème :

Intégrer des valeurs et notions relatives à la citoyenneté dans des situations de vie commune

Objectifs d'enseignement/apprentissage :

- 1- Maîtriser les valeurs et notions relatives à la citoyenneté
- 2- Comprendre les principes de la citoyenneté
- 3- Conduire des activités pédagogiques liées à la citoyenneté
- 4- Adopter une attitude de citoyen responsable

Durée indicative : 16 H

Matériel/Supports pédagogiques/documentation

- Programmes et manuels scolaires de la discipline d'accueil
- Manuel de référence de la CEDEAO
- Films
- Photographies
- Documents et textes divers

Tableau de Planification

Séquences	Capacités Habilités/ à développer	Eléments de contenus Associés	Stratégies	Durée
1	Connaitre les fondamentaux de la citoyenneté	Les notions, valeurs et concepts relatifs à la citoyenneté		3H
	Comprendre les principes liés à la citoyenneté	Les principes et les actes de citoyenneté	Recherche documentaire (imprimés et numériques) Etude de cas : analyse de situation pays Jeu de rôle Débats ...	3H
2	Proposer des actions pour la promotion de la citoyenneté	- le comportement responsable - l'engagement individuel et l'adhésion aux mouvements citoyens -les actes de soutien à la collectivité - etc...		4H
3	Intégrer la thématique citoyenneté dans les activités pédagogiques	- analyse des outils didactiques et pédagogiques des différents cycles - élaboration de fiches pédagogiques - conduite de séances d'enseignement/ apprentissage - évaluation des acquis		6H

Sous-thème 1 : Citoyenneté

EXEMPLE DE FICHE PEDAGOGIQUE

Module 3 : Citoyenneté et Civisme

Sous thème 1 : la citoyenneté

Compétence du sous thème :

Intégrer des valeurs et notions relatives à la citoyenneté dans des situations de vie commune

Objectif d'enseignement /apprentissage : Adopter une attitude de citoyen responsable
Titre de la leçon /Situation d'apprentissage : Les principes et les actes de citoyenneté

Habilités à développer

HABILETES		
Intellectuelles (connaissances)	Comportementales (attitudes)	Techniques (aptitudes)
<ul style="list-style-type: none">- identifier les principes de la citoyenneté- identifier des actes de citoyenneté- définir les attributions du maire et la compétence territoriale de la commune.	<ul style="list-style-type: none">- adopter des attitudes de citoyen/citoyenne responsable- participer à la vie du milieu immédiat, de la commune et de la nation.	<ul style="list-style-type: none">- expliquer l'importance de la participation citoyenne locale et nationale- établir un lien entre la construction nationale et la participation citoyenne

Durée : 2 H

Matériel/Supports pédagogiques/documentation :

- Programmes et manuels scolaires de la discipline
- Manuel de référence de la CEDEAO
- Films, photographies et autres supports audiovisuels
- Documents et textes divers traitant de civisme et de citoyenneté
- Sites web relatifs au civisme, à la citoyenneté et à leur enseignement.

Déroulement de la séance d'enseignement/apprentissage

Déroulement de la séance d'enseignement/apprentissage

ETAPES	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur et de la formatrice	Des apprenants/apprenantes	
Contrôle les pré-requis/ pré-acquis	d'imprégnation et de culture des apprenants (es) par rapport aux notions de participation citoyenne	-Répondent aux questions -Evoquent et discutent des questions relatives à la participation citoyenne	- Q.C.M - Travail individuel - Brainstorming - discussion libre
Mise en situation	<p>Propose une situation décrivant un citoyen/citoyenne se désintéressant de la vie de la commune. Exemple : En passant devant la mairie, deux amis constatent l'état dégradé de la voirie et l'entassement des ordures. -Je me demande où passe l'argent que la mairie collecte tous les jours, dit le premier. -Mon cher, moi, je l'ai voté, le reste ne me regarde pas, répond le second.</p> <p>Le professeur amène les élèves-maîtres à traiter cette situation en recherchant dans les principes et les actes de citoyenneté, les arguments pour répondre aux préoccupations du premier ami et convaincre le deuxième de participer à la vie de la commune.</p>	-Par groupe, recherchent dans les documents mis à leur disposition et dans leur expérience propre, les arguments et les informations pour traiter la situation	- Recherche documentaire (imprimés et numériques) - Travail de groupe
Animation des travaux intragroupe/ Restitution des travaux de groupe	Demande aux apprenants/ apprenantes de présenter leurs productions par groupe de travail	-font des propositions en s'appuyant sur les résultats des recherches et sur leur vécu.	- Plénière de restitution et discussion - Résolution de problème
Apports notionnels/ consolidation-synthèse	<p>- Propose un plan identifiant les attributions et les ressources d'une commune ainsi que leurs compétences territoriales.</p> <p>Fait faire la synthèse des acquisitions en faisant les apports notionnels nécessaires</p>	- A partir de l'exposé d'un groupe et à travers un débat argumenté le groupe -classe : - élabore le plan de résolution du problème	Exposé - Débat argumenté - Brainstorming Travail de groupe

Sous-thème 1 : Citoyenneté

<p>Apports notionnels/ consolidation- synthèse</p>	<p>Fait faire la synthèse des acquisitions en faisant les apports notionnels nécessaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - énonce les arguments et les informations à donner aux deux amis - organisent la synthèse selon le plan suivant : - les principes de la citoyenneté -définition, responsabilité et compétence territoriale de la commune - les actes de citoyenneté en plus de l'acte de vote ; - l'importance de la participation citoyenne à la vie de la commune et du pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail collectif - Echanges interindividuels
<p>Evaluation / bilan</p>	<p>- Propose une situation- problème pour évaluer la leçon.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Résolvent individuellement l'activité d'intégration -Récapitulent les éléments de contenu essentiels relatifs aux principes et actes de citoyenneté d'une part et à la participation citoyenne à la vie de la commune et du pays d'autre part. 	<p>Travail individuel</p>
<p>Transfert/ Réinvestissement</p>	<p>Propose d'initier des activités au sein de l'établissement favorisant la participation à la gestion de l'établissement Organise le suivi de la mise en œuvre des activités initiées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Choisissent des activités ; Initient des activités ou des associations pour le suivi des actions de l'administration de l'établissement ou celles du maire de la ville en faveur des écoles (infrastructures et populations scolaires) - planifient ces activités sur la durée de l'année scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> -élection de délégués; -Création de cadre de concertation avec l'administration ; -Jeux de rôle : Ecriture et mise en scène de sketches ou de saynètes

Sous-thème 2 : Civisme

Compétence du sous thème :

Intégrer des valeurs et notions relatives au civisme dans des situations de vie commune

Objectifs d'enseignement/apprentissage

- Maîtriser les valeurs et notions relatives au civisme
- Connaître ses droits et devoirs civiques
- Conduire des activités pédagogiques liées au civisme
- Adopter des comportements civiques

Eléments de contenu

1. Civisme

Définitions

- **Civisme** : « Attitude d'attachement à la communauté nationale et à ses institutions et de participation régulière à ses activités, notamment par l'exercice du droit de vote »
« Priorité donnée par le citoyen aux intérêts de la nation sur ses intérêts privés »⁴
- **Civilité** : « Observation des convenances en usage chez les gens qui vivent en société ; politesse ; courtoisie. »⁵

Plus généralement, le civisme est le dévouement pour l'intérêt public, pour la « chose publique ». Le civisme nécessite donc une « conscience politique » et implique la connaissance de ses droits en tant que citoyen ainsi que de ses devoirs vis-à-vis de la collectivité. Le civisme est l'état du citoyen respectueux de ses droits et devoirs.

2. Valeurs liées au civisme

- « Amour de la patrie »
- Respect de la chose publique
- Loyalisme/loyauté, intégrité,
- Responsabilité
- Participation à la vie publique
- Tolérance
- Promotion de l'intérêt général et du bien commun
- Solidarité
- Contrôle citoyen de l'action publique

3. Concepts clés liés au civisme

Le civisme et la citoyenneté font appel à un cadre d'exercice constitué par l'Etat et la Nation dont la clarification conceptuelle s'avère indispensable.

3.1- Etat : nom masculin (bas latin status, forme de gouvernement)

4 . Dictionnaire Français Larousse. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012 <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/Civisme%20>

5 . Dictionnaire Français Larousse. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012 <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/Civilité>

Sous-thème 2 : Civisme

- Société politique résultant de la fixation, sur un territoire délimité par des frontières, d'un groupe humain présentant des caractères plus ou moins marqués d'homogénéité culturelle et régi par un pouvoir institutionnalisé. (En droit constitutionnel, l'État est une personne morale territoriale de droit public personnifiant juridiquement la nation, titulaire de la souveraineté interne et internationale et du monopole de la contrainte organisée.)
- Éléments centraux de l'Administration, ensemble des pouvoirs publics, par opposition aux citoyens ⁶

L'Etat désigne la personne morale de droit public qui, sur le plan juridique, représente une collectivité, un peuple ou une nation. Il exerce le pouvoir suprême ou la souveraineté sur un territoire déterminé et par rapport aux autres Etats.

Au plan sociopolitique, l'Etat est la forme la plus élaborée de la vie commune d'une société humaine. Il exerce son pouvoir par le biais du gouvernement. L'Etat dispose d'un certain nombre de monopoles qui sont attachés à sa souveraineté comme la force armée, la contrainte légitime, etc. Par extension, l'Etat désigne l'ensemble des institutions et des services qui permettent de gouverner et d'administrer un pays.

L'Etat a le devoir de protéger et d'offrir tous les services (éducation, santé, eau et électricité, environnement sain, etc.) par le biais de services publics et selon un mode de gestion centralisé, déconcentré ou décentralisé.

L'Etat a l'obligation d'une gestion transparente des affaires publiques et de reddition de comptes. L'Etat souverain s'organise rationnellement en se dotant d'une Constitution et de lois.

L'Etat-nation est la notion selon laquelle l'Etat coïncide avec la Nation définie en fonction d'une identité commune et qui lui confère sa légitimité.

L'Etat-providence met l'accent sur le rôle particulièrement important de celui-ci en matière de redistribution des richesses, de régulation de l'économie, d'assistance aux plus défavorisés et de fourniture de biens collectifs.

Un ensemble d'Etats peut constituer une organisation supranationale fonctionnant comme un Etat. C'est le cas de la CEDEAO constituée d'Etats membres avec un traité qui lui sert de constitution et des organes dirigeants qui en sont les institutions.

3.2- Nation : nom féminin (latin natio, -onis)

- Ensemble des êtres humains vivant dans un même territoire, ayant une communauté d'origine, d'histoire, de culture, de traditions, parfois de langue, et constituant une communauté politique.
- Entité abstraite, collective et indivisible, distincte des individus qui la composent et titulaire de la souveraineté. ⁷

Une **nation** est donc une communauté humaine ayant conscience d'être unie par une identité historique, culturelle, linguistique ou religieuse. En tant qu'entité politique, la nation est une communauté caractérisée par un territoire propre, organisée en Etat. Elle est la personne juridique constituée des personnes régies par une même constitution.

La notion de nation implique aussi un système de **valeurs**, souvent résumé en une **devise** et qui repose sur un contrat social implicite entre les membres de la nation. Pour certains sociologues, le seul critère déterminant est subjectif : il faut que les membres d'une communauté soient convaincus qu'ils relèvent d'une même appartenance nationale.

Toutes les nations ne sont pas constituées en Etat.

Certaines communautés ou sous-ensembles de communauté linguistique ou ethnique sont conscientes de leur appartenance à une nation alors que, pour des raisons liées à l'histoire, elles dépendent géographiquement d'un Etat (Ex : les malinkés, les yoruba, les peulhs.)

6 . Dictionnaire Français Larousse. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012 <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/Etat/31318#31250>

7. Dictionnaire Français Larousse. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012 <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/nation>

3.3- Peuple : nom masculin (latin populus)

« Ensemble de personnes vivant en société sur un même territoire et unies par des liens culturels, des institutions politiques : Le peuple français. (Le peuple est, avec le territoire et l'organisation politique, l'un des trois éléments constitutifs de l'État.) »⁸

PLANIFICATION DU SOUS-MODULE

Module 3 : Civisme et Citoyenneté

Sous-thème 2 : Civisme

Compétence du sous thème :

Intégrer des valeurs et notions relatives au civisme dans des situations de vie commune

Objectifs d'enseignement/apprentissage

- Maîtriser les valeurs et notions relatives au civisme
- Renforcer la connaissance de ses droits et devoirs civiques.
- Conduire des activités pédagogiques liées au civisme
- Adopter des comportements civiques

Durée indicative : 14 H

Matériel/Supports pédagogiques/documentation :

- Programmes et manuels scolaires de la discipline d'accueil
- Manuel de référence de la CEDEAO
- Films, photographies et autres supports audiovisuels
- Documents et textes divers traitant de la citoyenneté et du civisme
- Sites web relatifs au civisme et à son enseignement

Tableau de Planification

Séquences	Capacités/ Habilités à développer	Eléments de contenu associés	stratégies	Durée Indica- tive
1	Connaître les fondamentaux du civisme	les notions d'Etat, de Nation, de droit et de devoir, de civisme, typologie comparée des droits et devoirs, ...		4 h
2	Proposer des axes de réflexion pour une implication à l'effort de construction nationale	les défis de la construction nationale : - la solidarité nationale - le dialogue inter ethnique et religieux - la promotion de la diversité culturelle - le développement de la parenté culturelle	Recherche documentaire (imprimés et numériques) Etude de cas: analyse de situation pays	4 h
3	Intégrer la thématique « civisme » dans les activités pédagogiques	- analyse des outils didactiques et pédagogiques des différents cycles - élaboration de fiches pédagogiques - conduite de séances d'enseignement/apprentissage - évaluation des séances de micro enseignement acquis		6 h

8 . Dictionnaire Français Larousse. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/peuple>

Sous-thème 2 : Civisme

EXEMPLE DE FICHE PEDAGOGIQUE

Module 3 : Citoyenneté et Civisme

Sous thème 2 : le civisme

Compétence du sous thème :

Intégrer des valeurs et notions relatives au civisme dans des situations de vie commune.

Objectif d'enseignement/apprentissage:

Connaître ses droits et devoirs civiques

Titre de la leçon/situation d'apprentissage :

les défis de la construction nationale : le dialogue interethnique et religieux

Habilités à développer

HABILETES		
Intellectuelles (connaissances)	Comportementales (attitudes)	Techniques (aptitudes)
<ul style="list-style-type: none">- distinguer les grands groupes ethniques- identifier les grandes religions- déterminer le rôle de la diversité ethnique et religieuse dans la construction nationale	<ul style="list-style-type: none">- respecter la diversité ethnique et religieuse- vivre l'intégration nationale- renforcer le dialogue inter ethnique et inter religieux	<ul style="list-style-type: none">-établir des liens entre les différentes ethnies et religions-expliquer l'importance de la diversité ethnique et religieuse-établir un lien entre la construction nationale et la diversité ethnique et religieuse-argumenter en faveur du dialogue inter religieux et inter ethnique

Durée : 2 H

Matériel/Supports pédagogiques/documentation :

- Programmes et manuels scolaires de la discipline
- Manuel de référence de la CEDEAO
- Films, photographies et autres supports audiovisuels
- Documents et textes divers traitant des religions, des ethnies, des différents aspects de la diversité ethnique et religieuse et de la construction nationale.
- Sites web relatifs aux religions, ethnies, différents aspects de la diversité ethnique et religieuse et à la construction nationale.

Déroulement de la séance d'enseignement/apprentissage

ETAPES	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/formatrice	Des apprenants/ apprenantes	
Contrôle des pré-requis/pré-acquis	Diagnostique le niveau d'imprégnation et de culture des apprenants/ apprenantes par rapport aux notions de diversité ethnique et religieuse	Répondent aux questions Evoquent et discutent de problèmes relatifs à la diversité ethnique et religieuse	-Q.C.M -Travail individuel - brainstorming - discussion libre
Mise en situation	Propose une situation décrivant deux familles d'origine ethnique et religieuse différente opposées sur la célébration d'une fête religieuse. Exemple : le jour de la fête de Noël, le petit Kané Mohamed, musulman d'ethnie Malinké est invité par son ami Alain Séry, chrétien d'ethnie Bété à venir partager le repas de midi. Mais le père de Kané Mohamed refuse d'autoriser son fils à répondre à l'invitation. Le père de Séry intervient en faveur du petit Mohamed mais le père de ce dernier reste sur sa position. Le formateur amène les élèves-maîtres à traiter cette situation en recherchant dans les défis de la construction nationale, les arguments pour convaincre le père de Mohamed à accepter de vivre la diversité ethnique et religieuse	Par groupe de 4 ou 5, les apprenants (es) recherchent dans les documents mis à leur disposition et dans leur expérience propre, les arguments en faveur de la diversité ethnique et religieuse	- Recherche documentaire (imprimés et numériques) - Travail de groupe
Animation des travaux intragroupe/ Restitution des travaux de groupe	Demande aux apprenants/apprenantes de présenter leurs productions par groupe de travail	-font des propositions en s'appuyant sur les résultats des recherches et sur leur vécu.	- Plénière de restitution et discussion - Résolution de problème
Apports notionnels/ Consolidation et synthèse	- Propose un plan identifiant les différentes ethnies et religions, leurs liens et leur importance dans la construction nationale. -Fait faire la synthèse des acquisitions en faisant les apports notionnels nécessaires	A partir de l'exposé d'un groupe et à travers un débat argumenté le groupe -classe : - élabore le plan de résolution du problème -énonce les arguments en faveur du petit Mohamed. - organisent la synthèse selon le plan suivant : - les grandes religions et ethnies -les points de convergence entre les grandes ethnies et religions évoquées -l'importance de la diversité ethnique et religieuse dans la construction nationale	Exposé -Débat argumenté -Brainstorming Travail de groupe - Travail collectif -Echanges interindividuels

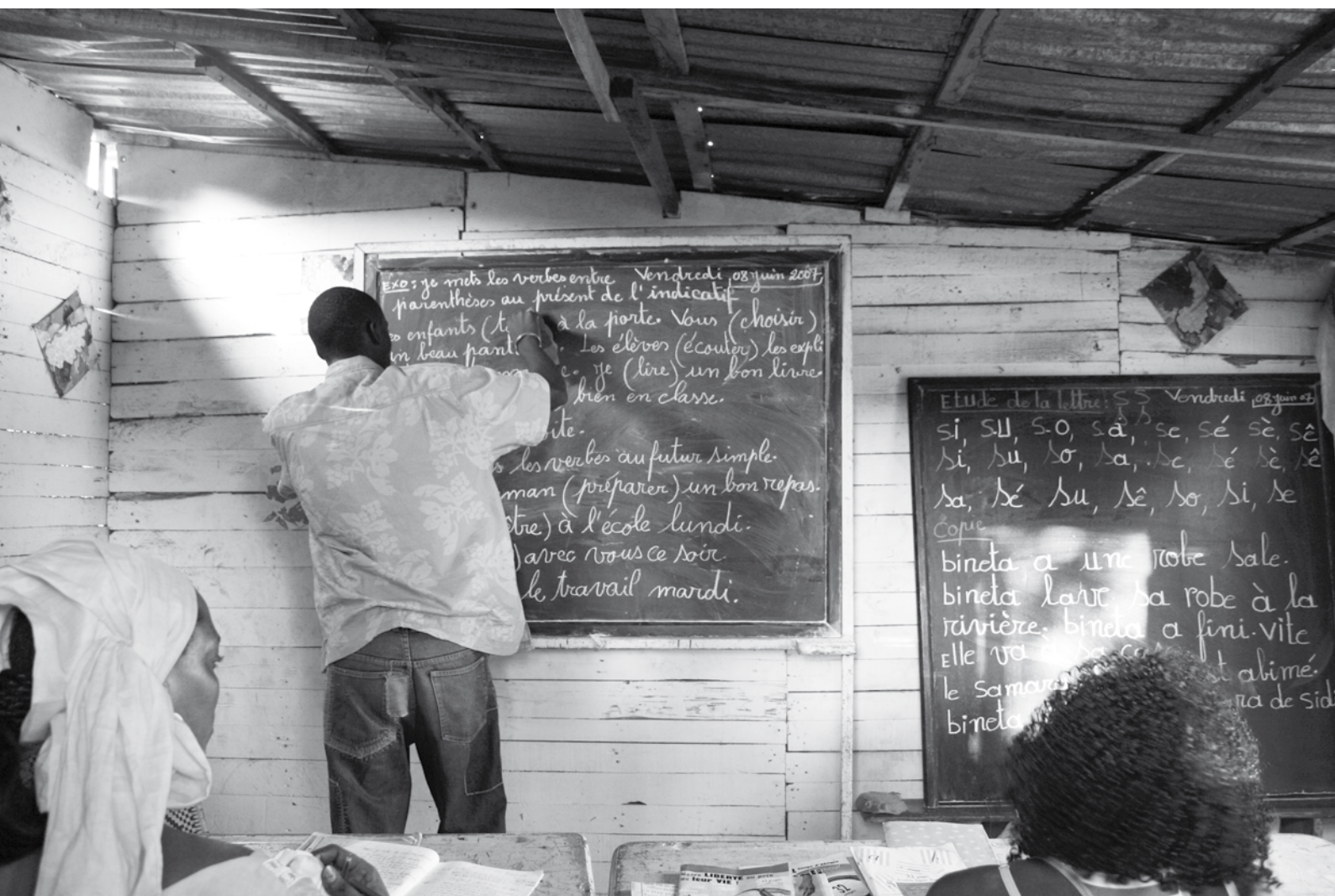
Sous-thème 2 : Civisme

ETAPES	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/formatrice	Des apprenants/ apprenantes	
Evaluation / bilan	-Propose une situation- problème pour évaluer la leçon.	Résolvent individuellement la situation problème Récapitulent les éléments de contenu essentiels relatifs à la relation entre la diversité ethnique et religieuse et la construction nationale	Travail individuel
Transfert/ réinvestissement	Propose d'initier des activités au sein de l'établissement favorisant l'intégration ethnique et religieuse - Organise le suivi de la mise en œuvre des activités initiées.	- Choissent des activités -Initient des activités et les planifient sur la durée de l'année scolaire	-Création de clubs œcuméniques -Jeu de rôle : Ecriture et mise en scène de sketches ou de saynètes



MODULE 4

DEMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE



«Une démocratie bien comprise n'est pas un régime qui maintienne artificiellement entre les hommes une égalité chimérique ; c'est un régime de libre sélection qui n'assigne d'autre limite à l'ascension sociale que les limites même de l'effort et de la volonté de l'individu.» ¹

¹ Citations Françaises. Edouard Herriot. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012.
<http://www.citations-francaises.fr/Une-democratie-bien-comprise-est-pas-un-regime-qui-maintienne-artificiellement-entre-les-hommes-une-egalite-chimerique-est-un-regime-de-libre-selection-qui-assigne-autre-limite-ascension-sociale-que-l-citation-177702.html>



DEMOCRATIE ET BONNE GOURVERNANCE

- 1- Démocratie
- 2- Bonne gouvernance

Introduction

Les multiples obstacles au développement constatés dans la région ouest-africaine tels que la corruption, l'instabilité politique, etc. révèlent un déficit en matière de culture démocratique et de gouvernance. La démocratie est le « gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple » mais il est légitime de se poser la question de savoir si le « peuple » est qualifié pour cette tâche et, au cas contraire, quelles seraient les vertus et l'éthique de ceux qui, dans les démocraties représentatives qui caractérisent les systèmes politiques de l'espace CEDEAO, gouvernent au « nom du peuple ».

Par ailleurs, il est impératif de s'assurer qu'une majorité de citoyens détient les outils intellectuels, moraux, les aptitudes et les attitudes nécessaires à une participation avisée aux affaires publiques pour défendre leurs droits tout en accomplissant leurs devoirs et en assurant la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance. Le module sur la démocratie et la bonne gouvernance est destiné à cet objet.

Compétence du module :

Intégrer des notions et valeurs, des stratégies et des attitudes positives pour la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Sous-thèmes

- 1- Démocratie
- 2- Bonne gouvernance

Sous-thème 1 : Démocratie

Compétence du sous-thème:

Intégrer des notions et valeurs, des stratégies et des attitudes positives pour la promotion de la démocratie

Objectifs d'enseignement/apprentissage

- 1- Maîtriser les notions, valeurs et principes liés à la démocratie.
- 2- Développer des stratégies de promotion d'une culture démocratique en prenant en compte les valeurs endogènes et des apports des différents groupes sociaux.
- 3- Conduire des activités pédagogiques et de vie scolaire favorables à l'instauration et au développement d'une culture démocratique.
- 4- Adopter des attitudes favorables à la promotion d'une culture démocratique.

Éléments de contenu

Définitions du concept

*Le terme démocratie vient du grec **dem**, peuple et **kratos**, pouvoir, autorité, légitimité. Il désigne selon la célèbre définition d'Abraham Lincoln : le « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple »²*

La démocratie se définit également comme :

« un gouvernement qui est dirigé avec le consentement du peuple. »

« un système de gouvernement dont l'autorité suprême appartient au peuple. »

« Un gouvernement dans lequel le contrôle politique est exercé par tous les citoyens, soit directement ou par l'entremise de leurs représentants élus. »

« Une démocratie est un système où les individus peuvent changer de dirigeants de façon pacifique et où le gouvernement a le droit de gouverner parce que le peuple lui a conféré ce droit. »

Le peuple est entendu ici comme l'ensemble des citoyens d'un territoire donné qui sont censés être à la fois gouvernants et gouvernés.³

L'exercice de la démocratie par le peuple : démocratie directe, démocratie indirecte

Initialement, dans la Grèce antique la démocratie était exercée de manière directe, c'est à dire que tous les citoyens (excepté les femmes, les enfants et les esclaves) se réunissaient dans l'agora pour prendre eux même les décisions : c'est une démocratie participative, les citoyens sont associés aux décisions prises, de leur élaboration à leur application.

Aujourd'hui dans la presque totalité des systèmes politiques, on trouve la démocratie sous une forme indirecte, c'est à dire que le peuple n'exerce pas directement le pouvoir mais il se borne à élire des représentants qui gouvernent en son nom.

Les valeurs, principes et fondements de la démocratie

Le système politique démocratique se caractérise par des valeurs, des principes, des institutions, des pratiques et une culture, etc. qui en constituent les fondements. Ces caractéristiques sont explicites pour la plus part d'entre-elles : liberté, égalité, des élections libres, équitables et transparentes, la séparation des pouvoirs, etc. ; cependant il existe des représentations « latentes » de la démocratie,

² Gaxie, Daniel. « Démocratie ». In Encyclopédia Universalis [En ligne]. (Page consultée le 15/06/2012) <http://www.universalis.fr/encyclopedie/democratie/>

³ ACE. Définition de la démocratie. [En ligne]. (Page consultée le 15/06/2012) <http://aceproject.org/main/francais/ve/vec05b01.htm>

des lois non écrites sous forme de « règles du jeu » à respecter (acceptation d'une défaite électorale, bannissement de la violence, etc.)

Les valeurs de la démocratie

La démocratie se caractérise par deux valeurs primordiales, la liberté et l'égalité. Ces valeurs sont proclamées dans toutes des déclarations de droits : celle de 1789 ou 1948. D'autres valeurs viennent s'y ajouter comme : la tolérance, le respect, la coopération, le pluralisme et le compromis social, l'acceptation de la différence, la solidarité, la paix, etc.

Les principes de la démocratie.

- **Le vote et le suffrage universel** censé donner à chacun un moyen égal d'influencer l'orientation des grandes décisions.
- **La souveraineté populaire** : le pouvoir est détenu par le peuple et le gouvernement est responsabilisé par le peuple.
- **La règle de la majorité et les droits des minorités** : le pouvoir est exercé par la majorité, mais les droits des minorités doivent être protégés.
- **La constitutionnalité** : les pouvoirs et les limitations du pouvoir du gouvernement sont énoncés dans la Constitution qui protège les droits de tous les citoyens. Le contrôle de constitutionnalité des lois est nécessaire pour garantir le respect des dispositions constitutionnelles.
- **La séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire)**: celui qui vote les lois (**pouvoir législatif ou parlement**) ne peut pas être celui qui les applique (**pouvoir exécutif ou gouvernement**); une troisième instance séparée est nécessaire pour juger de la bonne application des lois (**pouvoir judiciaire**).
- **La justice et l'impartialité** : les décisions gouvernementales doivent être justes et impartiales.
- **Un système judiciaire indépendant** : le système judiciaire doit être impartial et séparé des autres institutions gouvernementales.
- **Les échanges d'idée libres et ouverts** : le droit à la liberté de la parole, la liberté d'expression, la liberté de la presse, la liberté d'association.
- **La subordination des armées au pouvoir civil** : les officiers militaires n'étant pas élus, c'est donc l'administration civile qui doit gérer les militaires.
- **Le pluralisme politique et des élections libres et justes** : les élections, pluripartites, sont libres, ouvertes, régulières et transparentes.
- **Le bien commun** : la promotion de ce qui est bien pour toute la société.
- **La participation** : les citoyens participent librement à la vie civique.
- **L'Etat de droit** : les pouvoirs publics sont soumis au droit, ce qui induit une limitation des pouvoirs de ceux-ci. Toutes les décisions doivent, ainsi, être conformes à la Constitution, aux engagements internationaux, aux lois et règlements.
- **L'alternance du pouvoir** : il est souhaitable, en démocratie que la gestion des affaires publiques se fasse alternativement par des organisations politiques différentes.
- **Contrôle citoyen** : il doit être garanti au citoyen le droit de constater par lui-même ou par ses représentants « la nécessité de la contribution publique (...) et d'en suivre l'emploi » et à la société toute entière celui de « demander compte à tout agent public de son administration » pour leur permettre de jouer leurs rôles de veille et alerte.
- Etc.

Sous-thème 1 : Démocratie

Instrument, institutions et outils de la démocratie

On peut également caractériser la démocratie à travers plusieurs instruments, institutions et outils :

- A l'échelle régionale, on peut citer, par exemple, la Cour Africaine des droits de l'homme, la Cour de justice de la CEDEAO, le Protocole additionnel sur la démocratie et la gouvernance.
- A l'échelle nationale, le pouvoir législatif (le Parlement) est l'une des institutions les plus importantes de la démocratie représentative. Il existe aussi d'autres institutions publiques telles que le Médiateur de la République, le Conseil consultatif sur les droits de l'homme, la Commission nationale des Droits de l'Homme, etc. qui peuvent varier selon les spécificités de chaque pays.
- La **Constitution** garantit les droits des citoyens et pose des limites aux pouvoirs des gouvernants.
- Le **pouvoir judiciaire** doit jouir d'une indépendance qui est le gage d'une démocratie saine.
- A l'échelle locale, on trouve, par exemple, les assemblées locales comme les conseils ruraux, les conseils de préfecture, les conseils communaux où siègent les élus locaux.
- La **Société civile** a les rôles de contrepouvoir mais peut également servir de médiateur en cas de conflit entre les politiques.
- Les **médias** doivent être libres ; un de leurs rôles les plus importants est d'informer les gouvernés et les gouvernants sur les problèmes de politique publique.
- Le **referendum** est une procédure par laquelle les électeurs peuvent voter directement sur une question politique, constitutionnelle ou législative particulière.
- Le **budget participatif** : ses buts sont la cogestion et la codécision.

Les défis de la démocratie dans la région

Le développement et la consolidation de la démocratie dans l'espace CEDEAO se heurtent à des obstacles majeurs parmi lesquels on note :

- l'analphabétisme : le faible taux d'alphabétisation dans plusieurs pays de la CEDEAO empêche les citoyens de connaître et de revendiquer leur droit et également de participer à la vie publique. A ce titre il est absolument nécessaire, pour les Etats d'augmenter les dépenses en matière éducatives, condition indispensable à la promotion d'une culture démocratique dans la région ;
- le tribalisme et l'ethnocentrisme : il convient, à ce niveau de veiller au respect des cultures locales, de promouvoir le brassage culturel et l'ouverture aux autres à travers l'éducation à la paix et à la gestion des conflits ;
- le déficit de prise en compte des valeurs endogènes : ces valeurs sont menacées par le phénomène de la mondialisation. Il s'agit de les protéger en tant que patrimoine culturel immatériel. ;
- les coups d'état militaire : la prise du pouvoir par les militaires est, en démocratie, contraire aux dispositions constitutionnelles. Elle doit être systématiquement condamnée et combattue dans la mesure où seul le peuple est susceptible de conduire le changement dans la démocratie ;
- les coups d'Etat constitutionnels avec les changements unilatéraux de constitution ;
- la pauvreté constitue un danger à la pérennité de la démocratie et sa consolidation car elle empêche l'accès à l'éducation, la participation à la vie publique et favorise la corruption ;
- les troubles sociopolitiques généralement liés aux élections menacent la stabilité des Etats et constitue une source d'angoisse pour les peuples de la CEDEAO. ;
- la faiblesse des institutions publiques : la perte de crédibilité attachée aux institutions publiques, du fait de la corruption, constitue une sérieuse entrave à la démocratie. La

confiance dans les institutions doit être rétablie à travers une politique de transparence et de reddition de compte. ;

- l'abus de pouvoir : non-respect des droits humains, modification ("tripatouillage") de la constitution, abus d'autorité...

FICHE DE PLANIFICATION

Sous thème 1 : Démocratie

Compétence du sous-thème:

Intégrer des notions et valeurs, des stratégies et des attitudes positives pour la promotion de la démocratie.

Objectifs d'enseignement/apprentissage

- 1- Maîtriser les notions, valeurs et principes liés à la démocratie.
- 2- Développer des stratégies de promotion d'une culture démocratique en tenant compte des valeurs endogènes et des apports des différents groupes sociaux.
- 3- Conduire des activités pédagogiques et de vie scolaire favorable à l'instauration/ au développement d'une culture démocratique.
- 4- Adopter des attitudes favorables à la promotion d'une culture démocratique.

Durée : 18 heures

Matériel/Supports pédagogiques/documentation

- Programmes et manuels scolaires de la discipline d'accueil
- Manuel de référence de la CEDEAO
- Films, photographies, illustrations et dessins
- Documents et textes divers

Tableau de planification

Séquence	Capacités/ Habilités à développer	Eléments de contenus associés	Stratégies	Durée indica- tive
1	Définir les notions de valeurs et concepts	Valeurs, principes et fondements de la démocratie	- Recherche documentaire (imprimés et numériques)	3 h
2	S'approprier les instruments, mécanismes, normes et règles de fonctionnement de la démocratie	Instruments, institutions et outils de la démocratie	- Travail de groupe	3 h
3	Identifier les obstacles et contraintes	Défis de la démocratie au niveau national et dans la région	- Brainstorming - Enquête	2 h

Sous-thème 1 : Démocratie

Séquence	Capacités/ Habilités à développer	Eléments de contenus associés	Stratégies	Durée indicative
4	Proposer des actions pour la promotion de la démocratie	<ul style="list-style-type: none"> - Importance des média pour une culture démocratique effective - Respect des lois et règlements - Débat sur la limitation du nombre de partis politiques - Pacification et transparence des processus électoraux - Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Débat - Etude de cas - Simulation 	4 h
5	Intégrer la thématique de la démocratie dans les activités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des outils didactiques et pédagogiques des différents cycles - Elaboration de fiches pédagogiques - Conduite de séances d'enseignement/apprentissage - Evaluation des acquis 	<ul style="list-style-type: none"> - Dramatisation - Cours d'essai 	6 h

EXEMPLE DE FICHE PEDAGOGIQUE

Sous-thème 1 : Démocratie

Compétence du sous-thème :

Intégrer des notions et valeurs, des stratégies et des attitudes positives pour la promotion de la démocratie

Titre de la leçon/Situation d'apprentissage :

Le processus électoral

Objectif d'enseignement/apprentissage

Adopter des attitudes favorables à la promotion d'une culture démocratique

Habilités à développer

HABILETES		
Connaissances	Attitudes	Aptitudes
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les étapes du processus électoral. - Analyser les conséquences d'un non respect des règles du jeu démocratique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accepter les résultats - Respecter code électoral - Respecter les règles de la transparence et de l'équité 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un esprit critique - Analyser un processus électoral

Durée : 04 heures

Matériels/Supports pédagogiques /Documentation

Code électoral, règlement intérieur, journal de l'école, circulaires et notes de service, photos et images de scènes électorales, matériel électoral (urnes, bulletin, formulaires de procès-verbal, isoloir, stylos, cachet « A VOTÉ » encre indélébile, enveloppes, registres électoral, craie, tableau noir, etc.

Déroulement de la séance d'enseignement/apprentissage

SEQUENCE	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/de la formatrice	Des apprenants/ apprenantes	
Contrôle des pré-requis/pré-acquis	Le formateur ou la formatrice : - pose des questions pour diagnostiquer le niveau d'imprégnation et de culture des apprenants et des apprenantes par rapport aux notions à étudier ;	Les apprenants/apprenantes : - répondent aux questions ;	- Q.C.M - Travail individuel
Mise en situation	- présente un extrait de document relatif à une situation postélectorale chaotique ; - pose quelques questions de compréhension du document ;	- observent ; - s'expriment sur la situation présentée;	Travail individuel
Animation des activités intra-groupe/ restitution des travaux de groupe	- répartit les apprenants et les apprenantes en plusieurs petits groupes ; - demande aux apprenants et apprenantes de décrire un processus électoral ; - fait analyser les événements postélectorales (les troubles, leurs causes et leurs conséquences) ; - fait proposer des résolutions à ces fléaux ; - organise le compte rendu des productions ;	- décrivent le processus électoral (par petit groupe) : . avant les élections (préparatifs) . pendant les élections (le scrutin) . après les élections ; - analysent les causes et les conséquences des troubles postélectorales ; - en débattent ; - suggèrent des approches de solution - prennent des résolutions ;	- Travail de groupe puis en séance plénière - Technique de clarification des valeurs - Dramatisation, Jeu de rôle
Apport notionnel /Consolidation et synthèse	- re-précise et complète : . les définitions des concepts-clés ; . les 03 étapes du processus électoral ; - aide les apprenants et les apprenantes à identifier les causes et les conséquences des troubles postélectorales ; - guide vers l'énoncé de bonnes résolutions pour des élections justes et apaisées ; - fait faire la synthèse sous forme de tableau - fait noter.	- définissent : . les concepts-clés ; . les 03 étapes du processus électoral - identifient les causes et les conséquences des troubles postélectorales ; - procèdent à leur analyse ; - discutent ; - retiennent les étapes fondamentales d'un processus électoral ; - rendent compte de leurs productions ;	Travail collectif Méthode de résolution de problème

Sous-thème 1 : Démocratie

SEQUENCE	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/de la formatrice	Des apprenants/ apprenantes	
<i>Evaluation des acquisitions/ Bilan</i>	<ul style="list-style-type: none"> - demande aux apprenants et aux apprenantes : .d'indiquer les étapes du processus électoral; .d'identifier les problèmes qui peuvent être liés à chacune d'elles. .de suggérer les moyens de leur résolution ; 	<ul style="list-style-type: none"> - exécutent la consigne (à partir des débats et des informations consignées à la séquence précédente) 	Travail individuel
<i>Transfert/ réinvestissement</i>	<ul style="list-style-type: none"> - demande aux apprenants et apprenantes de produire plusieurs séries de slogans favorables : . à des campagnes électorales... . à des scrutins... . à des post-élections sans violences. 	<ul style="list-style-type: none"> - produisent des slogans en faveur d'élections pacifiques, justes et transparentes. 	Travail individuel

Sous-thème 2 : Bonne gouvernance

Compétence du sous-thème :

Intégrer des notions et valeurs, des stratégies et des attitudes positives pour la promotion de la bonne gouvernance

Objectifs d'enseignement/apprentissage

1. Maîtriser les notions, valeurs et principes liés à la bonne gouvernance
2. Développer des stratégies de promotion d'une culture de bonne gouvernance en tenant compte des valeurs endogènes et des apports des différents groupes sociaux
3. Conduire des activités pédagogiques et de vie scolaire en vue de renforcer la bonne gouvernance
4. Adopter des attitudes favorables à la promotion de la bonne gouvernance

Eléments de contenu

L'analyse des problèmes liés à la corruption montre qu'il existe, dans l'espace de la CEDEAO, de sérieuses difficultés dans la pratique de l'Etat de droit. Ces difficultés renvoient à un déficit en matière de bonne gouvernance. Le terme Bonne gouvernance est issu de la théorie macro-économique et de la science administrative anglo-saxonne. Elle a été diffusée dans les années 1990 par la Banque Mondiale comme la condition nécessaire des politiques de développement.

Définition de la bonne gouvernance

Sans entrer dans une définition exhaustive de la bonne gouvernance (ou gouvernance démocratique) l'on pourrait, à partir d'une approche fonctionnelle, retenir que c'est la relation entre gouvernants et gouvernés dans la gestion des affaires publiques impliquant :

- l'existence d'institutions démocratiques,
- un fonctionnement de ces institutions correspondant à l'esprit et à la lettre des lois et règlements,
- la participation de citoyens imbus d'une culture civique démocratique et respectueuse des règles du jeu démocratique.

« La bonne gouvernance désigne l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une institution ou d'une organisation qu'elle soit publique ou privée, régionale, nationale ou internationale »

Principes de la bonne gouvernance

Quatre principes sont à la base d'une gouvernance démocratique. Ce sont :

- **la responsabilité** : elle incombe à la fois aux pouvoirs publics et aux citoyens. Les Etats de la CEDEAO ont harmonisé leurs législations avec les instruments internationaux des droits humains tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres conventions internationales. Néanmoins il persiste toujours des problèmes liés à la corruption et à une insuffisance du respect de l'Etat de droit. Cela signifie que les problèmes de gouvernance démocratique ne se résolvent pas uniquement par la création d'institutions démocratiques : autrement dit, l'existence de ces institutions ne suffit pas à garantir la bonne gouvernance.

Sous-thème 2 : Bonne gouvernance

Il est de la responsabilité des dirigeants tant au niveau national qu'au niveau local de veiller à une stricte application des lois et règlements, à une justice impartiale et indépendante dans le respect des lois constitutionnelles.

Les citoyens doivent prendre conscience que la demande et la pression sociale sur le gouvernement ou les collectivités locales doit nécessairement prendre en compte les limites des ressources publiques tant humaines, organisationnelles que financières. Cette responsabilité ne saurait être le résultat d'une manifestation citoyenne spontanée ou l'objet d'une réalité innée ; elle doit être apprise à partir d'un corpus de savoirs, de savoir-faire et de savoir être.

Pour ce faire les citoyens doivent acquérir et cultiver la culture civique. La culture civique peut être définie comme « un ensemble de croyances, de convictions, de visions du monde et de pratiques qui se sont formées à travers l'histoire d'une société, de telle manière qu'elles se constituent en un assemblage de débris sédimentés ». J. Pershoo, Conférence Civitas, Mexico City, Septembre, 1999.

Un rôle important doit être joué par la Société civile. Elle doit contribuer efficacement à rendre dynamique l'Etat de droit, à promouvoir l'éducation civique et aux droits humains, à la paix et à la démocratie. Elle doit, aussi, contribuer à la diffusion de l'information et à lutter contre les abus et l'impunité à tous les niveaux notamment en se positionnant comme les défenseurs des franges les plus démunies de la population.

- **la transparence** : elle est fondée sur la libre circulation de l'information. Les personnes concernées peuvent directement avoir accès au processus et aux institutions et l'information accessible est suffisante pour comprendre et assurer le suivi des questions. L'Etat intervient pour, éventuellement, réguler le marché, régler la contribution fiscale et promouvoir le bien-être des populations.

Pour donner une efficacité maximale à son intervention, le gouvernement se doit d'informer ponctuellement de ses décisions aussi bien par souci de transparence que pour permettre le contrôle de celles-ci par les citoyens mais également pour susciter l'indispensable participation de ces derniers à la réussite des politiques publiques.

- **l'Etat de droit** : les cadres juridiques devraient être équitables et les textes juridiques appliqués de façon impartiale en particulier les lois relatives aux droits de l'homme

- **la participation** : hommes et femmes devraient tous avoir voix au chapitre en matière de prise de décisions directement ou par l'intermédiaire d'institutions légitimes qui représentent leurs intérêts.

Une participation aussi large est basée sur la liberté d'association et de parole, ainsi que sur les capacités nécessaires pour participer de façon constructive à la prise de décision. Par exemple, les citoyens apprennent à s'organiser en groupes de pressions ou de facilitation pour obliger les pouvoirs publics à résoudre des problèmes de politique publique les concernant et/ou les assister, le cas échéant, dans la résolution de ces problèmes. Ce travail peut se faire avec l'aide des O.N.G. (Organisations non gouvernementales).

Les défis de la bonne gouvernance dans la région

La CEDEAO s'est dotée d'instruments importants pour veiller à une bonne gouvernance régionale :

- le Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance, additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflits, de maintien de la paix et de la sécurité ;
- Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance, additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. ⁵
- le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement de 1979 ;
- le Protocole portant code de la citoyenneté de la Communauté de 1982.

Mais, malgré toutes ces dispositions, on note toujours :

La persistance de la corruption : elle est encore présente dans les Etats ; La corruption active et passive se manifeste dans les domaines économique et social ainsi qu'au niveau des principes républicains et du processus de démocratisation. Par exemple

- des travaux d'utilité publique mal réalisés par des entreprises qui ne respectent pas les normes de réalisations de ces marchés entraînent des coûts supplémentaires supportés par le contribuable ;
- un enseignant du secteur public qui, parce qu'il donne des cours dans le secteur privé, ne termine pas son programme scolaire avec des élèves qui doivent, en fin d'année, se présenter à un examen ;
- ou encore une cherté de la vie occasionnée par les frais de corruption qui sont, dans la plupart des cas, répercutés sur les prix ;
- Les difficultés de mise en œuvre de la délégation de pouvoir et de la décentralisation en relation avec le déficit de transparence et de bonne gouvernance ;
- La faiblesse du sens et du respect de la chose publique.

Les difficultés liées à la libre circulation des biens et des personnes : elle souffre des tracasseries transfrontalières et même à l'intérieur des pays la sécurité des personnes et des biens ne sont pas garanties.

D'autres problèmes liés à la gouvernance méritent d'être étudiés. Il s'agit :

- des politiques d'exclusion ;
- de manque de transparence ;
- d'absence de suivi et la lenteur dans le traitement de certains des dossiers sous régionaux ;
- d'inexistence de reddition des comptes ;
- de déficit ou absence d'Etat de droit ;
- des tracasseries transfrontalières ;
- etc.

La CEDEAO demeure néanmoins l'un des modèles d'intégration les plus réussis. Il s'agit d'améliorer les efforts tendant à généraliser la bonne gouvernance, la citoyenneté régionale et l'intégration des peuples.

5. Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance, additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. [En ligne]. (Page consultée le 15/06/2012). <http://www.comm.ecowas.int/sec/fr/protocoles/Protocole-additionnel-sur-la-Bonne-gouvernance-et-la-democ.pdf>

Sous-thème 2 : Bonne gouvernance

FICHE DE PLANIFICATION

Module 4 : Démocratie et Bonne Gouvernance

Sous-thème 2 : Bonne gouvernance

Compétence du sous-thème :

Intégrer des notions et valeurs, des stratégies et des attitudes positives pour la promotion de la bonne gouvernance

Objectifs d'enseignement/apprentissage

1. Maîtriser les notions, valeurs et principes liés à la bonne gouvernance
2. Développer des stratégies de promotion d'une culture de bonne gouvernance en tenant compte des valeurs endogènes et des apports des différents groupes sociaux
3. Conduire des activités pédagogiques et de vie scolaire en vue de renforcer la bonne gouvernance
4. Adopter des attitudes favorables à la promotion de la bonne gouvernance

Durée : 18 heures

Matériel/Supports pédagogiques/documentation

- Programmes et manuels scolaires de la discipline d'accueil
- Manuel de référence de la CEDEAO
- Films
- Photographies, illustrations et dessins
- Documents et textes divers
- Internet

Tableau de planification

Séance	Capacités/Habilités à développer	Eléments de contenus associés	Stratégies	DUREE
1	Définir les notions valeurs et concepts	-Valeurs, principes et fondements de la bonne gouvernance	Recherche documentaire (imprimés et numériques)	2 h
2	S'approprier les instruments, mécanismes, normes et règles de fonctionnement de la bonne gouvernance	-Instruments, institutions et outils de la démocratie -Caractéristiques et conditions de la bonne gouvernance	- Travail de groupe - Brainstorming - Enquête - Débat - Recours à des personnes ressources et à associations	4 h
3	Identifier les obstacles et contraintes	Les défis de la démocratie au niveau national et dans la sous-région		2 h

Séance	Capacités/Habilités à développer	Eléments de contenus associés	Stratégies	DUREE
4	Proposer des actions pour la promotion de la bonne gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des concepts - Typologie d'actes de bonne gouvernance - etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de cas - Simulation - Dramatisation - Cours de démonstration - Cours d'essai 	4 h
5	Intégrer la thématique bonne gouvernance dans les activités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des outils didactiques et pédagogiques des différents cycles - Elaboration de fiches pédagogiques - Conduite de séances d'enseignement/apprentissage - Evaluation des acquis 		6 h

EXEMPLE DE FICHE PEDAGOGIQUE

Thème : Démocratie et bonne gouvernance

Sous-thème 2: Bonne gouvernance

Compétence du sous-thème :

Intégrer des notions et valeurs, des stratégies et des attitudes positives pour la promotion de la bonne gouvernance

Titre de la leçon/Situation d'apprentissage :

Principes, fondements et défis de la bonne gouvernance

Objectif d'enseignement/apprentissage :

Maitriser les notions, valeurs et principes liés à la bonne gouvernance

Habilités à développer

HABILETES		
Intellectuelles	Comportementales	Techniques
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principes et les fondements - Identifier les défis de la bonne gouvernance - Analyser une situation de gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve d'impartialité - Avoir un esprit critique - Faire preuve de rigueur - Respecter les principes d'équité 	<ul style="list-style-type: none"> -Résoudre un problème de mauvaise gouvernance. -Elaborer un organigramme respectant les principes de bonne gouvernance. - Proposer des solutions aux problèmes identifiés.

Durée : 02 heures

Sous-thème 2 : Bonne gouvernance

Liste des membres du cabinet du ministère de l'éducation nationale

Nom Et Prénom	Fonction	Profil	Sexe
Ekwe Abiola	Directeur de Cabinet	Diplômé de L'ENA	H
Ekwe Nestor	Secrétaire Général	Inspecteur Général des impôts	H
Koffi Gregoire	Charge de mission	DESS en GRH	H
Ekwe Alimatou	DAF	Professeur d'histoire-Géo	F
Ekwe Kossiwa	Chef de cabinet	Directrice de jardin d'enfants	F
Kamara Toffa	Chauffeur	Titulaire d'un Permis de conduire - Cat B	H
Dieng Henri	Chef du service courrier	Etudiant en thèse	H
WALA Henriette	Secrétaire particulière	Esthéticienne diplômée	F

Déroulement de la séance d'enseignement/apprentissage

SEQUENCE	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/de la formatrice	Des apprenants/ apprenantes	
Contrôle les pré-requis/ pré-acquis	Le formateur ou la formatrice : - pose des questions pour diagnostiquer le niveau d'imprégnation et de culture des apprenant(e)s par rapport aux notions à étudier ;	Les apprenants/apprenantes: - répondent aux questions;	- Q.C.M -Travail individuel
Mise en situation	- propose la situation suivante aux apprenants/apprenantes : "2 semaines après le conseil des ministres et sur demande du Président de la république ; le Ministre de l'éducation nationale M. Ekwe Hassan Isholah publie la liste des membres de son Cabinet (voir document support). Après la publication de cette liste, le Ministre reçoit une demande d'explication de la primature" - répond ou fait répondre aux questions de compréhension posées par les uns et les autres.	- découvrent et observent la liste ; - posent quelques questions de compréhension ;	En grand groupe (séance plénière) groupe

Animation des activités intra-groupe/ restitution des travaux de groupe	<ul style="list-style-type: none"> - organise les apprenants par groupe de 5 ou 6 ; - fait connaître les consignes de travail: <ul style="list-style-type: none"> . Analyser la liste en observant l'adéquation profil/poste et l'équité dans la distribution des rôles ; . Justifier la plainte du Premier ministre ; . Esquisser des approches de solution ; 	<ul style="list-style-type: none"> - ils analysent la liste par groupe ; - identifient les problèmes; - proposent des approches de solutions 	Travail collectif (en séance plénière puis par groupe)
Apport notionnel / Consolidation et synthèse	<ul style="list-style-type: none"> - organise le compte rendu des travaux de groupe - complète les informations données par les apprenants - "injecte" progressivement quelques autres cas de mauvaise gouvernance relatifs : <ul style="list-style-type: none"> . à la gouvernance sociale ; . à la gouvernance économique ; . à la gouvernance politique ; . à la participation des citoyens à la gestion de la "chose publique" ; - fait faire la synthèse des nouvelles acquisitions sur : <ul style="list-style-type: none"> . la définition de la bonne gouvernance; . les caractéristiques et les conditions de la bonne gouvernance ; . les défis de la bonne gouvernance ; 	<ul style="list-style-type: none"> - présentent les résultats des travaux de groupe sur : <ul style="list-style-type: none"> . la mauvaise gouvernance (népotisme, non respect du genre, non valorisation des ressources humaines...) . les effets possibles de cette mauvaise gouvernance ; - proposent ce qu'ils auraient fait, eux, à la place de ce ministre ; - répondent aux questions sur les autres types de mal gouvernance ; - participent à l'élaboration de la synthèse des acquisitions du jour; 	Travail collectif (en grand puis en petits groupes)
Evaluation des acquisitions/ Bilan	<ul style="list-style-type: none"> - fait proposer la composition du comité de santé de l'institut de formation (ou tout autre comité ou commission) ; - demande à chaque apprenant de justifier le choix de chacun 	<ul style="list-style-type: none"> - propose la composition du comité qui tient compte des dispositions du règlement intérieur de l'institution de formation. 	Travail individuel
Transfert/ Réinvestissement	<ul style="list-style-type: none"> - Propose un tableau que les apprenants doivent remplir progressivement en y relevant les formes de mal gouvernance qu'ils auront identifiées dans leur cadre de vie (famille, centre de formation, quartier, commune/préfecture, région, nation) tout au long du trimestre (liste des situations, leurs causes, leurs conséquences) et ce qu'ils auraient fait, eux, face à chaque cas relevé/dénoncé 	<ul style="list-style-type: none"> - exécutent le travail demandé - en rendent compte à la fin du trimestre. 	Travail individuel Jeu de rôle Simulation

Wébographie du module : Démocratie et Bonne gouvernance

Sous thème 1 : Démocratie

Définitions du concept

- <http://www.universalis.fr/encyclopedie/democratie/>

- <http://aceproject.org/main/francais/ve/vec05b01.htm>

Sous-thème 2 : Bonne gouvernance

<http://www.comm.ecowas.int/sec/fr/protocoles/Protocole-additionnel-sur-la-Bonne-gouvernance-et-la-democ.pdf>

La démocratie

(Texte de Daniel Gaxie, Professeur de science politique à l'Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne)

La démocratie est une forme d'organisation politique traditionnellement définie, selon la formule d'Abraham Lincoln, comme le « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Comme dans tout système politique, « le peuple », c'est-à-dire la population des citoyens regroupée dans le cadre d'un territoire, y est gouverné. La spécificité d'un système démocratique est que les gouvernés sont censés être en même temps des gouvernants, associés aux principales décisions engageant la vie de la cité. Et c'est parce que le peuple est à la fois sujet (c'est-à-dire soumis au pouvoir politique) et souverain (détenteur de ce pouvoir) que les systèmes démocratiques sont supposés agir dans l'intérêt du peuple.

La question de savoir comment et dans quelle mesure le « peuple » est associé à son propre gouvernement est évidemment centrale en ce qui concerne le caractère démocratique des systèmes politiques. De l'Antiquité grecque jusqu'au XIXe siècle, seul un régime que nous appelons aujourd'hui démocratie directe, où les lois sont débattues et votées par l'assemblée (ekklesia) des citoyens, pouvait être qualifié de démocratique. La désignation des gouvernants par l'élection, en réservant le pouvoir à « quelques-uns » et non « à tous », était considérée comme un procédé aristocratique. Progressivement, le gouvernement représentatif (c'est-à-dire le gouvernement exercé par les représentants du « peuple », élus par les citoyens) va être reconnu comme une forme particulière, puis comme la seule forme de démocratie. Les formes contemporaines de représentation électorale sont considérées comme démocratiques et, à l'exception de quelques cantons suisses, toutes les démocraties sont, aujourd'hui, représentatives.

La démocratie comprend des institutions, des textes juridiques, des pratiques, une culture, mais aussi des représentations diffuses. Ces représentations sont normatives (au sens où elles prescrivent des normes à respecter ou à atteindre) et légitimatrices (au sens où elle justifie et « sacralise » un ordre politique). C'est en leur nom que diverses luttes politiques sont menées pour conserver ou modifier l'organisation politique existante. Des traditions intellectuelles relevant du droit et de la philosophie sont centrées sur le commentaire et souvent la célébration de ces composantes juridiques, institutionnelles et idéologiques. Des traditions critiques recensent les limites ou les insuffisances des démocraties concrètes et proposent divers aménagements pour les rendre plus authentiques. Les sciences sociales, dont le point de vue sera adopté ici, ne cherchent pas à juger ou à défendre la démocratie. Elles se proposent plutôt de comprendre et d'expliquer ses modalités de fonctionnement. On trouvera ci-après un recensement non exhaustif des traits caractéristiques du fonctionnement

des démocraties contemporaines. Dans cette perspective, les représentations officielles permettent de confronter la réalité des systèmes démocratiques à leur idéalité et constituent un point d'appui pour l'analyse. Les recherches des sciences sociales peuvent alors comporter une charge critique, mais elles sont aussi susceptibles d'inspirer tous ceux qui souhaitent rapprocher les systèmes démocratiques de leur idéal normatif. ⁶

MODULE

5

GENRE, PERSPECTIVE DE PAIX ET DEVELOPPEMENT



«L'obligation pour les États et les sociétés de rendre compte des crimes commis contre les femmes a une portée qui dépasse les seules sanctions infligées aux auteurs de ces crimes. Elle implique l'établissement d'un État de droit et d'un ordre politique et social juste. Sans cela, il ne peut y avoir de paix durable. L'impunité affaiblit les fondements des sociétés qui se relèvent de conflits en légitimant la violence et l'inégalité. Elle prolonge l'instabilité et l'injustice et expose les femmes à des menaces de reprise des conflits.

Ellen Johnson-Sirleaf (Première femme présidente du Liberia et en Afrique)

“La compréhension de la dimension de genre en matière de conflits est essentielle pour que les démarches de maintien de la paix et de consolidation de la paix soient fructueuses à long terme”, **Nations Unies**



GENRE, PERSPECTIVE DE PAIX ET DEVELOPPEMENT

- 1- Approche genre
- 2- Genre défi pour la paix et le développement

Introduction

Le genre est souvent appréhendé comme un concept ne traitant que des questions relatives aux femmes. Une revue littéraire montrerait l'étendue de la mauvaise interprétation du concept à travers le monde.

Le genre est un concept sociologique qui détermine les différences entre les individus au niveau du sexe, des minorités, des classes sociales, de l'âge, etc. Il établit les relations hiérarchiques de pouvoir entre les groupes. Le genre vise la promotion et le développement humain largement partagé tout en valorisant les capacités sociales et les potentialités humaines de chacun des membres de la société dans la perspective d'une paix durable.

Par ailleurs, malgré la tendance à la réduction des conflits observée ces dernières années, la sécurité et le maintien de la paix restent une préoccupation majeure en Afrique de l'ouest. La prévention et la médiation, le succès des opérations de maintien de la paix, de reconstruction, de consolidation de la paix, le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance dans les pays en situation de post conflits sont des enjeux autour desquels se concentrent les efforts de divers acteurs/actrices dans le domaine de la paix.

Bien que le concept « genre » reste englobant, « les femmes sont avec les enfants, les principales victimes des conflits, il est évident que le succès des efforts collectifs de paix dépend de leur capacité à assurer la participation de ces dernières à la promotion et au maintien de la paix ». Ce postulat du Réseau paix et sécurité pour les femmes de l'espace CEDEAO (RESPFECO)

Introduction

dans la note conceptuelle, préparatoire de son atelier de lancement tenu à Abidjan en 2009, pose la problématique d'une plus grande participation des femmes aux processus de maintien de la paix et de gestion des conflits.

Cependant, si la femme reste confinée à des rôles secondaires, si ses besoins pratiques et intérêts stratégiques ne sont pas pris en compte, il est évident qu'elle ne jouera pas pleinement son rôle dans le développement économique et social. De ce fait, conscient de l'enjeu d'une plus grande participation des femmes en matière de paix et sécurité, le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) a retenu la paix et la sécurité comme partie intégrante des principales orientations de son plan stratégique. Cette option justifie largement l'intégration dans ce manuel en charge d'asseoir des attitudes et comportements favorables à la paix, d'un module "GENRE, perspective de paix et développement".

Ce module est articulé autour de deux sous-thèmes:

- Approche genre*
- Genre, défi pour la paix et le développement*

Compétence du module :

Intégrer des valeurs, notions et des comportements relatifs à la promotion de l'approche genre dans la perspective de l'édification de la paix et du développement.

Sous-thèmes

Sous thème 1 : Approche genre

Sous thème 2 : Genre, défi pour la paix et le développement

Sous thème 1 : Approche genre

Compétence du sous thème :

Intégrer des valeurs, notions et des comportements relatifs à la promotion de l'approche genre.

Objectifs d'enseignement apprentissage

- 1- Maîtriser les notions de genre et approche genre
- 2- Conduire des activités pédagogiques et de vie scolaire favorables à la prise en compte de l'approche genre
- 3- Adopter des attitudes favorables à la promotion du genre

Éléments de contenu

Définition des concepts clés

- **Genre**

Si le mot "genre" existe bien en français, dans le contexte de l'analyse genre du genre, il s'agit de la traduction française du concept anglais "gender". Le genre signifie à la fois les rapports entre les hommes et les femmes au sein de leur société et la façon dont ceux-ci sont socialement et culturellement construits. Les différences entre la femme et l'homme qui sont acquises, susceptibles de se modifier avec le temps, sont variables au sein d'une même culture et d'une société à une autre.

- Le sexe biologique: est une donnée de naissance immuable du moins naturellement ;
- Le sexe social: est un construit social, dynamique et évolutif, variable dans le temps et dans l'espace ;
- Égalité de genre: fait référence à l'égalité de chances entre femmes et hommes, dans l'accès et le contrôle des ressources disponibles et des bénéfices du développement ;
- Équité de genre: c'est la qualité d'être juste et droit envers l'homme et envers la femme pour une égalité de genre ;
- Parité de genre: égalité parfaite entre les deux sexes, égale participation des deux sexes aux différents niveaux du système éducatif, c'est un concept quantitatif ;
- Discrimination/ disparité de genre: c'est un traitement injuste ou inégal appliqué à un homme ou une femme sur la base de stéréotype de genre ;
- Stéréotypes de genre: ce sont des croyances ancrées et simplistes qui attribuent des traits de caractères et des activités spécifiques à l'un ou l'autre sexe. Ils essaient de justifier la domination des hommes sur les femmes, non à partir du mode d'organisation de la société mais comme une situation relevant des caractères naturels des femmes et des hommes ;
- Acquisition de pouvoir/ empowerment : processus de renforcement du pouvoir, de la participation, des capacités de choix et de négociation, de l'autonomie...Les textes onusiens traduisent parfois "empowerment" par "accroissement du pouvoir d'action des femmes". Le terme "empouvoirement" est également parfois utilisé.

- **Approche genre**

"L'approche genre" suppose de considérer les différentes opportunités offertes aux hommes et aux femmes, les rôles qui leur sont assignés socialement et les relations qui existent entre eux. Il s'agit de composantes fondamentales qui influent sur le processus de développement de la société et

Sous-thème 1 : Approche genre

sur l'aboutissement des politiques, des programmes et des projets des organismes internationaux et nationaux. Le genre est intimement lié à tous les aspects de la vie économique et sociale, quotidienne et privée des individus et à ceux de la société qui a assigné à chacun (hommes et femmes) des rôles spécifiques” selon la FAO dans “statistiques et genre, recensement agricole (2001)

• *Historique de l'approche genre:*

Les années 50, années de reconstruction, avec la théorie des grandes agences (FMI, BM) et de la modernisation. Au nord, c'est la période de fin de guerre, au sud, les mouvements d'indépendance voient le jour et en 1946 est créée la commission de la condition de la femme.

Le début des années 60, est marqué par des revendications pour les droits juridiques et les mouvements essaient à travers le monde :

- Approche du bien être social,
- De nouvelles approches pour faire des femmes des actrices de développement,
- Intégration des femmes dans le développement: IFD et
- FED (Femme et Développement) les activités génératrices de revenus se développent,

Résultats pour l'intégration des femmes dans le développement IFD : différence d'expérience entre femme et homme en matière de développement d'où l'intérêt de mettre l'accent sur les femmes et leur façon de percevoir les choses.

Résultats pour Femme et Développement (FED) : tentative de répondre aux besoins spécifiques des femmes dans tous les secteurs, orientant les projets concernés vers des opérations dont elles étaient les seules bénéficiaires

Des femmes ont acquis plus d'autonomie, mais ont également dû affronter des phénomènes de violences liées à la perte d'emploi des hommes. L'approche « genre » c'est-à-dire l'analyse et la prise en compte, dans tous les domaines des rapports sociaux entre femmes et hommes est essentielle pour atteindre les objectifs d'égalité conformes aux droits humains et améliorer l'efficacité des stratégies visant le développement durable

Dans les années 90, le développement durable visant à concilier les composantes écologiques, sociales, économiques, culturelles du développement, a mis l'accent sur la participation des acteurs/trices et actrices du développement et l'égalité des femmes et des hommes.

En 1995, la Conférence de Pékin sur le statut de femmes a diffusé l'approche genre et développement (GED). Il s'agit de répondre aux besoins spécifiques et différents de chaque sexe, en visant une autonomisation (empowerment) des femmes et en prenant en compte à la fois les inégalités familiales et sociales.

L'approche genre et développement (GED) est une nouvelle approche des disparités qui existent entre les femmes et les hommes, entre les garçons et les filles.

• *Transversalité/mainstreaming:*

La transversalité de la problématique hommes-femmes ou encore l'approche intégrée de l'égalité que les anglo-saxons désignent par « main streaming », est une stratégie pour la promotion de l'égalité. Elle met l'accent sur une attention constante pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques, les stratégies et les interventions pour le développement. La transversalité de la problématique hommes-femmes ne signifie pas seulement l'assurance que les femmes participent à un programme de développement préalablement établi. Elle prétend également garantir que les femmes, aussi bien que les hommes, participent à la définition d'objectifs et à leur planification, afin que le développement tienne compte des priorités et des besoins des femmes et des hommes.

La transversalité de la problématique hommes-femmes demande une analyse des répercussions éventuelles des interventions de développement sur les femmes et les hommes, dans tous les domaines du développement social. Cette analyse doit se faire avant la prise de décisions importantes concernant les objectifs, les stratégies et la distribution des ressources.

• **Répartition des rôles et rapports sociaux dans la société:**

LES ROLES DE GENRE		
De production	De reproduction	Communautaire
de biens et de services: enseignement, couture, confection de chaussures...	<ul style="list-style-type: none"> - biologique et culturelle: - faire des enfants, - les loisirs, - l'éducation, la formation 	<ul style="list-style-type: none"> - organisation collective des activités et services sociaux - activités politiques locales - participation aux groupes sociaux - gestion sociale - gestion communautaire...

- **Sensibilisation/ Conscientisation (approche genre):** une situation n'a de chance de changer que quand les politiques qui la fondent la prennent en charge de façon convenable. Pour ce cas précis, il s'agit d'aller vers un changement de culture, de représentation, de mode de pensée, en un mot, de paradigmes. Ce qui signifie que cette question doit être traquée sous l'angle culturel avec des stratégies ciblées par acteurs/trices et par zone d'intervention en fonction des spécificités locales.

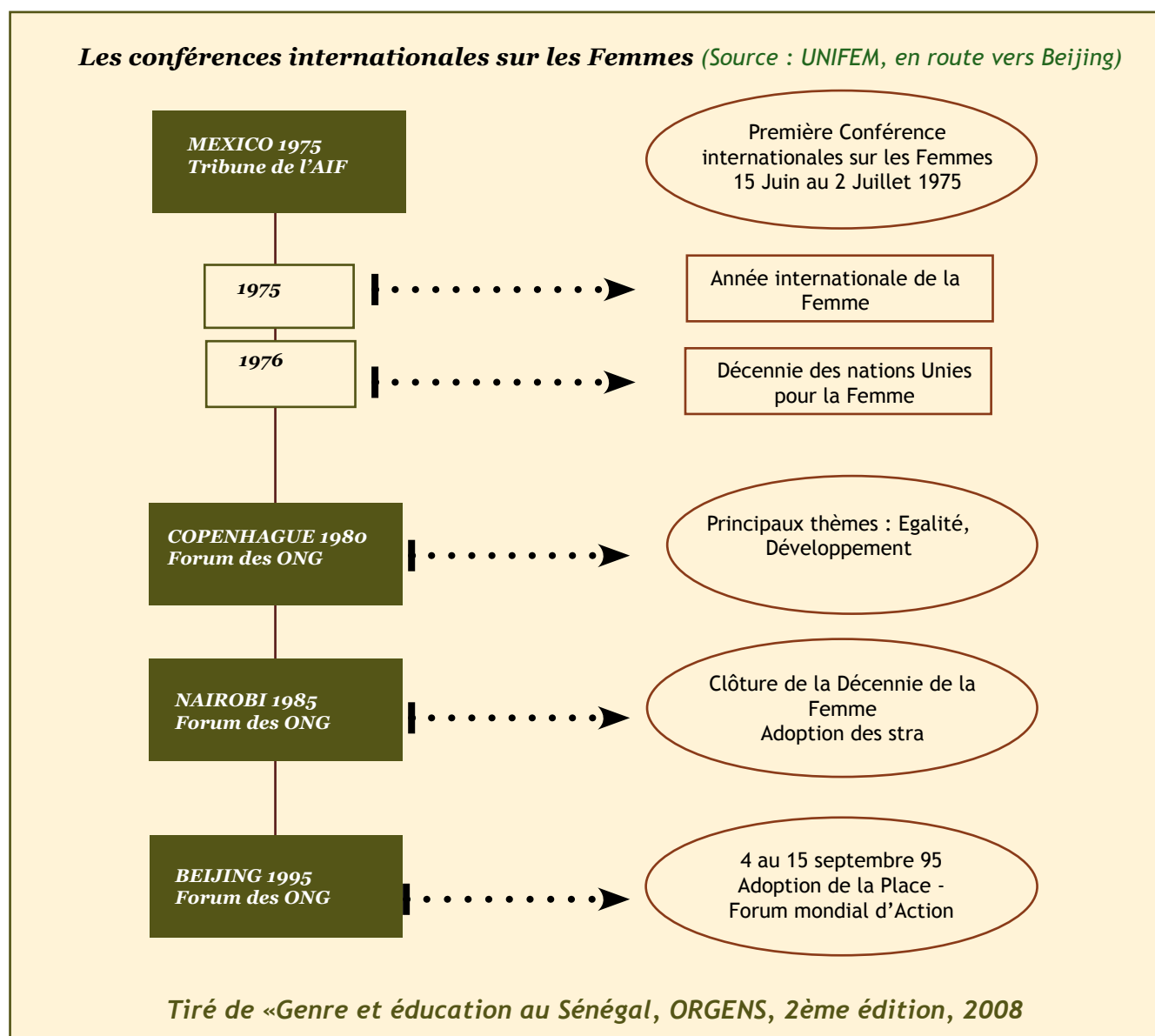
“Les rapports sociaux de sexe et les rôles assignés aux femmes et aux hommes (et à la famille) sont en grande partie déterminés par les structures économiques, la nature de l'État et ses orientations sociales, la religion, la culture, ainsi que par les rapports étroits qu'entretiennent tous ces éléments, rapports qui peuvent eux-mêmes changer. Par exemple : un État peut institutionnaliser et entretenir l'inégalité entre hommes et femmes par des lois et des politiques touchant le mariage, le divorce, le rôle parental, la garde des enfants, la propriété et les politiques d'assistance sociale”.¹

1. Massan D'Almeida dans « Genre en action: comprendre le concept genre ». Avril 2007. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012. <http://www.genreenaction.net/spip.php?article5514>

Sous-thème 1 : Approche genre

- Les instruments de promotion du genre :

Les conférences internationales depuis Mexico, Beijing :



- Des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies en Afrique de l'Ouest

La résolution 1325 sur les femmes, paix et sécurité.

La résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies a été adoptée à l'unanimité en Octobre 2000. Il s'agit d'un cadre juridique et politique historique qui reconnaît l'importance de la participation des femmes et l'intégration de la dimension genre dans les négociations de paix, la planification humanitaire, les opérations de maintien de paix, la consolidation de la paix et la gouvernance post conflit.

La résolution 1325 comprend 4 principaux domaines d'intervention:

1. La participation des femmes à tous les niveaux de prise de décision, notamment:

- dans les institutions nationales, régionales et internationales;
- dans les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits;
- aux négociations de paix;
- aux opérations de paix, en tant que soldates, policières et civiles;
- en tant que Représentantes spéciales du Secrétaire général des Nations Unies.

2. La protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles et les violences basées sur le genre, notamment:

- dans des situations d'urgence et humanitaires, comme dans les camps de réfugiés;
- par la formation du personnel des opérations de paix, sur le théâtre des opérations et avant leur déploiement, concernant les droits des femmes et des filles ainsi que les mesures de protection efficaces.

3. La prévention de la violence contre les femmes par la promotion des droits de la femme, la recevabilité et l'application des lois, y compris par:

- la poursuite des auteurs de crimes de guerre, de génocide, de crimes contre l'humanité et autres violations du droit international;
- le respect du caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés;
- l'exclusion des crimes de violences sexuelles des accords d'amnistie, car ils pourraient relever de crimes contre l'humanité, crimes de guerre ou de génocide;
- le renforcement des droits de la femme conformément à la législation nationale;
- le soutien aux initiatives en faveur de la paix et des processus de résolution des conflits prises par les femmes au niveau local.

4. L'intégration de la dimension genre dans les opérations de paix, notamment en :

- nommant des conseillers genre dans toutes opérations de paix des Nations Unies;
- tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des filles lors de la conception et du développement des politiques dans tous les domaines;
- intégrant les perspectives, les contributions et les expériences des organisations féminines dans l'élaboration des politiques et des programmes.

La résolution 1820 sur les violences sexuelles liées aux conflits.

La résolution 1820 (2008) reconnaît les violences sexuelles liées aux conflits comme une question de paix et de sécurité internationales. La résolution appelle :

- les acteurs/trices armés à mettre fin à l'utilisation de la violence sexuelle contre les populations civiles comme tactique pour atteindre des objectifs politiques ou militaires ;
- toutes les parties au conflit à lutter contre l'impunité suite aux violences sexuelles et à fournir une protection efficace aux populations civiles ;
- les Nations Unies et les opérations de paix à développer des mécanismes de prévention et de réponse concernant les violences sexuelles.

- Conventions :

- Convention sur l'Élimination de toutes formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, (CEDEF)
- Protocole à la Charte Africaine des Droits de L'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique,
- Protocole de Maputo
- Plan d'action de la CEDEAO pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies en Afrique de l'Ouest
- Stratégies nationales pour l'équité et l'égalité de genre

Sous-thème 1 : Approche genre

PLANIFICATION DU MODULE

Sous-thème : Approche genre

Compétence du sous thème :

Intégrer des valeurs, notions et des comportements relatifs à la promotion de l'approche genre.

Objectifs d'enseignement apprentissage

- 1- Maîtriser les notions de genre et approche genre
- 2- Conduire des activités pédagogiques et de vie scolaire favorables à la prise en compte de l'approche genre
- 3- Adopter des attitudes favorables à la promotion du genre

Durée : 14 H

Matériels/supports pédagogiques/documentation

- Programmes et manuels scolaires de la discipline d'accueil
- Manuel de référence de la CEDEAO
- Films
- Photographies
- Documents et textes divers
- Internet/ Intranet/ TIC/ Technologies de l'Information et de la communication appliquées à l'éducation (TICE).

Planification du module

Séance	Habilités	Eléments de contenus associés	Stratégies	Durée
1	Définir les notions genre et approche genre	- Notions liées aux concepts genre : égalité de genre, équité de genre ; parité de genre - approche genre	- Recherche documentaire (imprimés et numériques) - Travail de groupe Recherche documentaire (imprimés et numériques) Brainstorming - Enquête - Débat	2 h
2	S'appropriier les fondamentaux de l'approche genre	Les principes liés à l'approche genre		2 h
3	Identifier les contraintes et défis liés à la réalisation de l'approche genre	Les contraintes et défis liés à la réalisation de l'approche genre		2h
4	Concevoir des actions de promotion de l'approche genre	Actions/activités de promotion de l'approche genre : Autonomisation/ empowerment (pleine participation de la femme dans les activités de développement et de prise de décision) ; Sécurité et développement durable; violence basée sur le genre		2 h
5	Intégrer la thématique de l'approche genre dans les activités pédagogiques	Analyse des outils didactiques et pédagogiques - élaboration de fiches pédagogiques - conduite de séances d'enseignement/ apprentissage - évaluation des acquis		Etude de cas 6 h

EXEMPLE DE FICHE PEDAGOGIQUE

Sous thème 1 : Approche genre

Compétence du sous-thème:

Intégrer des valeurs, notions et des comportements relatifs à la promotion de l'approche genre.

Titre de la leçon/Situation d'apprentissage : Le genre dans la société

Objectif d'enseignement-apprentissage

Maitriser les notions de genre et approche genre

Habilités à développer

HABILETES		
Intellectuelles/ Connaissances/ Savoir	Comportementales/ Savoir être	Techniques/ Savoir faire
- distinguer le genre du sexe - expliquer l'évolution du concept de l'approche genre	- Respecter les principes d'équité et d'égalité de genre	Mettre en œuvre une méthodologie de recherche sur les notions de genre et d'approche genre

Durée : 2H

Matériels/supports :

- Programmes et manuels scolaires de la discipline d'accueil
 - Manuel de référence de la CEDEAO
 - Films
 - Photographies
 - Documents et textes divers
- Internet/ Intranet/ TIC/ Technologies de l'Information et de la communication appliquées à l'éducation (TICE).

Sous-thème 1 : Approche genre

Déroulement de la séance d'enseignement/apprentissage

ETAPES	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/De la formatrice	Des apprenants / des apprenantes	
Contrôle les pré-requis/ pré-acquis	Diagnostiquer le niveau d'imprégnation et de culture des apprenants (tes)s par rapport aux notions à étudier	Répondent aux questions	- Q.C.M -Travail individuel
Mise en situation	-Présente une situation relative à une problématique genre. Par exemple : <i>les 24 heures des hommes et des femmes</i> - demande aux apprenants (tes)s de lister les activités, d'identifier et de justifier celles qui sont réservées aux hommes et celles qui sont réservées exclusivement aux femmes	Exécutent la tâche	Travail de groupe
Animation des activités intragroupe et Analyse	- Organise le compte rendu des travaux de groupe - Complète les informations données par les apprenants (tes)s - Insiste sur les Eléments de contenus ci-après : Le sexe biologique, Le sexe social, Egalité de genre, Equité de genre, Parité de genre, Discrimination/ disparité de genre, Stéréotypes de genre Historique de l'approche genre, Approche du bien être social, Intégration femmes dans le développement, Approche genre, Transversalité/ <i>empowerment</i> , <i>mainstreaming</i> , <i>Sensibilisation</i> / Conscientisation (approche genre), Répartition des rôles et rapports sociaux dans la société	Présentent les résultats des travaux de groupe	plénière
Synthèse et ou consolidation, ou apport notionnel	Fait faire la synthèse des informations	Organisent la synthèse selon le plan suivant : - <i>définition des concepts clés</i> - <i>historique de l'approche genre</i>	Mise en commun en plénière en vue de stabiliser les informations
Evaluation/ Bilan	-Fait travailler les apprenants (es) sur une série d'assertions en leur demandant d'identifier celles relatives au genre et/ou au sexe - Fait produire un support de promotion du genre (slogan, dessin ou un texte)	-Répondent aux questions -Produisent un support.	-Travail individuel - remédiation
Transfert/ réinvestissement	-Demande aux apprenants (es) de proposer une réorganisation de la répartition des tâches quotidiennes selon le genre -Demande aux apprenants (es) de former un gouvernement de 25 ministres en tenant compte du genre.	- Réorganisent la répartition des tâches quotidiennes à l'école - Forment un gouvernement selon la consigne du formateur/formatrice.	Travail individuel Production écrite Simulation Jeu de rôle

Sous thème 2 : Genre, Défi pour la paix et le développement

Compétence du sous-thème

Intégrer des valeurs, notions et des comportements relatifs à la promotion de l'approche genre favorables à l'édification de la paix et du développement.

Objectif d'enseignement apprentissage

- 1- Analyser les stratégies de recherche de la paix selon le genre,
- 2- Développer des stratégies de promotion de l'approche genre dans son milieu pour la réalisation de la paix et du développement,
- 3- Conduire des activités pédagogiques et de vie scolaire favorables à la prise en compte de l'approche genre
- 4- Adopter des attitudes favorables à la promotion du genre

Éléments de contenu

L'analyse genre

L'analyse genre consiste à évaluer les répercussions sur les femmes et sur les hommes de toute action planifiée, notamment en matière de législation, de politique et de programmes, de quelque secteur et à quelque niveau que ce soit. C'est un outil pour soulever les questions, analyser les informations et élaborer les stratégies point par point pour accroître le rôle et la participation des femmes et des hommes à tous les niveaux.

C'est une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse persister.

Qui fait quoi, qui a quoi, qui a besoin de quoi; quelles sont les stratégies et les approches pour réduire l'écart entre ce dont les hommes et les femmes ont besoin et veulent, etc. doivent être posées et analysées pour présenter un tableau complet de la situation existante. Ceci permettra d'identifier les manques (ce qui n'est pas là), les disparités (ce qui n'est pas suffisant).

Une analyse approfondie sur le genre est un point de départ essentiel pour tout programme de prise en compte systématique du genre.

A chaque étape d'un projet, l'approche genre permet de se poser des questions essentielles :

- Qui fait quoi?
- Et avec quelles ressources?
- Qui a accès aux bénéfices?
- Quels sont les besoins et intérêts des hommes et des femmes et pourquoi?
- Qui contrôle les ressources et les bénéfices ?
- Quelles sont les forces motrices favorables aux changements recherchés?
- Quelles sont les forces d'obstruction?

Obstacle à la paix et au développement liés au genre

Selon l'ONU, " la notion de genre renvoie aux rôles et rapports sociaux différents entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles. Ces rôles sont façonnés par les conditions sociales, culturelles, économiques et politiques, ainsi que par les attentes et obligations en société qui, à leur tour, influencent le mode d'atteinte des groupes par les conflits armés.

L'étude de Femme Africa Solidarité (FAS) sur « Genre et Violences faites aux femmes dans les zones

Sous thème 2 : Genre, Défi pour la paix et le développement

de conflits » présenté en 2009 à l'ENOA de Thiès, au Sénégal, a révélé que malgré les formations reçues et l'existence des textes Internationaux sur la prise en compte du Genre dans les Opérations de Maintien de la Paix (OMP), les femmes ne sont presque pas présentes dans les opérations de maintien de paix dans l'espace CEDEAO.

L'existence des textes seulement ne suffit pas à assurer la prise en Compte du Genre dans la Gestion et la Résolution des Conflits. **Le changement de comportement passera par la formation des hommes à travers des activités spécifiques de sensibilisation, d'information, voire d'éducation portant sur :**

- les situations d'injustice (exclusion, partialité, ...etc.): "ce n'est pas l'injustice qui nous blesse, c'est d'en être l'objet" nous dit Pierre Nicolas dans "relations humaines.
- Les violences (violences basées sur le genre dans les conflits ; abus et exploitation sexuelle des enfants, etc.). La violence est un terme général, employé pour décrire un comportement agressif, non amical, non pacifiste, belligérant, ennemi, autrement dit une contrainte imposée, qui provoque la douleur, la peine. «La violence basée sur le genre est une violence concernant les hommes et les femmes, où la femme est généralement la victime. Elle découle de relations inégales de pouvoir entre hommes et femmes. La violence est dirigée contre une femme du fait qu'elle est une femme ou elle touche les femmes de manière disproportionnée. Elle comprend, sans s'y restreindre, des agressions physiques, sexuelles et psychologiques... Il s'agit également d'une violence perpétrée ou pardonnée par l'état" [Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), Groupe du Thème Genre].

L'étude de FAS sur genre et violences faites aux femmes en zone de conflit permet de :

- Montrer comment un conflit change la relation et les rôles sexospécifiques entre hommes, femmes, filles et garçons.
- De faire prendre conscience aux soldats de la paix des effets de leurs actions sur les hommes, les femmes, les filles et les garçons.
- Débattre des effets de la sexospécificité sur la logistique
- Tenir compte de la culture : en effet, les participants aux opérations de maintien de la paix doivent savoir dans quel contexte culturel la mission va se dérouler, car la problématique H-F et la culture sont étroitement liées.
- Les pratiques socioculturelles négatives (ex Mutilations Génitales Féminines -MGF-, qui interviennent souvent à l'âge préscolaire ou élémentaire);
- La non- harmonisation des cadres juridiques nationaux avec les instruments juridiques internationaux et leur non application ne permet pas la prise en charge effective de la question de la violence à l'échelle des états. Elle favorise les violences sexuelles et autres abus et les femmes en sont les premières victimes (jeunes et/ou adultes) et des sanctions à la dimension du délit pour les auteurs des dites violences.
- La Prise en compte de la dimension genre dans les politiques et pratiques, la définition et la mise en œuvre de politiques publiques plus équitables: une politique sensible au genre est un ensemble de principes qui fondent les manières de parer aux disparités et inégalités ayant résulté des différences sociales et culturelles établies entre les hommes et les femmes.

Actions et comportements liés au genre favorables à la paix et au développement

- Une politique qui tient compte de la question du genre cherche à parer aux inégalités d'ordre historique, socle de hiérarchies de genre, qui limitent le développement des potentialités des femmes en même temps qu'elles constituent un obstacle à la réalisation de leurs droits

humains fondamentaux. Une politique tient compte du genre quand de manière systématique et consistante, elle introduit la question dès la formulation du projet de développement - la définition de résultats réalisables - la détermination des buts et stratégies et des indicateurs de suivi, au total dans tout le processus : élaboration comme mise en œuvre.

- L'éducation de la jeune fille et du jeune garçon est assurée par une politique éducative tenant compte du genre à toutes les strates, de la définition des politiques et programmes à la gestion de la classe. Il s'agira de procéder à une cartographie des acteurs/actrices et des infrastructures pour des actions ciblées par acteurs/actrices et catégories d'acteurs/actrices et de permettre la mise à disposition d'infrastructures adéquates. Prendre en compte le genre dans les situations d'enseignement/apprentissage permet d'instaurer des attitudes et comportements favorables à l'équité et l'égalité.
- Apprentissage tout au long de la vie
- Pratiques socioculturelles tenant compte des intérêts différentiels des femmes et des hommes
- Participation équitable des femmes et des hommes au processus de développement

Les défis de la sécurité et de la paix dans l'espace CEDEAO

La diversité des situations dans l'espace CEDEAO influe fortement sur les défis face à la problématique de la paix et du développement. Parmi ces défis on peut citer :

- les élections qui constituent souvent une occasion de tensions, de dérapages violents et le point de départ de graves crises politiques ;
- les difficultés d'instauration et de consolidation de la démocratie ;
- l'émergence de mouvements sociaux et idéologiques extrémistes ;
- la démographie galopante et la jeunesse de la population (jeunes de moins de 20 ans représentent plus de 50% de la population en Afrique de l'ouest)
- les difficultés d'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi
- l'inadéquation entre l'offre éducative et les besoins des populations. Les stratégies de maintien de la paix, d'intégration et de prise en charge des questions d'équité et d'égalité ne sont pas assez prises en charge.
- Un taux de paupérisation très élevé avec 50% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté et plus de 60% avec moins d'un dollar par jour ;
- la croissance exponentielle de la migration due à des crises politico-militaires
- la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace CEDEAO a facilité le développement des pandémies, mais aussi le trafic des personnes et la contrebande
- la circulation des armes légères et de petit calibre.
- L'inefficacité des politiques publiques
- Les tensions ethniques
- L'augmentation du trafic de stupéfiants
- La persistance des conflits armés

Pour toute action visant à relever ces défis, il est impératif de procéder à une analyse situationnelle pour une intégration de la dimension genre.

Sous thème 2 : Genre, Défi pour la paix et le développement

PLANIFICATION DU MODULE

Compétence du sous-thème

Intégrer des valeurs, notions et des comportements relatifs à la promotion de l'approche genre favorables à l'édification de la paix et du développement.

Objectif d'enseignement apprentissage

- Analyser les stratégies de recherche de la paix selon le genre,
- Développer des stratégies de promotion de l'approche genre dans son milieu pour la réalisation de la paix et du développement,
- Conduire des activités pédagogiques et de vie scolaire favorables à la prise en compte de l'approche genre
- Adopter des attitudes favorables à la promotion du genre

Durée : 12 H

Matériels/supports pédagogiques/documentation :

- Programmes et manuels scolaires de la discipline d'accueil
- Manuel de référence de la CEDEAO
- Films
- Photographies
- Documents et textes divers

Tableau de planification

SEANCES	HABILETES	ELEMENTS DE CONTENUS	STRATEGIES	DUREE
1	S'approprier les outils d'analyse de l'approche genre	- La grille d'analyse de l'analyse de l'acquisition du pouvoir - la GAM (Matrice d'analyse du genre) -la grille d'analyse du système éducatif selon le genre	- Recherche documentaire (imprimés et/ou numériques) - Travail de groupe	2 h
2	Maitriser la démarche d'analyse genre	- Les différentes étapes d'analyse - les ressources associées	- Brainstorming - Enquête - Débat	2 h
3	Concevoir des stratégies de promotion de la paix et du développement sous l'angle de l'approche genre	- Les dispositifs de mise en œuvre des politiques « genre ». - les outils et instruments de mise en œuvre des politiques « genre ».		2h
4	Intégrer l'approche genre dans les activités pédagogiques	analyse des outils didactiques et pédagogiques - élaboration de fiches pédagogiques intégrant la dimension genre - conduite de séances d'enseignement/apprentissage - évaluation des acquis	Etude de cas	6 h

EXEMPLE DE FICHE PEDAGOGIQUE

Sous thème 2 : Genre, défi pour la paix et le développement

Compétence du sous-thème :

Intégrer des valeurs, notions et des comportements relatifs à la promotion de l'approche genre favorables à l'édification de la paix et du développement.

Titre de la leçon / Situation d'apprentissage : Les techniques d'analyse de l'approche genre

Objectif d'enseignement apprentissage

Développer des stratégies de promotion de l'approche genre dans son milieu pour la réalisation de la paix et du développement.

Habilités à développer

HABILETES		
Intellectuelles/ savoir	Comportementales/ savoir-être	Techniques / savoir-faire
<ul style="list-style-type: none"> - Analyser l'impact des actions et comportements positifs et négatifs liés aux conditions de vie des deux (O2) sexes. - concevoir des dispositifs pertinents favorables à la paix et au développement intégrant la dimension genre (en rapport avec les questions de d'autonomisation de la femme, de sécurité et développement durable et de violence basée sur le genre.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter l'équité et l'égalité de genre dans la mise en œuvre des actions favorables à la paix et au développement - Agir en intégrant le genre dans des actions favorables à la paix et au développement (empowerment ; participation aux prises de décisions) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des activités de développement et de paix dans une communauté selon la démarche genre - Contribuer à faire évoluer les bonnes pratiques traditionnelles sur les questions de genre - Faire participer d'une façon équitable femmes et hommes au processus de développement et de consolidation de la paix

Durée : 2 heures

Matériel/ Supports /: Texte

- Programmes et manuels scolaires
- Manuel de référence de la CEDEAO
- Films
- Photographies
- Documents et textes divers

Internet/ Intranet/ TIC/ Technologies de l'Information et de la communication appliquées à l'éducation (TICE).

Sous thème 2 : Genre, Défi pour la paix et le développement

Quand les femmes décidèrent de croiser les bras

Il était une fois un royaume qui ressemblait à beaucoup d'autres royaumes; avec un roi, une reine, des soldats, des agriculteurs et tout le reste. Néanmoins, les femmes n'avaient pas le droit de sortir de chez elles ni d'effectuer d'autres tâches que celles qui leur étaient réservées.

Les hommes partaient travailler et rentraient le soir, demandaient le souper et ensuite se réunissaient avec leurs amis pour jouer aux cartes ou aux dominos. Peu leur importait si leurs femmes étaient heureuses ou non. Un jour, les femmes en ont eu assez. Que se passe-t-il avec les hommes ? Ils rentrent à la maison, sont autoritaires, crient et nous traitent mal. Comprennent-ils des fois que nous autres travaillons beaucoup? C'est comme ça, dit une autre femme. Nous nous occupons des enfants, faisons le ménage, la lessive, moulons le grain, préparons la cuisine et mille autres choses encore. Et eux se contentent de jouer aux dominos pendant que nous vivons enfermées dans nos maisons. —Faisons la grève! crièrent-elles toutes en chœur. Et c'est ainsi que les femmes se mirent à arrêter de travailler. Quelle ne fut pas la surprise des hommes lorsqu'ils rentrèrent du champ et de leurs travaux. Le repas n'était pas prêt. Les vêtements étaient sales. Et les femmes n'étaient pas à la maison. Mères, sœurs, cousines, épouses, fiancées, toutes étaient parties. Elles s'étaient réunies dans une grande maison d'une veuve et jouaient aux dominos et aux cartes. Même la reine était là. Pas un seul homme ne réussit à ramener sa compagne à la maison.

Ah! Elles reviendront bientôt, se disaient les hommes entre eux. Nous ne reviendrons pas jusqu'à ce que vous ayez retenu la leçon! disaient les femmes. Pendant ce temps, les hommes essayaient d'effectuer les tâches de leurs femmes, mais sans grand succès. Ils décoloraient les vêtements en les lavant. Les enfants n'arrêtaient pas de pleurer. Ils brûlaient la nourriture... et ils se sentaient seuls. Pendant ce temps, les femmes du royaume ne cédaient pas. — Ils viendront bientôt nous chercher et nous demanderont pardon de nous avoir si mal traitées ! Les hommes étaient au bord de la folie. Ils avaient arrêté leurs travaux pour s'occuper de la maison, puisque les femmes restaient les bras croisés. Petit à petit, les uns après les autres, les hommes du royaume découvraient que le travail des femmes était difficile. Comment ne s'en étaient-ils pas rendu compte avant ? Elles étaient sur le point d'atteindre leur objectif... mais quelque chose d'inattendu arriva. Les hommes étant occupés à la maison, les plantations commencèrent à sécher. Le bétail errait partout. Le blé commençait à manquer dans le royaume ainsi que la nourriture. Tout se transformait en désastre. Les femmes et les hommes décidèrent alors de trouver un moyen de régler le problème. De chaque côté, une personne fut choisie pour la négociation.

Les hommes choisirent le roi et les femmes la reine.

Ils se réunirent tous les deux dans un endroit neutre : la forêt à côté du lac. Ils étaient fâchés et de mauvaise humeur. —Vous nous enfermez à la maison ! disait la reine. — Nous ne faisons que vous protéger du monde extérieur ! répondait le roi. —Vous nous traitez comme des esclaves, insistait la reine. — Des esclaves, hum ! Nous travaillons comme des bêtes pour vous ! répliqua-t-il. Nous aussi ! Mais vous ne voulez pas le reconnaître. Nous avons fait une liste de requêtes, dit la reine. Et elle déroula une longue liste. Les femmes demandaient à ce qu'on les autorise à sortir de leur maison et à ce qu'on leur apprenne d'autres métiers. Certaines voulaient devenir agricultrices, d'autres constructrices, artisans, charpentiers, compositeurs de musique, bref, beaucoup de métiers. Le roi fronça les sourcils et réfléchit un moment. — D'accord, si c'est ce que vous voulez, vous l'aurez. C'est tout? La reine leva un sourcil et continua : —Autre chose, les hommes doivent participer aux tâches ménagères. — Comment ? Alors ça, jamais ! D'un geste décidé, la reine prit son long manteau et s'apprêta à partir. —Attendez ! Attendez ! Bon... d'accord... Nous participerons aux tâches ménagères. Mais vous nous aiderez pour les moissons, proposa le roi. La reine accepta. Il n'était pas question de profiter de la situation. Et ainsi, les requêtes furent examinées et discutées une à une. Certaines furent acceptées, d'autres modifiées, pour que tout le monde soit content. À la fin de la négociation, le roi et la reine joignirent leurs couronnes et regardèrent ensemble dans la même direction.

Déroulement de la séance d'enseignement/apprentissage

ETAPES	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/de la formatrice	Des apprenants / des apprenantes	
Contrôle des Pré-requis/ pré-acquis	Diagnostiquer le degré d'imprégnation des apprenants (tes) par rapport à la problématique posée	répondent aux questions et expliquent/ Expriment leur compréhension du sujet	Questions/ réponses/ consignes de recherche/ exécution de tâches
Mise en situation	Activité 1 : Situation-problème : présente une situation de la vie quotidienne ou il est question de disparité des tâches entre hommes et femmes	Analysent la situation et discutent des rôles.	Travail individuel
Animation des activités intragroupe et analyse/	<ul style="list-style-type: none"> - Fait lire le texte « Quand les femmes décidèrent de croiser les bras » - Organise les travaux de groupe autour des consignes suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1- Quelles étaient les tâches des femmes et des hommes avant l'incident ? 2- Qu'est ce qui a été l'élément déclencheur du conflit ? 3- le conflit a-t-il été résolu ? 4- Quelle incidence l'accord aura-t-il sur la vie des habitants du royaume ? 	Lisent le texte Présentent les résultats de leur production Groupe 1 : Répond à la question relative aux activités des hommes et femmes avant le conflit Groupe 2 : Analyse l'élément déclencheur du conflit Groupe 3 : dégage les effets de l'entente sur la vie socioéconomique des habitants du royaume.	Travail de groupe
Apports notionnels Consolidation/ et Synthèse/	organise la mise en commun des recherches et des informations recueillies dans les différents groupes. - invité chaque groupe à faire la synthèse sous forme de texte, d'un tableau ou d'un dessin qui résume la problématique traitée - apporte quelques compléments d'information en illustrant son propos par des réalités tirées de la vie quotidienne et de l'actualité	présentent et commentent les différentes productions. La synthèse est faite sous forme de tableaux, de dessins et de textes en fonction des compétences développées	Travail collectif Discussion Plénière
Evaluation/ Bilan	Fait faire une analyse réflexive sur les activités menées et les informations développées : Enseignement (démarche, maîtrise des Eléments de contenus, évaluation, support/ matériel) Apprentissage (pertinence des activités, niveau de maîtrise des Eléments de contenus, attitudes et comportements des apprenants(tes).	résumant par leurs propres mots/ dessins / tableau les questions abordées.	Travail individuel Travail de groupes Discussion
Transfert/ Réinvestissement	Préparer/ Monter une pièce de théâtre qui mettra en scène un scénario correctif des disparités dénoncées dans le texte	préparent et jouent la scène	Travail de groupe Jeu de rôle

MODULE

6

SANTE PUBLIQUE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE



*« Tout le monde veut sauver la planète,
mais personne ne veut descendre les poubelles.
(Jean Yanne) ¹*

1. Jean Yanne. [En ligne]Page consultée le 15/06/2012 <http://scarlettsansrhett.wordpress.com/2009/05/30/tout-le-monde-veut-sauver-la-planete-mais-personne-ne-veut-descendre-les-poubelles/>



SANTÉ PUBLIQUE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Santé publique et environnement
2. Développement durable

Introduction

S'articulant autour du principe fondamental de l'égalité et de non discrimination, le droit de l'environnement, les considérations bioéthiques, le droit au développement, à la santé et à la paix, ne se rattachent pas seulement à l'homme vivant en société, mais aussi à l'être humain en tant qu'espèce. Ainsi, la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples rappelle que « tous les Peuples ont droit à un environnement satisfaisant et global, propice à leur développement ».

Cependant, dans un contexte où l'ignorance et la désinformation peuvent présenter une menace pour la vie, les questions de santé publique et d'environnement durable, constituent un enjeu de taille surtout en Afrique au Sud du Sahara et particulièrement dans la région ouest africaine. Le protocole de la CEDEAO relatif à la démocratie et à la bonne gouvernance note que la démocratie, la paix, la stabilité politique et la justice sociale ne peuvent exister en dehors des règles de bonne gouvernance.

Dans la même perspective, les dirigeants du monde lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en Septembre 2002, sont convenus de les prescrire parmi un ensemble d'objectifs mesurables et limités dans le temps sous le vocable d'Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

C'est en prenant des mesures, idoines de lutte contre la paupérisation, les maladies endémiques et épidémiques, la marginalisation économique qui sont, souvent, à la

Introduction

base de l'exacerbation des conflits et de l'instabilité, que les Etats de l'Afrique de l'Ouest peuvent contribuer au développement, en procédant à la restauration de la santé pour tous, à une distribution équitable des ressources, à un renforcement de la cohésion sociale et de la démocratie.

L'aspect le plus préoccupant de cette problématique est la définition et la mise en œuvre de politiques efficaces et efficientes permettant de résoudre les problèmes de santé publique, prenant en compte la dimension d'un environnement sain et durable.

Dans cette logique, le système éducatif de chaque Etat de la CEDEAO doit prendre en compte ces réalités et les intégrer dans les curricula et les dispositifs de formation du/de la formateur/formatrice, des étudiants et des élèves.

C'est dans cet élan, que le présent thème traite de la santé publique et de ses interactions avec l'environnement dans la vision systémique du développement durable.

Compétence du module :

Intégrer des valeurs et notions, des savoir-faire et des comportements favorables à une bonne gestion de l'environnement pour l'amélioration de la santé publique et du développement durable

Sous-thèmes du module

- 1. Santé publique et environnement***
- 2. Développement durable***

Sous thème 1 : Santé publique et environnement

Compétence du sous-thème

Intégrer des valeurs et notions, des savoirs faire et des comportements favorables à une bonne gestion de l'environnement pour l'amélioration de la santé publique

Objectifs d'enseignement/apprentissage:

- Identifier les différents problèmes environnementaux
- Identifier les différents problèmes de santé publique
- Etablir le lien entre les problèmes de santé publique et l'environnement
- S'approprier les techniques et actions de protection de l'environnement.
- Promouvoir les actions de gestion de l'environnement et de préservation de la santé publique
- Adopter des comportements responsables face aux problèmes d'environnement et de santé publique

Eléments de contenu :

I. Santé publique

a. Définition

La santé publique peut être définie de diverses manières. On peut la présenter comme « l'étude, d'une part, des déterminants physiques, psychosociaux et socioculturels de la santé de la population et d'autre part par des actions en vue d'améliorer la santé de la population ». Ou encore, comme « une activité organisée de la société visant à promouvoir, à protéger, à améliorer et, le cas échéant, à rétablir la santé de personnes, de groupes ou de la population entière. ».

On peut aussi rappeler une ancienne définition de Charles-Edward Winslow publiée dans la revue Science en 1920 : « La santé publique est la science et l'art de prévenir les maladies, de prolonger la vie et de promouvoir la santé et l'efficacité physiques à travers les efforts coordonnés de la communauté pour l'assainissement de l'environnement, le contrôle des infections dans la population, l'éducation de l'individu aux principes de l'hygiène personnelle, l'organisation des services médicaux et infirmiers pour le diagnostic précoce et le traitement préventif des pathologies, le développement des dispositifs sociaux qui assureront à chacun un niveau de vie adéquat pour le maintien de la santé, l'objet final étant de permettre à chaque individu de jouir de son droit inné à la santé et à la longévité. ».²

Partant de cette conception, l'OMS, en comité de travail a souligné en 1952 l'importance qu'il convenait d'attacher à l'éducation sanitaire individuelle et collective, mais il a surtout été frappé par l'élargissement des conceptions se rapportant à l'administration de la santé publique, cette évolution nécessitant l'intégration en un système unique de toutes les branches de l'action sanitaire: prophylaxie ou prévention, soins aux malades et réadaptation des convalescents.

Depuis lors il est généralement admis que l'organisation des soins curatifs appartient également aux fonctions essentielles de la Santé Publique.

Toutefois, il convient de préciser que la santé publique se démarque de la médecine essentiellement sur deux plans :

- Elle met davantage l'accent sur la prévention que sur les traitements curatifs ;
- Elle développe une approche de population, plutôt que de s'intéresser individuellement aux problèmes de santé des personnes.

Sous thème 1 : Santé publique et environnement

b. Les problèmes de santé publique en Afrique subsaharienne

L'OMS publie, le 20 Novembre, 2006, un rapport sur la santé des « 738 millions d'Africains »³ Aujourd'hui la population du continent Africain est estimée à 1.073.487.⁴

Les 15 pays membres de la CEDEAO comptent une population estimée à 322.990.000 habitants.⁵ L'organisation précisait, dans le rapport, que le développement économique des Etats membres de la région « Afrique » de l'OMS passe par une meilleure santé de leurs habitants. Car, soulignent les auteurs, « une mauvaise santé entraîne les populations dans le cercle vicieux de la pauvreté : précarité, appauvrissement, innombrables vies perdues, baisse de la productivité... »

Or les problèmes de santé publique en Afrique sont énormes. Une situation en grande partie imputable à l'écrasant fardeau des maladies infectieuses, notamment le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose qui font chaque année plus de 3 millions de victimes. Parmi ces dernières, trop de nouveau-nés et d'enfants, en proie tout à la fois « aux conflits armés et à la précarité des systèmes de santé ».

c. L'éducation à la santé

L'éducation à la santé, permet à l'apprenant/l'apprenante (e) l'acquisition, de savoirs et de comportements nécessaires pour :

- prévenir une situation de danger,
- se protéger,
- porter secours à autrui,
- développer un esprit critique,
- être capables de faire des choix responsables,
- être autonome.

L'éducation à la santé s'appuie sur une démarche globale et positive, structurée autour de sept (7) axes prioritaires :

- l'hygiène de vie,
- l'éducation nutritionnelle et la promotion des activités physiques;
- l'éducation à la sexualité, l'accès à la contraception, la prévention des IST et du SIDA;
- la prévention des conduites addictives
- la prévention des comportements à risque
- la contribution à la prévention et à la lutte contre le harcèlement
- la prévention du mal-être;
- l'éducation à la responsabilité face aux risques (formation aux premiers secours).

II- ENVIRONNEMENT

a. Définition

Yvette Veyret, géographe, Actes du colloque - Éduquer à l'environnement, vers un développement durable 17-19 décembre 2003 :

“Pour la géographe que je suis, l'environnement s'inscrit dans une science sociale, qui place au cœur de sa problématique la société et les hommes. Par conséquent, celle-ci doit prendre en compte le rapport que les hommes entretiennent avec le milieu, physique ou naturel (atmosphère, eau, roches, biosphère).

3. L'Oms penchée sur les Africains. 20 Novembre 2006. [En ligne] Page consultée le 15/06/2012 http://www.destinationsante.com/fr_depeche.php?id_rubrique=26&id_article=19917&cat=1

4. L'Oms penchée sur les Africains. 20 Novembre 2006. [En ligne] Page consultée le 15/06/2012 http://www.destinationsante.com/fr_depeche.php?id_rubrique=26&id_article=19917&cat=1

5. Census.gov, People and household, International programs, main data, International data base. 2012. [En ligne] Page consultée le 15/06/2012 <http://www.census.gov/population/international/data/idb/region.php>

Ces rapports sont complexes car ils intègrent une histoire longue, celle de la nature et des sociétés. L'**anthropisation** de la planète constitue pour nous une donnée centrale, qui impose de réfléchir à une série de termes et de concepts tels le **temps zéro de la biodiversité**, de la végétation ou l'effet de l'anthropisation. ⁶

La notion d'histoire est centrale dès lors que l'on aborde la question de l'environnement : les géographes sont aussi des historiens. La dimension de l'espace s'avère également très importante pour les géographes. Travailler sur l'environnement, c'est également aborder la question de l'organisation de l'espace, de l'aménagement et du développement. La question de l'environnement s'inscrit finalement autour de quatre notions clés :

- une réflexion sur les ressources dont on conçoit l'importance en termes d'organisation de l'espace et d'aménagement ;
- la notion de contraintes : les données physiques peuvent être des contraintes à l'aménagement ;
- la notion de risques ;
- la notion de paysage et de patrimoine.

Ces notions s'inscrivent dans le cadre d'acteurs/actrices très nombreux et de conflits. Il existe pour nous une forte dimension géopolitique dans la thématique de l'environnement."

b- L'éducation à l'environnement

• Définitions du concept

«L'éducation relative à l'environnement est le processus de reconnaissance des valeurs et de clarification de concepts qui développent les compétences et les attitudes nécessaires pour comprendre et apprécier les relations entre les personnes, leur culture et leurs contextes biologiques et physiques. L'éducation relative à l'environnement comporte aussi une démarche décisionnelle et d'autoformation du comportement par rapport à la qualité environnementale» (**IUCN Union internationale pour la conservation de la nature, 1971**).

« L'éducation à l'environnement dans une perspective de Développement Durable est une éducation qui met au premier plan les valeurs. Les séquences éducatives que nous mettons en place doivent tendre à faire prendre conscience que la Terre est un bien commun dont nous devons prendre soin, que tous les humains sont solidaires entre eux avec cette Terre et avec tout ce qui vit. Cette éducation doit amener à l'autonomie qui permet à chaque personne de penser, de décider et d'agir par elle-même. Elle doit amener à la responsabilité qui nous met dans l'action, elle doit faire de tous des citoyens porteurs des valeurs démocratiques et toujours mobilisés pour leur mise en œuvre...". ⁷

• Objectifs de l'éducation à l'environnement

L'éducation à l'environnement a pour objectifs d'aider les groupes sociaux et les individus à :

- prendre conscience de l'environnement global et des problèmes connexes ; favoriser leur sensibilisation à ces questions.
- acquérir une expérience variée ainsi qu'une connaissance fondamentale de l'environnement et des problèmes connexes.
- acquérir un sens des valeurs, des sentiments d'intérêt pour l'environnement afin qu'ils puissent participer activement à l'amélioration et à la protection de l'environnement.
- acquérir les compétences nécessaires à la définition et à la solution des problèmes environnementaux.
- contribuer à solutionner les problèmes environnementaux.

6. L'anthropisation : « Processus par lequel les populations humaines modifient ou transforment l'environnement naturel. (La déforestation, l'élevage, l'urbanisation et l'activité industrielle sont parmi les principaux facteurs d'anthropisation.) »

Source : Dictionnaire Français Larousse. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012.

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/anthropisation%20>

7. Plaque de l'ONG Planète'Ere. [En ligne] Page consultée le 15/06/2012 http://www.planetere.org/ancien_site/telech_doc/plaque_ong.pdf

Sous thème 1 : Santé publique et environnement

PLANIFICATION DU MODULE

Sous-thème 1 : Santé publique et environnement

Compétence du sous-thème

Intégrer des valeurs et notions, des savoirs faire et des comportements favorables à une bonne gestion de l'environnement pour l'amélioration de la santé publique

Objectifs d'enseignement/apprentissage:

- Identifier les différents problèmes environnementaux
- Identifier les différents problèmes de santé publique
- Etablir le lien entre les problèmes de santé publique et l'environnement
- S'approprier les techniques et actions de protection de l'environnement.
- Promouvoir les actions de gestion de l'environnement et de préservation de la santé publique
- Adopter des comportements responsables face aux problèmes d'environnement et de santé publique

Durée indicative : 14 H

Matériel/ Support : journaux spécialisés, articles de journaux, traité révisé de la CEDEAO, tous documents pertinents relatifs aux problèmes de l'environnement

Tableau de planification

Séquences	Capacités/ Habiletés	Eléments de contenu	Stratégies	Durée
1	- S'approprier les notions: environnement, santé publique	Les notions et concepts liés à la santé publique et à l'environnement	- Recherche documentaire (imprimés et numériques) - Travail de groupe - Brainstorming - Enquête - Débat argumenté	2 h
2	Identifier les différents problèmes environnementaux et de santé publique	Les problèmes environnementaux et de santé publique		2 h
3	Etablir le lien entre les problèmes environnementaux et les problèmes de santé	-les actions destructrices de l'homme sur l'environnement -les effets de la dégradation environnementale sur la santé publique		2 h
4	Concevoir des stratégies de promotion d'un environnement sain et de bonnes politiques de santé publique	Stratégies d'action de promotion d'une bonne santé publique		2 h
5	Intégrer la thématique de l'environnement et de la santé publique dans les activités pédagogiques	-analyse des outils didactiques et pédagogiques des différents cycles - élaboration de fiches pédagogiques - conduite de séances d'enseignement/apprentissage - évaluation des séances de micro enseignement -Production de fiches pédagogiques ajustées		6 h

EXEMPLE DE FICHE PÉDAGOGIQUE

Sous-thème 1 : Santé publique et environnement

Compétence du sous-thème :

Intégrer des valeurs et notions, des savoirs faire et des comportements favorables à une bonne gestion de l'environnement pour l'amélioration de la santé publique

Titre de la leçon/Situation d'apprentissage : Problèmes environnementaux et santé publique

Objectifs d'enseignement/apprentissage

- Identifier les problèmes d'environnement
- Etablir le lien entre les différents problèmes d'environnement et la santé publique

Habilités à développer

HABILETES		
Intellectuelles (connaissances)	Comportementales (attitudes)	Techniques (aptitudes)
<ul style="list-style-type: none"> - définir la santé publique - définir le concept d'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - adopter des comportements responsables et respectueux de l'environnement et des directives en matière de santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> -expliquer les problèmes d'environnement et de santé publique -mettre en relation l'environnement et la santé publique - -argumenter pour la promotion d'un environnement sain

Durée indicative : 3 H

Matériel/ Support : journaux spécialisés, articles de journaux, traité révisé de la CEDEAO, tous documents pertinents relatifs aux problèmes de l'environnement et de santé publique

Sous thème 1 : Santé publique et environnement

Déroulement de la séance d'enseignement/apprentissage

ETAPES	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/formatrice	Des apprenants (es)	
Contrôle des pré-requis/ Pré-acquis	Diagnostique le niveau d'imprégnation et de culture des apprenants /apprenantes par rapport aux notions d'environnement et de santé publique	-Répondent aux questions -évoquent et discutent de problèmes	- Q.C.M - Travail collectif - discussion interactive - brainstorming
Mise en situation	<p>1- Après une description du milieu de vie des apprenants/ apprenantes, une visite de site ou l'observation d'images, de photographies liées à différentes situations environnementales, le formateur/la formatrice, à partir de questions ouvertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fait identifier les problèmes environnementaux et dresse la liste des questions liées à la protection de l'environnement en lien avec la santé publique. <p>fait identifier les grands défis liés à l'environnement et à la santé publique ;</p> <p>2- Le formateur/formatrice répartit les apprenants/ apprenantes en quatre (04) groupes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition et entretien du milieu - protection et préservation de l'environnement et importance de l'éducation environnementale -corrélation entre santé publique et environnement - Les problèmes de santé publique et d'environnement au niveau national et mondial 	<ul style="list-style-type: none"> -par groupe les apprenant/ apprenantes énoncent ce qu'ils /elles savent des problèmes et défis de l'environnement et de la santé publique. - Avec l'aide du formateur/ formatrice, les apprenants/apprenantes identifient les questions relatives à la santé publique et à l'environnement. Par la consultation des documents mis à leur disposition et à travers les discussions de groupe, les apprenants/apprenantes traitent les questions soumises à leur groupe et rédigent leur présentation 	<p>Brainstorming Travail de groupe</p> <p>Observations, questions-réponses.</p> <p>Recherche Documentaire (imprimés et numériques) Discussion de groupe</p>
Animation des travaux intragroupe/ Restitution des travaux de groupe/ discussion	Le formateur/formatrice accorde un temps à chaque chacun des trois groupe pour présenter les résultats de leurs travaux	Chaque groupe présente sa production et répond aux questions des pairs	Discussions en séance plénière Débat argumenté

<p>Consolidation / synthèse</p>	<p>Le formateur/formatrice fait valider les points de convergence en rapport avec le thème étudié et fait des apports notionnels.</p> <p>Ainsi</p> <ul style="list-style-type: none"> -le formateur/formatrice stabilise : - les concepts-clés liés à la santé publique et à l'environnement ; - les activités d'entretien et de protection du milieu et leur portée ; - les mécanismes de protection de l'environnement aux plans national, régional (CEDEAO) et mondial ; - la corrélation entre l'environnement, la santé publique et le développement ; - les valeurs liées à l'environnement ; - L'importance de l'éducation, à la santé publique et à l'environnement, considérée comme un droit des droits humains. 	<p>Les apprenants (es) consolident les résultats obtenus et font la synthèse des nouvelles acquisitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les concepts-clés liés à la santé publique et à l'environnement ; - les activités d'entretien et de protection du milieu et leur portée ; - les mécanismes de protection de l'environnement aux plans national, régional (CEDEAO) et mondial ; - La corrélation entre l'environnement, la santé publique et le développement ; - Les valeurs liées à l'environnement ; - L'importance de l'éducation à la santé publique et à l'environnement considérés comme des droits humains 	<p>Discussions intergroupe</p>
<p>Evaluation/ Bilan</p>	<p>Le formateur/formatrice propose des activités d'évaluation sous la forme de</p> <ul style="list-style-type: none"> -questions fermées, de QCM -une mise en situation peu complexe pour vérifier les acquisitions sur l'importance de la préservation de l'environnement à travers ses liens avec la santé publique et les valeurs y afférant 	<p>Les apprenants (es) répondent par écrit, en groupe ou individuellement.</p>	<p>Questions-réponses Travail individuel ou de groupe</p>
<p>Transfert / Réinvestissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le formateur/formatrice : . aide à mettre en place le club de Santé , club écologique. . fait inscrire le thème de l'environnement et la santé dans les activités des clubs culturels 	<p>Les apprenants/apprenantes mettent en place le club Santé d'écologie de leur établissement ou de leur quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion - Débat - Jeu de rôle

Sous-thème 2: Développement durable

Compétence du sous-thème

Intégrer des valeurs et notions, des savoirs faire et des comportements favorables à une bonne gestion de l'environnement pour un développement durable.

Objectifs d'enseignement/apprentissage :

- Identifier les facteurs importants du développement durable
- Etablir le lien entre l'environnement et le développement durable
- s'approprier les techniques et actions de protection de l'environnement.
- Caractériser les domaines d'application du développement durable
- Identifier des actions environnementales et de santé publique concrètes liées au développement durable dans une localité, région, pays.
- Proposer des actions concrètes pour un environnement sain et équilibré
- S'engager à promouvoir le développement durable dans son environnement

Eléments de contenus

Développement durable

a. Définition

Yvette Veyret, Géographe, Actes du colloque - Éduquer à l'environnement, vers un développement durable 17-19 décembre 2003 :

« La notion de développement durable m'inspire en effet un scepticisme relatif.

Premièrement, je rappellerai que le développement durable est une notion pensée par les mouvements écologistes à partir des années 1970, avant le rapport Brundtland, en raison des impacts négatifs de notre mode de gestion sur l'état de la planète et sur les sociétés. L'approche s'est bâtie sur des constats systématiquement catastrophistes et souvent globalisants.

Deuxièmement, une dimension éthique est présente au cœur même de la notion de développement durable. Il s'agit d'établir une correction des déséquilibres et une justice pour tous. L'approche s'appuie sur trois fondements : l'écologie, l'économie et le social.

Troisièmement, on ne peut dire que le développement durable soit un champ de recherche pour la science, car il ne comprend pas d'indicateurs scientifiques. Il se révèle en perpétuelle construction et est davantage politique que scientifique. Dès la fin des années 1980, peu après la popularisation du terme, il en existait déjà quarante définitions, qui correspondaient à différents types de position, en fonction de l'importance plus ou moins grande accordée au libéralisme.

Quatrièmement, le développement durable peut conduire à des approches très différentes dans les pays riches et dans les régions pauvres. Dans les premiers, les spécialistes et les chercheurs posent la question du maintien de l'évolution économique actuelle. Les réglementations y sont de plus en plus nombreuses, à tous les niveaux. L'idée d'une meilleure qualité de vie (au sens large, d'un meilleur état de la planète qui nous entoure) est assez facilement acceptée par les populations et de plus en plus prise en compte dans l'éducation.

Dans les pays en voie de développement se pose la question du choix d'un modèle économique. Faut-il transposer notre modèle de développement ? Peut-on concevoir que 1, 3 milliard de Chinois possèdent tous une voiture ? Doit-on envisager que les besoins de ces populations soient

satisfaits, sans qu'un développement semblable au nôtre soit mis en place? Un gouvernement mondial, qui veillerait sur la planète et sur la biodiversité, est-il concevable? Celui-ci soulève la question de l'intégration du citoyen et de la gouvernance.

Le développement durable tel qu'il est préconisé dans les pays riches pose problème dans les pays en voie de développement : le souci de préserver la biodiversité conduit à l'établissement d'inventaires poussés, destinés davantage à la réalisation de brevets qu'à la protection des habitants. On peut dès lors se demander, de manière volontairement provocatrice, si une forme de «néo colonialisme» ne se met pas en place derrière cette terminologie. Le développement durable soulève en effet la question de l'ingérence. Celle-ci est prônée par certains acteurs et auteurs des pays du Nord envers des pays du Sud afin de gérer la biodiversité.

Je ne suis donc pas véritablement sceptique car je suis d'accord sur un certain nombre de points. Éléments de contenus dans cette notion. Mes recherches récentes m'imposent néanmoins une certaine prudence. »

b. L'éducation au développement durable

L'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement.

La compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques, socioculturelles doit aider les des apprenants (es) à mieux percevoir :

- l'interdépendance des sociétés humaines
- la nécessité d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres
- l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale

La finalité de l'éducation au développement durable est de donner au futur citoyen les moyens de faire des choix en menant des raisonnements intégrant les questions complexes du développement durable qui lui permettront de prendre des décisions, d'agir de manière lucide et responsable, tant dans sa vie personnelle que dans la sphère publique.

PLANIFICATION DU MODULE

Sous-thème 2 : Développement durable

Compétence du sous-thème

Intégrer des valeurs et notions, des savoirs faire et des comportements favorables à une bonne gestion de l'environnement pour un développement durable.

Objectifs d'enseignement/apprentissage :

- Identifier les facteurs importants du développement durable
- Etablir le lien entre l'environnement et le développement durable
- s'approprier les techniques et actions de protection de l'environnement.
- Caractériser les domaines d'application du développement durable
- Identifier des actions environnementales et de santé publique concrètes liées au développement durable dans une localité, région, pays.
- Proposer des actions concrètes pour un environnement sain et équilibré
- S'engager à promouvoir le développement durable dans son environnement

Sous-thème 2: Développement durable

Durée : 16 heures

Matériels/support pédagogique/documentation

Manuel de référence de la CEDEAO, articles de journaux, dictionnaires, images et photographies, supports audiovisuels, textes législatifs sur l'environnement et le développement durable, Instruments juridiques nationaux et internationaux : Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples du 27 juin 1986 ; Déclaration de RIO, 1992, Agenda 21 ; Convention de Bâle du 22 Mars 1989 sur le Contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination; Conventions sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux , etc.

Tableau de planification

Séquences	Capacités /Habilités	Eléments de contenus	Stratégies	Durée
1	- définir les notions de développement durable	Les notions liées au développement durable et à l'environnement		2 h
2	Identifier les différents problèmes relatifs à la non réalisation du développement durable	Les freins environnementaux au développement durable		2 h
3	Etablir le lien entre les problèmes environnementaux et la réalisation du développement durable	Les effets de la dégradation environnementale sur le développement durable	- Recherche documentaire (imprimés et numériques) (imprimés et numériques)	2 h
4	Concevoir des stratégies de promotion du développement durable	Stratégies d'action de promotion du développement durable	- Travail de groupe - Brainstorming	4 h
5	Intégrer la problématique du développement durable dans les activités pédagogiques	-Analyse des outils didactiques et pédagogiques des différents cycles - élaboration de fiches pédagogiques - Conduite de séances d'enseignement/ apprentissage -Evaluation des séances de micro enseignement -Production de fiches pédagogiques ajustées	- Enquête - Débat	6 h

EXEMPLE DE FICHE PEDAGOGIQUE

Sous thème 2 : Environnement et développement durable

Compétence du sous-thème:

Intégrer des valeurs et notions, des savoirs faire et des comportements favorables à une bonne gestion de l'environnement pour un développement durable.

Objectif d'enseignement/apprentissage

Etablir un plan d'action pour la promotion du développement durable

Titre de la leçon/Situation d'apprentissage : La promotion du développement durable

Habilités à développer

HABILETES		
Intellectuelles	Comportementales	Techniques
-Définir le développement durable -Identifier les problèmes environnementaux de son milieu	-Adopter un comportement citoyen dans la gestion de l'environnement	-Dégager les caractéristiques du développement durable -Réaliser des actions d'entretien et d'assainissement dans son milieu

Durée : 06 heures

Matériel/supports

Manuel de référence de la CEDEAO, journaux spécialisés, articles de journaux, dictionnaires, images et photographies, supports audiovisuels, textes législatifs sur l'environnement et le développement durable, Instruments juridiques nationaux et internationaux : Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples du 27 juin 1986 ; Déclaration de RIO, 1992, Agenda 21 ; Convention de Bâle du 22 Mars 1989 sur le Contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination ; Conventions sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux.

Déroulement de la séance d'enseignement/apprentissage

ETAPES	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/ formatrice	Des apprenants/ apprenantes	
Contrôle des pré-requis/ Pré-acquis	Diagnostique le niveau d'imprégnation et de culture des apprenants (tes)s par rapport aux notions à étudier	Répondent aux questions Evoquent et discutent du développement durable	-Q.C.M -Travail individuel Brainstorming Discussion libre

Sous-thème 2: Développement durable

ETAPES	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/ formatrice	Des apprenants/apprenantes	
Contrôle des pré-requis/ Pré-acquis	Diagnostique le niveau d'imprégnation et de culture des apprenants (tes)s par rapport aux notions à étudier	Répondent aux questions Evoquent et discutent du développement durable	-Q.C.M -Travail individuel Brainstorming Discussion libre
Mise en situation	<ul style="list-style-type: none"> - propose un scénario à exécuter ou des images et dessins à observer -demande aux apprenants/ apprenantes de démontrer l'interdépendance entre l'homme et son environnement. - Le/la formateur/ formatrice met à la disposition des apprenants/ apprenantes des supports informatiques sur l'environnement (environnement propre, pollué, définition, qualité de vie, la capacité de charge...) et le développement durable et leur demande de définir l'environnement et de dégager les caractéristiques d'un développement durable. 	<p>Les apprenants/apprenantes jouent la scène ou observent les dessins et images</p> <ul style="list-style-type: none"> -démontrent l'interdépendance entre l'environnement et les problèmes de santé publique Les apprenants (es) exploitent les supports et répondent aux questions 	<p>Jeux de rôles</p> <p>Observations</p> <p>Brainstorming</p> <p>Travaux de groupe</p>
Animation des travaux intragroupe /Restitution des travaux de groupe	-aide à la structuration des données recueillies en se référant aux différents instruments (cf. supports pédagogiques).	<p>Le rapporteur de chaque groupe présente la production portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la définition de l'environnement et du développement durable ; - le recensement des besoins humains : l'alimentation, l'air pur, un environnement propre et sain. - les problèmes d'environnement et de développement durable de leur localité ; - la gestion des ressources ; -les causes et les conséquences de la dégradation de l'environnement - le lien entre l'environnement le développement durable ; 	Séance plénière de discussion et de validation des travaux de groupe
Apports notionnels/ Consolidation et Synthèse	Le formateur/formatrice écoute les comptes rendus des groupes, apporte des compléments d'information sur les sujets débattus, les valorise et aide à élaborer la synthèse finale	<p>Les apprenants (es) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - retiennent les activités les plus réalistes et réalisables en faveur du développement durable dans leur milieu -s'engagent à résoudre tout problème de développement durable -s'engagent à promouvoir le développement durable 	Travail collectif Elaboration d'un tableau de récapitulation

Evaluation/ Bilan des activités	-propose des activités d'évaluation sous la forme de production de dossier sur les problèmes liés à leur environnement immédiat et les actions à mener pour améliorer la situation.	Les apprenants (es) en groupe recherchent des informations aux réalités de leur environnement. Les apprenants (es) élaborent le plan d'action.	production de dossiers Travail de groupe.
Transfert/ Réinvestissement	Le formateur/formatrice fait réaliser un plan d'action (actions à mener, moyens, échéancier, partenaires, suivi et évaluation) pour l'amélioration de l'environnement de leur établissement en relation avec le développement durable		

Bibliographie du module : Santé publique, environnement et développement durable

-VEYRET, Yvette. Géographe, Actes du colloque - Éduquer à l'environnement, vers un développement durable 17-19 décembre 2003

Wébographie du module: Santé publique, environnement et développement durable

Santé publique

Définition du concept

- http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/sant%C3%A9_publicue/90008
- <http://www.intellego.fr/soutien-scolaire-1ere-st2s-/aide-scolaire-sciences-sanitaires-et-sociales/sante-sante-publique/15558>
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000227015&dateTexte>
- <http://www.destinationsante.com/l-oms-penchee-sur-les-africains.html>

Environnement

- Définition du concept
- <http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=3469>
 - <http://reseaucoleetnature.org/>
 - <http://www.iucn.org/fr>

Développement durable

- L'éducation au développement durable : <http://www.meirieu.com/ECHANGES/lepri.pdf>
- <http://reseaucoleetnature.org/>
- <http://www.iucn.org/fr/>

MODULE 7

INTEGRATION REGIONALE



« Il importe alors de doter l'organisation.... (CEDEAO)... de pouvoirs et d'organes supranationaux afin d'assurer l'exécution des décisions et la convergence des politiques communautaires ».



INTEGRATION REGIONALE

1. *Vision et mission de la CEDEAO*
2. *Vers une CEDEAO des peuples*

Introduction

Dès leur accession à la souveraineté internationale, les États de la sous-région ouest-africaine ont opté pour une politique de regroupement dans le but de faire tomber les barrières érigées par les administrations coloniales. Ils avaient pour objectifs de se doter de cadres de concertation pour la réalisation d'objectifs communs de développement et de se donner un réel élan pour construire et renforcer leur solidarité. Cet idéal est demeuré le fil conducteur de leur politique de coopération régionale tout au long de la dernière décennie.

Pour un meilleur impact de la politique d'intégration sur la vie des communautés et son appropriation par les populations, les Chefs d'Etat de la CEDEAO ont adopté la vision 2020 pour passer de la CEDEAO des Etats à la CEDEAO des peuples.

La création d'organismes régionaux et sous-régionaux comme la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), le Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), l'Autorité du Bassin du Fleuve Niger, etc. atteste la détermination des États ouest africains à œuvrer ensemble et à s'engager dans la voie d'une véritable intégration

Compétence du module :

Intégrer des valeurs et notions, des savoirs faire et des comportements favorables à la consolidation de l'intégration régionale.

Le module compte deux sous thèmes :

1. *Vision et mission de la CEDEAO*
2. *Vers une CEDEAO des peuples*

Sous-thème 1 : Vision et mission de la CEDEAO

Compétence du sous-thème :

Intégrer des valeurs et notions, des savoirs faire et comportements favorables à la promotion de la vision et à la réalisation des missions de la CEDEAO

Objectifs d'enseignement/apprentissage :

1. Maîtriser les valeurs et notions relatives à la vision et la mission de la CEDEAO ;
2. Développer des stratégies et des actions favorables à la promotion de la vision et à la réalisation de la mission de la CEDEAO
3. Conduire des activités pédagogiques favorables à la promotion de la vision et à la réalisation de la mission de la CEDEAO
4. Adopter des attitudes favorables à la promotion de la vision et à la réalisation de la mission de la CEDEAO.

Éléments de contenu

Présentation de la CEDEAO

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un regroupement régional de quinze pays créé en 1975. Sa mission est de promouvoir l'intégration économique dans « tous les domaines de l'activité économique, notamment l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, les questions monétaires et financières, les questions sociales et culturelles ... »

En 1993, son pouvoir a été étendu dans le traité révisé au maintien de la stabilité régionale avec la prise en compte de la paix et de la sécurité. Cette initiative a donné lieu à la signature du Protocole de 1999, portant Mécanisme de prévention, gestion, règlement des conflits et maintien de la paix et de la sécurité.

La CEDEAO compte aujourd'hui 15 États membres (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo). La Mauritanie a quitté la CEDEAO en 2000.

Selon le FMI, le PIB et le PPA (Parité de Pouvoir d'Achat) global des États membres de la CEDEAO s'élève à 564,86 milliards de dollars US, ce qui en fait la 25e puissance économique du Monde. La CEDEAO couvre une superficie totale de 5,1 millions de km² avec une population totale de 299 millions d'habitants environ.

Historique et origines de la CEDEAO

L'idée de la création d'une communauté de l'Afrique de l'ouest remonte à 1964. Elle est lancée par le Président du Liberia, William Tubman. Un accord a été signé entre la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Liberia et le Sierra Leone en février 1965, mais celui-ci n'a pas abouti. En avril 1972, le Général Gowon du Nigeria et le Général Eyadema du Togo ont relancé ce projet, préparé des propositions et rendu visite à 12 pays, demandant leurs contributions, de juillet à août 1973. Une réunion a été organisée à Lomé en vue d'étudier une proposition de traité.

Une réunion d'experts et de juristes s'est tenue à Accra en janvier 1974 ainsi qu'une réunion de Ministres à Monrovia en janvier 1975 ; ces deux conférences ont examiné soigneusement la proposition de traité. Finalement 15 pays d'Afrique de l'ouest ont signé le Traité pour une Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (Traité de Lagos) le 28 mai 1975. Les protocoles établissant la CEDEAO ont été signés à Lomé, Togo, le 5 novembre 1976. Un traité revu pour accélérer l'intégration économique et pour augmenter la coopération politique a été signé en juillet 1993.

La CEDEAO a été identifiée comme un des cinq piliers régionaux de la Communauté Économique Africaine (AEC) COMESA, CEEAS, IGAD, SADC et CEDEAO ont signé le Protocole de relations entre l'AEC et les CER en février 1998.

Objectifs et Principes de la CEDEAO

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a pour objectif de promouvoir la coopération et l'intégration dans le domaine économique, social et culturel, en vue d'aboutir à une union économique et monétaire par l'intégration totale des économies nationales des États membres. Cette intégration devrait permettre d'améliorer le niveau de vie des populations, d'assurer la croissance économique, de promouvoir les relations entre les Etats membres et contribuer au progrès et au développement global du continent africain.

Le Traité revu de 1993 qui devait élargir la coopération économique et politique parmi les États membres, identifie comme objectifs économiques l'aboutissement à un marché commun et à une monnaie unique ; les objectifs politiques étant la mise en œuvre d'un parlement de l'Afrique de l'ouest, un conseil économique et social, et une Cour de Justice CEDEAO pour remplacer le tribunal existant et appliquer les décisions de la communauté. Ce Traité donne formellement la responsabilité de prévenir et de régler les conflits régionaux à la Communauté.

La CEDEAO base son action sur les principes fondamentaux suivants:

- Egalité et interdépendance des Etats membres
- Solidarité et autonomie collective
- Coopération inter-Etats
- Harmonisation des politiques et intégration des programmes
- Transparence, justice économique et sociale
- Non-agression entre les Etats membres
- Maintien de la paix, de la stabilité et de sécurité
- Règlement pacifique des différends
- Respect, promotion et protection des droits de la personne
- Promotion et consolidation de la démocratie

Les Institutions de la CEDEAO

Pour fonctionner, la CEDEAO s'est dotée des Institutions suivantes:

- La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement
- Le Conseil des Ministres
- Le Secrétariat Exécutif
- Le Parlement de la Communauté
- La Cour de justice de la Communauté
- Le Conseil Economique et Social (à créer)
- La Banque d'Investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC)
- Le Fonds Régional de Développement de la CEDEAO (FRDC)
- La Banque Régionale d'Investissement de la CEDEAO (BIDC)
- L'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)
- L'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO)
- L'organisation ouest africaine de la Santé (OOAS)
- Les Commissions spécialisées (qui sont au nombre de 6 commissions techniques spécialisées)
- Le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité adopté en 1999. Les organismes du Mécanisme incluent l'Autorité, le Secrétaire Exécutif, un Conseil pour la médiation et la sécurité de dix Etats membres (Burkina Faso, Ghana, Guinée, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo).

Sous-thème 1 : Vision et mission de la CEDEAO

Vision, mission et valeurs cardinales

La Vision de la CEDEAO

Créer une région sans frontières, prospère, où règnent la paix et l'harmonie, s'appuyant sur une bonne gouvernance, et où les populations peuvent avoir accès aux énormes ressources et les mettre en valeur, à travers la création d'opportunité pour un développement durable et la préservation de l'environnement.

La Mission de la CEDEAO

Promouvoir la coopération et l'intégration qui conduisent à la mise en place d'une union économique en Afrique de l'Ouest afin d'améliorer les conditions de vie de sa population, de maintenir et renforcer la stabilité économique, de favoriser les relations entre les Etats membres, et contribuer au progrès et au développement du continent africain.

Les valeurs cardinales de la CEDEAO

Efficacité

La préservation et le renforcement de l'efficacité opérationnelle suscitent ainsi l'acceptabilité au niveau mondial comme modèle d'intégration économique et monétaire.

Respect

Créer un environnement de respect mutuel entre le personnel et les membres de la communauté et respecter la créativité, l'innovation, la circulation de l'information au sein de la communauté.

Diversité

Reconnaître, comprendre, encourager et respecter la diversité nationale, ethnique et culturelle au sein de notre communauté.

Honnêteté

Travailler âprement à maintenir les normes professionnelles les plus rigoureuses et gagner la confiance du public et son respect à travers nos actions

Participation

Rechercher et favoriser une participation large et informée reflétant la diversité fonctionnelle, géographique et culturelle de la communauté à tous les niveaux d'élaboration de politiques et de prise de décision.

Loyauté

Inspirer chaque citoyen à être loyal et à parler positivement de ses compatriotes aux niveaux communautaire et institutionnel conformément aux principes fondamentaux de la région.

Transparence

Utiliser des mécanismes transparents pour promouvoir les décisions informées et les processus d'élaboration de politique.

Professionnalisme

Faire montre de professionnalisme et d'attachement à la qualité et aux meilleures pratiques internationales, afficher une attitude positive et de fierté sur les lieux de travail dans la région.

Intégrité

Prendre des décisions informées en toute neutralité, objectivité, intégrité et équité.

Excellence

Mettre sans relâche et avec diligence en place les normes les plus rigoureuses possibles dans la poursuite des attentes personnelles, nationales, régionales et mondiales.

Les piliers de l'intégration

- Développement des ressources régionales (développement et capitalisation du capital humain, l'égalité entre les sexes, environnement favorable) ; Citoyenneté unique
- Paix et sécurité : environnement régional paisible et sécurisé, dépourvu de conflits, trafic, exclusion
- Gouvernance : bonne gouvernance politique et économique, de transparence et de responsabilité dans l'utilisation des ressources publiques, et où les droits de l'homme sont dûment protégés
- L'intégration économique et monétaire (commerce ; marché ; monétaire ; production ; physique, politique): un seul marché régional unifié avec une monnaie commune et des marchés financiers efficaces et un système de réglementation des paiements
- Croissance du secteur privé : un partenariat solide et une synergie Public-privé, un environnement propice à la croissance du public et du secteur privé,
- Paix, sécurité et bonne gouvernance
- Développement & coopération
- Equité et saine compétition
- Intégration économique et monétaire
- Capacité institutionnelle
- Pertinence globale

FICHE DE PLANIFICATION

Compétence du sous-thème 1

Intégrer des valeurs et notions, des savoirs faire et comportements favorables à la promotion de la vision et à la réalisation des missions de la CEDEAO

Objectifs d'enseignement/Apprentissage :

1. Maîtriser les valeurs et notions relatives à la vision et la mission de la CEDEAO ;
2. Développer des stratégies et des actions favorables à la promotion de la vision et à la réalisation de la mission de la CEDEAO
3. Conduire des activités pédagogiques favorables à la promotion de la vision et à la réalisation de la mission de la CEDEAO
4. Adopter des attitudes favorables à la promotion de la vision et à la réalisation de la mission de la CEDEAO.

Durée : 12 Heures

Matériel/ Supports pédagogiques/documentation :

- Programmes et manuels scolaires de la discipline d'accueil
- Traité révisé de la CEDEAO de juillet 1993, textes de l'Union Africaine, les différents protocoles de la CEDEAO, législation nationale.
- Manuel de référence de la CEDEAO
- Films, photographies,
- Documents et textes divers
- Internet

Sous-thème 1 : Vision et mission de la CEDEAO

Tableau de planification

Séance	Capacités/Habilités à développer	Eléments de contenus associés	Stratégies	Durée indicative
1	Identifier la vision, la mission de la CEDEAO	Notions liées à vision, à la mission et valeurs de la CEDEAO	- Recherche documentaire (imprimés et numériques) (imprimés et numériques)	2 h
2	Clarifier les principes et valeurs cardinales de la CEDEAO	Principes et valeurs cardinales		4 h
3	Intégrer la thématique dans des activités pédagogiques	Conception de fiches pédagogiques Conduite de séances d'enseignement apprentissage, Evaluation	-Travail de groupe	2 h
4	Promouvoir des actions favorables à la promotion de la vision et à la réalisation de la mission de la CEDEAO	Stratégies d'actions favorables à la promotion de la vision et à la réalisation de la mission de la CEDEAO	- Brainstorming - Enquête - Débat	4 h

EXEMPLE DE FICHE PEDAGOGIQUE

Sous-thème 1 : Vision et mission de la CEDEAO

Compétence du sous-thème

Intégrer des valeurs et notions, des savoirs faire et comportements favorables à la promotion de la vision et à la réalisation des missions de la CEDEAO

Titre de la leçon/Situation d'apprentissage : vision, mission et valeurs cardinales de la CEDEAO

Objectifs d'enseignement/Apprentissage :

Maitriser les valeurs et notions relatives à la vision et la mission de la CEDEAO

Habilités à développer

HABILETES		
Intellectuelles/Savoir	Comportementales/Savoir-faire	Techniques/Savoir-être
- Donner un sens à la vision et à la mission de la CEDEAO ; - Expliquer les valeurs cardinales de la CEDEAO	- Adopter une attitude en phase avec les valeurs cardinales - Accepter la diversité géographique, culturelle et ethnique - Développer le sens de l'hospitalité	Analyser les valeurs cardinales de la CEDEAO

Durée : 2h

Matériel/ Supports pédagogiques/documentation :

- Programmes et manuels scolaires de la discipline d'accueil
- Traité révisé de la CEDEAO de juillet 1993, textes de l'Union Africaine, les différents protocoles de la CEDEAO, législation nationale.
- Manuel de référence de la CEDEAO
- Films, photographies,
- Documents et textes divers
- Internet

Déroulement de la séance d'enseignement/apprentissage

SEQUENCE	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/de la formatrice	Des apprenants/ apprenantes	
Contrôle des pré requis/ pré acquis	Diagnostique le niveau d'imprégnation et de culture des apprenants/apprenantes par rapport aux notions à étudier	Répondent aux questions	Q.C.M Travail individuel
Mise en situation	Le formateur/ la formatrice demande aux apprenants /apprenantes de lister les devises de quelques pays membres	Les apprenants/ apprenantes échangent sur les devises en vue de dégager les similitudes et les complémentarités entre les valeurs	Débat -Brainstorming -Recherche documentaire (imprimés et numériques) à partir du traité de la CEDEAO de juillet 1993 et de la constitution du pays Travail de groupe Observation Question-réponses
Analyse et Compte rendu des travaux de groupes et discussions	Le formateur/formatrice indique quelques valeurs cardinales tirées du texte sur la vision, la mission et les valeurs cardinales de la CEDEAO Donne les consignes suivantes pour les travaux de groupe : - Lire et clarifier les valeurs mentionnées dans le texte de façon individuelle et collective - Clarifier la mission de la CEDEAO - Réaliser un tableau pour comparer les valeurs de la CEDEAO avec les valeurs et pratiques quotidiennes	Les rapporteurs de chaque groupe d'apprenants (es) rendent compte aux autres des résultats de leurs réflexions	-Exposé des travaux de groupe -Débat entre les apprenants (tes)s en séance plénière Jeu de rôle
Elaboration de nouvelles acquisitions/ Consolidation et synthèse	Le formateur/ formatrice aide à la structuration et à la fixation des informations collectées, apporte les informations complémentaires, à l'effet de synthèse	Les apprenants (es) s'activent à récapituler les éléments de contenus ainsi stabilisés après les échanges inter groupes.	Travail collectif de récapitulation

Sous-thème 1 : Vision et mission de la CEDEAO

SEQUENCE	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/de la formatrice	Des apprenants/ apprenantes	
Evaluation/ Bilan	- Le formateur/ formatrice propose aux apprenants/ apprenantes de produire un dossier sur les valeurs de la CEDEAO en relation avec les réalités nationales en vue de d'évaluer le niveau de leur prise en compte	Les apprenants (es) en petits groupes réalisent le dossier	Travail individuel
Transfert/ Réinvestis- sement	- Le formateur/ formatrice aide à organiser une journée de sensibilisation pendant la semaine culturelle pour un partage des valeurs des autres ethnies ou d'autres pays	Les apprenants (es) organisent une journée de sensibilisation à l'école ou dans leur quartier	Jeux de rôle : Théâtres, sketches saynètes Réunion

Compétence du module :

Intégrer des valeurs et notions, des savoirs faire et comportements favorables à la promotion de la vision et à la réalisation des missions de la CEDEAO

Objectifs d'enseignement/Apprentissage :

1. Maîtriser les valeurs et notions relatives à la vision et la mission de la CEDEAO ;
2. Développer des stratégies et des actions favorables à la promotion de la vision et à la réalisation de la mission de la CEDEAO
3. Conduire des activités pédagogiques favorables à la promotion de la vision et à la réalisation de la mission de la CEDEAO
4. Adopter des attitudes favorables à la promotion de la vision et à la réalisation de la mission de la CEDEAO.

Eléments de contenu

La CEDEAO

Présentation

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un regroupement régional de quinze pays créé en 1975. Sa mission est de promouvoir l'intégration économique dans « tous les domaines de l'activité économique, notamment l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, les questions monétaires et financières, les questions sociales et culturelles ... »

En 1993, son pouvoir a été étendu dans le traité révisé au maintien de la stabilité régionale avec la prise en compte de la paix et de la sécurité. Cette initiative a donné lieu à la signature du Protocole de 1999, portant Mécanisme de prévention, gestion, règlement des conflits et maintien de la paix et de la sécurité.

La CEDEAO compte aujourd'hui 15 États membres (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire,

Sous-thème 2 : Vers une CEDEAO des peuples

Compétence du sous-thème

Intégrer des valeurs et notions, des savoirs faire et des comportements favorables à l'émergence d'une citoyenneté active et responsable dans l'espace CEDEAO

Objectif d'enseignement/apprentissage

1. Maîtriser les valeurs et notions relatives à l'intégration régionale.
2. Développer des stratégies et des actions visant la promotion du mieux vivre ensemble dans l'espace régional.
3. Conduire des activités pédagogiques visant à relever les défis de l'intégration régionale.

Eléments de contenu

Les différents types et axes d'intégration

- **Intégration politique et légale**

- Introduction du principe de la supranationalité dans l'application des décisions.
- Décision de création d'institutions supranationales de contrôle et d'arbitrage de l'application des décisions : cour de justice, parlement, conseil économique et social.
- Coopération dans le domaine politique.
- Libre circulation des personnes, programme approuvé par la Conférence en mai 1978, comprend trois (3) volets:
 - abolition des visas
 - droit de résidence
 - droit d'établissement

- **Economique et monétaire** (marché commun, monnaie commune, industrie, mine, secteur privé, agriculture...)

- Élargissement des programmes de la Communauté vers de nouveaux chantiers, par exemple, l'harmonisation des politiques économiques et financières.
- Financement autonome des budgets des institutions : introduction du prélèvement communautaire - taxe communautaire de 0,5 % des produits en provenance de pays - tiers pour financer l'intégration régionale.

- **Coopération douanière**

- Programme de libéralisation des échanges en vue d'établir progressivement une union douanière entre les États-membres de la Communauté.
- Cette union douanière implique l'élimination totale des droits de douanes et taxes d'effet équivalent, des barrières non tarifaires et l'établissement d'un Tarif Extérieur Commun (TEC). Douze (12) pays ont éliminé les barrières tarifaires sur les produits du cru: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.
- Mise en place du système de traitement automatisé des données douanières (SYDONIA) pour renforcer les recettes douanières des Etats Membres.

Sous-thème 2 : Vers une CEDEAO des peuples

- **Coopération commerciale**

- Mise en place du logiciel EUROTRACE pour le traitement des statistiques du commerce extérieur. Organisation de foires commerciales CEDEAO
- Décision en Mars 2000 de création d'un espace sans frontière entre sept États Membres qui sont: Bénin, Burkina Faso, Ghana, Mali, Niger, Nigeria et Togo.

- **Intégration sociale et culturelle** (Educative, diversités, jeunesse, santé, tourisme, etc.)

- Cet axe est probablement le plus important car c'est ici que peut prendre naissance dans les populations le commun vouloir d'une vie commune. L'adhésion des populations passe nécessairement par la conviction d'appartenir à une même entité sociale qu'il s'agisse de l'intégration ou de l'éducation à la paix, toutes les démarches passent nécessairement par la cible population.
- La mise en œuvre de cette intégration culturelle passe traditionnellement beaucoup par des festivals, des foires et autres rassemblements internationaux. Pourtant les limites de telles mises en œuvre se situent dans la non corrélation à l'autre et l'absence de courant affectif à grande échelle sauf pour la musique qui les réalise souvent très bien. Mais souvent à un niveau où le médium met en relation un artiste et "son" public plus que deux peuples.

L'édition 2011 a pour objectif de promouvoir l'intégration régionale et le commerce entre pays membres. Le thème est d'ailleurs : « Renforcer le commerce intra-communautaire à travers le partenariat public-privé ».

- Le remède qui semble devoir faire l'objet d'une étude approfondie est certainement celui de la mise en harmonie des programmes d'enseignement scolaire. Sans pour autant que l'harmonie ne soit comprise dans le sens de l'uniformisation, mais dans le sens de la synergie.
- A ce sujet un des exemples qu'on peut proposer c'est la convocation d'un festival scolaire (car il faut agir sur les jeunes générations) où les troupes d'élèves, les équipes, ne joueraient jamais les nations les unes contre les autres mais au sein de groupes multinationaux de la CEDEAO où serait mis en œuvre les savoir faire respectifs, mais dans une synergie plutôt que dans une compétition. Les équipes ne sont plus des adversaires mais des laboratoires d'intégration régionale. La compétition n'est plus une rivalité mais une école de solidarité inter étatique. Le théâtre n'est plus l'expression d'une culture, il est une école de communication sociale.
- Si le concept d'intégration est perçu au niveau étatique dans l'exemple ci-dessus, il faut aussi au niveau supra étatique poser le concept de l'intégration du genre; ainsi au moment de constituer les groupes multinationaux de compétition, s'évertuera-t-on aussi à prendre en considération l'approche genre.
- La CEDEAO est une entité économique, son regard ne doit pas être biaisé par une sorte de déformation professionnelle qui ne réussirait pas à comprendre que son "marketing" passe par la création du besoin de vivre ensemble des populations des états membres. C'est certainement là l'un des meilleurs investissements. Or pour dissiper la peur congénitale de l'autre chez les hommes il faudrait agir sur deux leviers :
 - l'enfant,
 - la curiosité et le plaisir de la découverte

Il faudrait susciter chez l'enfant le plaisir de la découverte des différences, en multipliant les rencontres et les échanges dynamiques où l'adulte s'abstiendrait d'exacerber son orgueil de paternité à propos de ce que "ON" a apporté à la "table du donner et du recevoir".

Il peut sembler étrange, à celui qui n'a pas bien pesé ces choses, que la nature puisse ainsi dissocier les hommes et les rendre enclins à s'attaquer et à se détruire les uns les autres : c'est pourquoi peut-être, incrédule à l'égard de cette inférence tirée des passions, cet homme désirera la voir confirmée par l'expérience. Aussi, faisant un retour sur lui-même, alors que partant en voyage, il s'arme et cherche à être bien accompagné, qu'allant se coucher, il verrouille ses portes, que, dans sa maison même, il ferme ses coffres à clef; et tout cela sachant qu'il existe des lois, et des fonctionnaires publics armés, pour venger tous les torts qui peuvent lui être faits : qu'il se demande quelle opinion il a de ses compatriotes, quand il voyage armé ; de ses concitoyens, quand il verrouille ses portes de ses enfants et de ses domestiques, quand il ferme ses coffres à clef. N'incrimine-t-il pas l'humanité par ses actes autant que je le fais par mes paroles ? Mais ni lui ni moi n'incriminons la nature humaine en cela. Les désirs et les autres passions de l'homme ne sont pas en eux-mêmes des péchés. Pas davantage ne le sont les actions qui procèdent de ces passions, tant que les hommes ne connaissent pas de loi qui les interdise; et ils ne peuvent pas connaître de lois tant qu'il n'en a pas été fait ; or, aucune loi ne peut être faite tant que les hommes ne se sont pas entendus sur la personne qui doit la faire. HOBBS 2

- **En matière d'Infrastructures** (Energie, télécom, transport - terre , air, mer)

- Énergie

- Programme adopté en mai 1982 par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement Projet de Gazoduc Ouest Africain: Sur la demande de la CEDEAO, la Banque Mondiale a entrepris une étude de pré-faisabilité du gazoduc Ouest Africain.
- A cette fin, le Bénin, le Ghana, le Nigeria et le Togo ont décidé de réaliser un gazoduc qui permettra l'utilisation du gaz naturel du Nigeria par les quatre pays pour la production d'énergie.
- Élaboration d'un schéma directeur de développement des moyens de production d'énergie et des interconnexions des réseaux électriques des États Membres
- Création d'un système d'énergie électrique Ouest Africain dénommé « Power Pool Ouest Africain »

- Télécommunications

- Programme approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à sa session de mai 1979 INTELCOM I : liaison directe des capitales des États membres par téléphone, télex et fax.
- INTELCOM II : Etude de faisabilité pour moderniser les liaisons téléphoniques Adoption de critères de convergence pour faciliter le développement du secteur
- Création de routes Trans Ouest-Africaines
- Programme approuvé par la Conférence en décembre 1980 à Lomé : Nouakchott - Lagos: Sur une longueur de 4560 km, 3800 km ont été réalisés soit 83%
- Dakar - N'Djamena Sur une longueur totale de 4460 km, 3894 km ont été réalisés soit 88% ; Routes d'interconnexion sur une longueur totale de 11423 km, 7653 km ont été réalisés soit 67 %.

- Facilitation des Transports Terrestres

- Carte brune d'assurance automobile CEDEAO. Douze Etats Membres ont institué la carte: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Niger, Nigéria, Sierra Léone, Sénégal et Togo

2. Hobbes. Le Léviathan. Chapitre 13. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012. <http://www.itereva.pf/disciplines/philo/Enseignement%20de%20la%20philosophie/Bulletins/Bulletin5/Hobbes.htm>

Sous-thème 2 : Vers une CEDEAO des peuples

- Protocole sur le Transit Routier Inter-Etats (TRIE) : destiné à faciliter et accélérer les formalités de transit des marchandises entre les Etats Membres. Cinq Etats Membres ont mis en œuvre le protocole : Bénin, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Togo.
- Création de comités nationaux de suivi des programmes sur la libre circulation et les transports. Douze États membres ont créé ces comités : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Niger, Nigeria, Sierra Léone, Sénégal et Togo.

• *En matière de politique environnementale*

- *Programme d'action régional élaboré avec le CILSS*

- Lutte contre les végétaux flottants (jacinthe des eaux)
- Lutte contre la désertification
- Renforcement des services météorologiques nationaux

• *En matière de paix et sécurité*

- Adoption du protocole de non agression en 1978
- Adoption du protocole d'assistance en matière de défense en 1981
- Adoption des principes politiques de la CEDEAO en juillet 1991. La déclaration est un plaidoyer pour les principes démocratiques

- *ECOMOG* (Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group) : Groupe de suivi du cessez-le-feu de la CEDEAO créé par Décision de la Conférence en 1990.

- Opérations au Libéria:
- États Membres de la CEDEAO ayant fourni des contingents : Bénin, Burkina Faso, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Léone,
- Autres pays: Ouganda, Tanzanie
- Opérations en Sierra Léone
- États Membres ayant fourni des contingents : Ghana, Guinée, Mali, Nigeria, Sénégal
- Opérations en Guinée Bissau:
- États Membres ayant fourni des contingents : Bénin, Gambie, Niger, et Togo
- Intervention dans le cadre d'accords bilatéraux Guinée et Sénégal

- Mécanisme de prévention et de gestion des conflits adopté par la Conférence en 1998. Document-cadre proposé en matière de prévention des conflits: un système d'observation et de suivi, ainsi que des organes pour circonscrire les conflits naissants :

- 4 sièges de zones d'observation : Cotonou, Ouagadougou, Banjul et Monrovia
- 1 centre d'observation et de suivi au Secrétariat à Abuja
- création d'un Conseil de Médiation et de Sécurité composé de 9 Etats Membres
- Création d'un conseil des sages
- Constitution de troupes en attente
- Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères. Déclaration adoptée par la Conférence en Octobre 1998.
- Adoption d'un plan d'action et d'un code de conduite
- Développement d'une culture de la paix
- Formation des forces armées et de sécurité
- Contrôle des armes légères aux frontières
- Création d'une banque de données et d'un registre régional sur les armes légères

- collecte et destruction des excédents d'armes (effectué par le Libéria et le Mali)
- Facilitation du dialogue avec les fabricants et fournisseurs d'armes Code de conduite

• **Enjeux et atouts de l'intégration régionale (+justification)**

La relance de l'intégration régionale offre une des stratégies les plus crédibles pour résoudre les problèmes de développement auxquels la CEDEAO est confrontée étant donné les nombreuses insuffisances en termes de ressources et autres aspects économiques de chaque pays. Par ailleurs en raison de l'étroitesse des marchés nationaux africains, la conjonction des efforts et un engagement politique dynamique peuvent contribuer à accélérer la croissance et le développement en remédiant à la modicité de la production, des investissements et des échanges.

Quels sont les avantages de l'intégration régionale ?

- Les petits marchés qui limitent la taille des entreprises ou des projets pourront se regrouper et devenir plus compétitifs. Des entreprises dynamiques pourront se développer.
- L'élargissement des marchés peut provoquer un accroissement des investissements dans les Etats membres, améliorer la productivité et favoriser le transfert de connaissances et de technologies.
- L'intégration peut aussi améliorer la crédibilité et la continuité des réformes économiques qui peuvent conduire à de bons résultats économiques à travers le respect de l'état de droit et des droits de propriété, l'efficacité du système judiciaire et la transparence de la gouvernance.
- A travers les mécanismes régionaux, les pays membres peuvent renforcer leur pouvoir de négociation sur la scène internationale. Ils pourront négocier en tant que groupe. Ce qui n'est pas toujours le cas en raison d'intérêts nationaux souvent divergents.
- Les petits pays peuvent tirer un grand profit de la coopération intra-communautaire par la mise en commun voire le partage des ressources.
- L'intégration peut permettre de réduire les risques de conflit en créant la confiance et en facilitant la coopération sur les questions de sécurité.

Tous ces avantages potentiels dépendent avant tout du niveau d'intégration en termes d'élimination des obstacles et tracasseries aux frontières (formalités administratives et différences de normes nationales des produits). Ces avantages dépendent par conséquent du degré d'engagement et de confiance qui se créent entre les Etats membres.

Les coûts de l'intégration régionale

Quand on parle d'avantages, cela suppose qu'il y a aussi des coûts :

- la diminution des obstacles tarifaires peut provoquer une diversion des échanges -le remplacement de produits à bas prix originaires de pays non membres par des produits plus chers de pays partenaires. Cette diversion a posé des problèmes dans plusieurs communautés;
- les mécanismes d'intégration peuvent réduire les recettes publiques provenant des droits de douane. Le coût de ces pertes dépend de la capacité des membres d'adopter d'autres moyens de mobilisation des ressources ;
- l'intégration peut entraîner une perte de souveraineté nationale voire l'abandon de certaines valeurs culturelles. Mais d'une manière générale, l'intégration apportera plus d'avantages qu'elle ne générera de coûts.

Sous-thème 2 : Vers une CEDEAO des peuples

- **Obstacles et défis**

- **Les Obstacles**

- Langues
- Nationalisme/supra nationalisme
- Mauvaise gouvernance
- Déficit de connaissance/conscience
- Non application des instruments légaux régissant la libre circulation des biens et des personnes
- Question d'insécurité
- Cout des transports et des télécommunications
- Pauvreté
- Fragilité des institutions
- Instabilité politique et mauvaise gouvernance : Les coups d'État militaire fréquents dans certains pays ont négativement affecté l'environnement politique en Afrique de l'Ouest
- Faiblesse des économies nationales: Revenu moyen par habitant de l'Afrique de l'Ouest est de 410 \$ US

- **Diversification insuffisante des économies nationales :**

- Les pays de la CEDEAO ne produisent que des matières premières agricoles et minières non consommées en Afrique de l'Ouest.
- Les industries manufacturières ne sont pas développées au point d'induire un développement du commerce intra-régional.
- Absence d'infrastructures fiables de routes, de télécommunications et d'énergie:
 - réseau routier insuffisant et en mauvais état
 - faible densité téléphonique et téléphone cher
 - production insuffisante d'énergie et électricité chère
- Existence de nombreuses barrières non tarifaires : nombreux barrages routiers -tracasseries administratives
- Paiement irrégulier des contributions financières au budget du Secrétariat Exécutif

- **Les Défis**

Conditions préalables à remplir par les Etats membres :

- mise en place des conditions de la stabilité politique
- mise en place d'un système juridique et judiciaire transparent
- formation d'une main d'œuvre qualifiée, compétente, suffisante

Activités à mener au plan national :

- mise en place des conditions de la stabilité politique
- bonne gouvernance principalement par le renforcement de la Démocratie et par le biais des réformes macro-économiques et structurelles
- Domaines spécifiques liés à l'intégration économique :
 - Favoriser la libre circulation des personnes:
 - Réduire le nombre de barrages routiers le long des routes internationales
 - Imprimer et mettre en circulation le carnet de voyage CEDEAO
 - Promouvoir la coopération entre les services de police des États membres

- **Circulation des marchandises:**
 - imprimer et mettre en circulation les documents douaniers harmonisés:
 - certificat d'origine
 - nomenclature douanière
 - carnet de transit routier inter-Etats
 - inclure le schéma dans les Programme d'Ajustement Structurel (PAS)
- **Union douanière:** préparer l'entrée des pays dans l'union douanière en abaissant les droits qui frappent les marchandises à l'importation
- **Convergence macro-économique:**
 - préparer les pays pour entrer dans la zone monétaire CEDEAO
 - assurer une bonne gestion de l'économie pour pouvoir respecter les critères de convergence arrêtés
 - créer un comité de surveillance dans chaque Etat Membre
 - inclure les critères de convergence dans les PAS
- **Financement des activités de la CEDEAO:**
 - mettre en œuvre le protocole sur le prélèvement communautaire
 - ratifier le protocole
 - inscrire le prélèvement dans la loi des finances (budget)
 - collecter les produits du prélèvement et les verser dans le compte de la CEDEAO
- **Mesures institutionnelles d'accompagnement:**
 - créer dans chaque Etat membre un ministère chargé de l'intégration économique régionale
 - créer une commission interministérielle de suivi des décisions de la CEDEAO qui se réunira à intervalles réguliers
- **Relations avec les bailleurs de fonds:** évoquer la prise en compte des programmes prioritaires de la CEDEAO avec les bailleurs de fonds, particulièrement, la CEA, la BAD, le FMI, la Banque mondiale et l'Union européenne

Activités à mener au plan régional

- **Au plan politique**
 - assurer le suivi de la mise en œuvre de:
 - protocole de non agression adopté en 1981
 - protocole d'assistance en matière de défense
 - principes politiques de la CEDEAO adoptée en juillet 1991.
- **Au plan des politiques et programmes ; définir des priorités d'intervention. :**
 - libéralisation des échanges
 - tarif extérieur commun (union douanière)
 - convergence macro-économique
 - appui statistique
- **Réfléchir sur un schéma de libéralisation des échanges plus fonctionnel**
 - par exemple, inclure le schéma dans les PAS ou programmes de réforme économique
 - Le Secrétariat de la CEDEAO et l'AMAO évalueront la performance de chaque Etat Membre dans la mise en œuvre des critères de convergence
 - Assurer le suivi de la mise en œuvre du protocole sur le prélèvement communautaire
- **Mesures institutionnelles**
 - restructurer les institutions (Secrétariat exécutif et Fonds de la CEDEAO)
 - recruter un personnel compétent et loyal aux institutions (abolition du système de quota
 - mise en place de la Cour de Justice de la CEDEAO

Sous-thème 2 : Vers une CEDEAO des peuples

FICHE DE PLANIFICATION

Compétence du sous-thème :

Intégrer des valeurs et notions, des savoirs faire et des comportements favorables à l'émergence d'une citoyenneté active et responsable dans l'espace CEDEAO

Objectifs d'enseignement/apprentissage

1. Maîtriser les valeurs et notions relatives à l'intégration régionale ;
2. Développer des stratégies et des actions visant la promotion du mieux vivre ensemble dans l'espace régional ;
3. Conduire des activités pédagogiques visant à relever les défis de l'intégration régionale

Durée : 18 heures

Matériel/ Supports pédagogiques/documentation : Traité révisé de la CEDEAO de juillet 1993, textes de l'Union Africaine, les différents protocoles de la CEDEAO, manuel de référence, législation nationale.

Tableau de planification

Séance	Capacités/Habilités à développer	Eléments de contenus associés	Stratégies	Durée indicative
1	S'approprier les valeurs et notions liées à l'intégration régionale	Valeurs et notions liées à l'intégration régionale	- Recherche documentaire (imprimés et numériques)	2 h
2	Concevoir des actions pour la promotion de l'intégration régionale	Stratégies d'action de promotion de l'intégration régionale	-Travail de groupe	2 h
3	Identifier les contraintes et obstacles liés à la réalisation de l'intégration régionale	Les contraintes et obstacles liés à la réalisation de l'intégration régionale	-Différents types d'activités associatives favorables à l'intégration	2 h
4	Intégrer la thématique de l'intégration régionale dans les activités pédagogiques	Analyse des outils didactiques et pédagogiques des différents cycles - élaboration de fiches pédagogiques - conduite de séances d'enseignement/apprentissage - évaluation des acquis	- Brainstorming - Enquête - Débats	6 h

EXEMPLE DE FICHE PEDAGOGIQUE

Thème : INTEGRATION REGIONALE

Sous-thème 2 : Vers la CEDEAO des peuples

Compétence du sous-thème :

Intégrer des valeurs et notions, des savoirs faire et des comportements favorables à l'émergence d'une citoyenneté active et responsable dans l'espace CEDEAO

Objectifs d'enseignement/apprentissage

1. Maîtriser les valeurs et notions relatives à l'intégration régionale ;
2. Développer des stratégies et des actions visant la promotion du mieux vivre ensemble dans l'espace régional ;
3. Conduire des activités pédagogiques visant à relever les défis de l'intégration régionale

Titre de la leçon/Situation d'apprentissage : les valeurs de l'intégration régionale

Habilités à développer

HABILETES		
Intellectuelles/Savoir	Comportementales/Savoir-faire	Techniques/Savoir-être
-S'approprier les objectifs de l'intégration -Maîtriser les implications de l'intégration sur les populations	-Respecter les institutions régionales -S'accepter mutuellement - Vivre ensemble	-Adopter des comportements permettant de relever les défis de l'intégration

Durée : 4 heures

Déroulement de la séance d'enseignement/apprentissage

SEQUENCE	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/de la formatrice	Des apprenants/apprenantes	
Contrôle des pré-requis/pré-acquis	-Pose des questions aux apprenant(e)s pour évaluer leur niveau d'imprégnation et de culture par rapport aux notions à étudier	Répondent aux questions	QCM Travail individuel

Sous-thème 2 : Vers une CEDEAO des peuples

SEQUENCE	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/de la formatrice	Des apprenants/ apprenantes	
Mise en situation	-Présente aux apprenants (es) un récit mettant en scène un ressortissant de la CEDEAO confronté à des difficultés juridiques et sociales dans un pays de la région outre son pays d'origine puis sollicite leur point de vue en animant un débat autour de la question	A travers des échanges, expriment leurs points de vue sur le problème présenté	-Débat -Brainstorming -Recherche documentaire (imprimés et numériques) à partir du traité de la CEDEAO de juillet 1993 et de la constitution du pays. Travail de groupe Observation Question-réponses
Animation des activités intra-groupes	-organise si possible une sortie pour faire observer la circulation des personnes et des biens sur une frontière et pose des questions aux élèves sur ce qu'ils ont observé Propose un questionnaire relatif aux objectifs de l'intégration régionale, et à la libre circulation des personnes et des biens Propose aux apprenants (es) constitués en petits groupes une lecture documentaire à l'effet de : - retracer l'historique de l'intégration et le but poursuivi; -catégoriser l'intégration selon les types et la forme; - relever les enjeux, défis et obstacles qui s'y attachent et décrire la CEDEAO	- observent la circulation des personnes et des biens sur la frontière et répondent aux questions Par groupes de 4 à 5, recherchent les réponses aux questions posées. (lecture et analyse combinée du Traité et de l'article de la constitution relatif à la coopération entre les Etats ainsi que la structure de la CEDEAO)	

SEQUENCE	ACTIVITES		STRATEGIES
	Du formateur/de la formatrice	Des apprenants/ apprenantes	
Analyse consolidation et synthèse	<p>- accorde un temps à chacun des groupes pour présenter les résultats de leurs réflexions</p> <p>Aide à la structuration et à la fixation des informations collectées, apporte les informations complémentaires, à l'effet de synthèse</p>	<p>- les rapporteurs de chaque groupe d'apprenants (es) rendent compte aux autres des résultats de leurs réflexions</p> <p>- s'activent à récapituler les éléments de contenus ainsi stabilisés après les échanges inter groupes :</p> <p>- la justification de la présence du ressortissant à travers les objectifs d'intégration régionale tels que définis par le traité de juillet 1993</p> <p>Types et formes d'intégration</p> <p>- Les institutions de la CEDEAO et leur fonctionnement</p> <p>-la liberté de circulation et les freins à l'intégration</p>	<p>-Exposé des travaux de groupe</p> <p>-Débat entre les apprenants (tes)s en séance plénière</p> <p>Travail collectif de récapitulation</p>
Evaluation/ Bilan	-Propose aux apprenants (tes)s de réaliser une petite enquête dans leur milieu sur les obstacles à l'intégration régionale	Par petits groupes réalisent l'Enquête	Questionnaire d'Enquête
Transfert/ Réinvestissement	-Aide à organiser une journée de sensibilisation pendant la semaine culturelle pour un partage des valeurs des autres ethnies ou d'autres pays	Organisent une journée de sensibilisation à l'école ou de leur quartier	Réunion Jeu de rôle, sketch, etc.



Wébographie du module : Intégration régionale

- <http://www.ecowas.int/>
- http://www.comm.ecowas.int/sec/index.php?id=about_a&lang=fr
- <http://www.psychologie-sociale.com/rep1.pdf>
- <http://www.gouv.sn/spip.php?article491>
- <http://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Cedeao/La-Foire-de-la-Cedeao-se-deroulera-a-Lom>
- <http://www.redpsy.com/infopsy/competition.html>

L'intégration : les échecs et impasses de l'approche technocratique

Lazare KI ZERBO (RESEAU GOUVERNANCE BURKINA FASO)

Ce texte est une ébauche d'évaluation du processus d'intégration en Afrique.

Après quatre décennies d'expérience de l'intégration, les résultats sont forts mitigés. Les nombreuses organisations intergouvernementales se sont avérées inefficaces et ne développent aucune synergie entre elles. Ceux qui ont le plus intérêt à cette intégration (les consommateurs, les collectivités locales frontalières) ne sont pas pris en compte dans les politiques gouvernementales d'intégration. Ainsi cette crise de l'intégration en Afrique repose en partie sur l'échec des modes de gouvernance ce qui pose l'urgence d'une refondation de l'intégration des OIG. Cette refondation passe par l'émergence d'espaces de concertation où seront présents les organisations sociales et professionnelles pour une lecture critique des politiques en cours et la formulation de propositions

I. L'intégration africaine : placer les acteurs au centre

Les différentes études, audits et évaluations ont souligné les faits suivants :

- la grande inefficience des institutions prises isolément, notamment en matière de gestion
- la faiblesse de la synergie et la complémentarité entre institutions
- le faible impact des politiques et mesures eu égard aux attentes des acteurs vis à vis de l'intégration sous régionale

Des recommandations ont souvent été formulées.

Ces appréciations recourent les points de vue des acteurs de la société civile sur les institutions inter gouvernementales et le processus d'intégration.

On peut observer les difficultés et l'inertie des dirigeants de ces institutions et des responsables politiques de prendre les décisions et mettre en œuvre les mesures appropriées. Dans l'intégration régionale en Afrique, la volonté politique n'a pas suivi les grands discours afin d'assurer la mise en œuvre des politiques économiques. Les mesures adoptées dans les fora régionaux ne sont presque jamais incorporées dans les politiques, les programmes et les lois nationales.

Cette inertie provient en grande partie des facteurs suivants :

- les stratégies des responsables ministériels souvent soucieux de préserver la position singulière d'un Etat (stratégie géopolitique), ou parfois tout simplement certains privilèges individuels
- Les difficultés d'opérationnalisation des dispositions prises en matière d'intégration, du fait du fonctionnement (pesanteurs) des services administratifs au sein des différents pays
- La faible autonomie des modalités d'audit et d'évaluation, ainsi que leur accessibilité au public
- Le faible lien entre les performances du personnel partant des organes dirigeants et les sanctions s'appliquant à eux

La rationalisation des OIG, leur mise en synergie pour une meilleure efficacité, a des implications de plusieurs ordres qui bousculent des intérêts divers et solidement établis.

Une réflexion approfondie sur le processus d'intégration ne peut éluder la question suivante : quels sont les acteurs qui ont effectivement intérêt à l'intégration africaine ? Quels sont ceux qui sont les mieux à même de porter le processus (formulation des stratégies, formulation des modalités opérationnelles de mises en œuvre, veille effective pour l'application des mesures) ? A ces questions la réponse est sans appel : les consommateurs d'une façon générale, et les secteurs productifs les plus compétitifs au sein de cet espace ; mais aussi les commerçants, les collectivités locales, particulièrement toutes celles dont les frontières coïncident avec celles d'Etats voisins. Jusqu'à présent les collectivités locales (en particulier celles qui sont transfrontalières), issues du

L'intégration : les échecs et impasses de l'approche technocratique

processus de décentralisation n'ont pas exprimé et traduit toutes les propositions et programmes les mieux à même de renforcer les dynamiques d'intégration qui de fait ont toujours existé, en dépit des politiques de désintégration qui se sont succédé depuis plusieurs décennies.

Jusque là ces acteurs n'ont pas eu de prise sur le processus d'intégration ; ils ont assisté aux discours formulés pendant que dans le même temps les mesures tardaient à venir ou se traduisaient très peu de manière opérationnelle.

Il convient de donner la possibilité à ces acteurs, à travers des formes d'organisations existantes ou des mécanismes à créer, la possibilité et le poids nécessaire pour infléchir le processus.

II. Pour une revalorisation du rôle des acteurs à la base

Le discours sur l'intégration a été très largement technocratique jusque là. Les objectifs, le rythme, ainsi que les mesures d'accompagnement, telles que dictées par les préoccupations des acteurs n'ont pas fait l'objet d'une concertation approfondie. Cela n'a rien d'étonnant, le processus d'élaboration des politiques régionales, leur mise en œuvre ainsi que leur évaluation s'est effectuée de manière similaire à ce qu'il est au sein des Etats pris individuellement.

La crise du développement en Afrique et par conséquent celle de l'intégration repose en partie sur l'échec des modes de gouvernance. Jusque là les décisions ont obéi à une logique technocratique associant experts du nord et accessoirement les cadres nationaux. Cette optique ne pouvait pas prendre en compte les préoccupations des acteurs directement intéressés aux résultats des actions de développement. C'est une nouvelle conquête démocratique qui reste à effectuer, faute de quoi les changements politiques donneraient des résultats mitigés.

Il convient de travailler à renverser les modes de pensée et d'action : articuler l'élaboration des stratégies, les modalités de mise en œuvre et d'évaluation avec les acteurs.

La proposition consiste à opérer une rupture dans la gouvernance, à situer les acteurs au centre des mécanismes existants.

Cela a des implications à plusieurs niveaux :

- la gouvernance des institutions : ceci impliquant une présence plus marquée des acteurs non gouvernementaux dans le management de ces institutions, une concertation préalable pour la prise de décision (formulations des politiques, management)
- l'autonomie accrue des modalités d'audit et d'évaluation, leur accès au public et l'application de sanctions.
- Des procédures allégées et crédibles d'appel et de poursuite des Etats et des secteurs gouvernementaux (p.e. les services nationaux de douane ou de police aux frontières) pervertissant ou freinant l'application effective des mesures

Il s'agit de défis impliquant un processus à moyen terme pour lequel il faut s'atteler dès à présent.

III. Pour une démarche de refondation des OIG (Organismes inter Gouvernementaux) et de la stratégie d'intégration

Deux phases sont suggérées.

1) Concertation avec les différents groupes sociaux et les collectivités locales (régions et communes frontalières en particulier)

Cette concertation vise les objectifs suivants : amener les acteurs à procéder à une lecture critique des expériences d'intégration et à formuler des propositions de refondation du processus et de leurs rôles.

Les collectivités locales frontalières ont un potentiel d'intégration et des enseignements à tirer de leur expérience. En fonction des initiatives qu'elles mènent et des potentiels perçus, elles ont des lignes de politiques se traduisant par la construction de politiques communes. Elles ont également des propositions sur les mécanismes pouvant leur permettre d'avoir voie aux chapitres sur le mécanisme de gestion des institutions.

Dans le même sens, les organisations professionnelles (commerçants, transporteurs, professions libérales, entrepreneurs, consommateurs, bonne gouvernance...) ont une appréciation très concrète des politiques actuelles ainsi que des propositions.

Ces acteurs évalueront les politiques de coopération actuels en appui aux organisations inter gouvernementales en vue du processus d'intégration.

Le fruit de leur réflexion doit déboucher sur les lignes à considérer, sur les stratégies pour construire le processus d'intégration et les rôles à jouer par les bailleurs de fonds.

Il est capital que le processus de bilan et de formulation des lignes directrices par la société civile soit le fait d'une structure autonome et crédible dont le rôle sera la facilitation de la réflexion. Au delà du bilan, il s'agira de les amener à apprécier les mécanismes actuels de fonctionnement des OIG, les programmes en cours, les modalités de leur élaboration. Le défi majeur, pour un tel exercice serait de suggérer les lignes directrices permettant d'aller vers une gouvernance donnant un pouvoir effectif aux acteurs de la société civile (dans l'élaboration des stratégies d'intégration, dans le suivi de la mise en œuvre, dans le contrôle et les audits). Il est heureux de constater signe des temps, qu'à l'initiative du REAO (Réseau des Entrepreneurs d'Afrique de l'Ouest), un processus de mise en place d'un observatoire des pratiques anormales est en cours. C'est dans un tel sens que les innovations majeures seront produites.

Des réseaux et organisations de dimension régionale existent déjà, qu'il s'agisse des producteurs agricoles, des entrepreneurs ou d'autres types de profession. Il conviendra de se baser sur celles qui existent pour amorcer le processus de réflexion. Pour les autres types d'acteurs, il faudrait envisager des formes de réflexion à l'échelle nationale et de confrontation et enrichissement à l'échelle régionale.

2) Examen des propositions et formulations des politiques, mécanismes et dispositifs institutionnels

Sur la base des résultats de cette concertation, la tâche consistera :

- à formuler des propositions de réaménagement institutionnel
- à formuler des politiques et stratégies, avec surtout les modalités adéquates de mise en œuvre

Dans cette perspective les dispositions à prendre pour permettre aux acteurs de base de jouer leurs rôles seront définies ; elles comporteront notamment une politique adéquate d'information, de renforcement des capacités, de mise en réseau et plus généralement de capacités de lobbying. Dans cette optique la place et les rôles particuliers des politiques de coopération seront redéfinis et serviront de trame de négociation sur la révision de la réforme des OIG et l'appui de la coopération au processus d'intégration dans son ensemble.

Les bailleurs de fonds comme les Etats ont fait du discours sur la participation et la bonne gouvernance un credo. A cet égard, les propositions issues de la réflexion des acteurs de la société civile doivent se traduire en engagement de les faire respecter, tant de la part des Etats que des bailleurs de fonds. ³

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie générale

- AKANNI-HONVO, Adrien. «Intégration régionale, effets frontières et convergence ou divergence des économies en développement.» Région et Développement 17-2003 (2003): 109-143.
- BEKOLO-EBE, Bruno. «L'intégration régionale en Afrique: caractéristiques, contraintes et perspectives.» Mondes en développement 3 (2001): 81-88.
- BIO-GOURA, S. «Les TEC de la CEDEAO et leurs Conséquences sur l'Intégration Régionale et les Négociations des APE.» 2006.
- BUNDU, Abass. «La CEDEAO et l'avenir de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.»
- KIPRE, Pierre. Intégration régionale et développement rural en Afrique de l'Ouest. Sides, 2006.
- LAMBERT, Agnès. «Les commerçants et l'intégration régionale.» Le Sénégal et ses voisins, Dakar: Espace-temps, (1994).
- LAVERGNE R. (sdir.), Intégration et coopération régionale en Afrique de l'Ouest, Paris: Karthala-CRDJ, (1996) 41-62
- LAVERGNE, Réal P. Intégration et coopération régionale en Afrique de l'Ouest. Éditions Karthala; Ottawa: CRDI 1996.
- PETITEVILLE, Franck. «Les processus d'intégration régionale, vecteurs de recomposition du système international?» Études internationales 28.3 (1997).

WEBOGRAPHIE

- UNESCO. CULTIVONS LA PAIX. [En ligne]. (Page consultée le 15/06/2012)
http://www3.unesco.org/iycp/fr/fr_sum_cp.htm
- UNESCO. Rapport de synthèse préliminaire de l'ONU sur une culture de la paix 1998. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001130/113034F.pdf>
- EDH (Explorons le Droit Humanitaire) Introduction, page 12 [En ligne]. (Page consultée le 15/06/2012).
<http://www.ehl.icrc.org/images/resources/pdf/otherlanguages/french/Introductory.pdf>
- United Nations, Peace Education , The origins [en ligne] Page consultée le 15/ 06/ 2012,
<http://www.un.org/cyberschoolbus/peace/frame2.htm>
- EDH (Explorons le Droit Humanitaire) Module 2, page 5. [En ligne]. (Page consultée le 15/06/2012).
<http://www.ehl.icrc.org/images/resources/pdf/otherlanguages/french/Module2.pdf>
- EDH (Explorons le Droit Humanitaire) Module 2, page 8. [En ligne]. (Page consultée le 15/06/2012).
<http://www.ehl.icrc.org/images/resources/pdf/otherlanguages/french/Module2.pdf>
- Alain MOUCHOUX, Forum Universalité des droits de l'Homme OSLO 21 - 22octobre 2010, Discours d'ouverture, [en ligne]. Page consultée le 15/06/2012
http://forumoslo.fede.org/textes/fr/Alain_Mouchoux_discours_ouverture_FR.pdf
- César NTANGU LIHAU Approche bibliométrique et bibliographique des Rapports du Secrétaire Général de l'Onu sur les violations des droits de l'homme commis en République démocratique du Congo. 2001 [En ligne] Page consultée le 15/06/2012.
http://www.memoireonline.com/12/08/1716/m_Approche-bibliometrique-et-bibliographique-des-Rapports-du-Secretaire-General-de-lOnu-sur-les-violations.html
- J. Mourgeon. Dictionnaire des questions internationales. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012.
<http://books.google.sn/books?id=FpshNWAJKKsC&pg=PA123&lpg=PA123&dq=J.+Mourgeon>
- UNICEF. La Convention relative aux droits de l'enfant. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012
http://www.unicef.org/french/crc/index_30207.html
- Civisme et citoyenneté. Le site du CIQ de l'Etang de l'Olivier. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012.
http://ciq.etangolivier.istres.over-blog.fr/pages/Civisme_et_citoyennete-212670.html
- Dictionnaire Français Larousse . [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012
http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/citoyen_citoyenne/16241
- Capitalisation du Projet UNESCO - Luxembourg 548 RAF 3000. Formation aux droits humains, à la citoyenneté et à la démocratie locale au Sénégal, Mali et Burkina Faso. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001813/181306fo.pdf>
- Dictionnaire Français Larousse. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012
<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/Civisme%20>
- Citations Françaises. Edouard Herriot. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012.
<http://www.citations-francaises.fr/Une-democratie-bien-comprise-est-pas-un-regime-qui-maintienne-artificiellement-entre-les-hommes-une-egalite-chimerique-est-un-regime-de-libre-selection-qui-assigne-autre-limite-ascension-sociale-que-l-citation-177702.html>
- GAXIE, Daniel. «Démocratie». In Encyclopédia Universalis [En ligne]. (Page consultée le 15/06/2012)
<http://www.universalis.fr/encyclopedie/democratie/>
- ACE. Définition de la démocratie. [En ligne]. (Page consultée le 15/06/2012)
<http://aceproject.org/main/francais/ve/vec05b01.htm>
- Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance, additionnel au protocole

WEBOGRAPHIE

relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. [En ligne]. (Page consultée le 15/06/2012).

<http://www.comm.ecowas.int/sec/fr/protocoles/Protocole-additionnel-sur-la-Bonne-gouvernance-et-la-democ.pdf>

- « Tout le monde veut sauver la planète, mais personne ne veut descendre les poubelles. Jean Yanne. [En ligne]Page consultée le 15/06/2012
<http://scarlettsansrhett.wordpress.com/2009/05/30/tout-le-monde-veut-sauver-la-planete-mais-personne-ne-veut-descendre-les-poubelles/>
- Saphir Développement. Assistance en Santé publique. [En ligne]. (Page consultée le 15/06/2012)
<http://saphirdeveloppement.org/domaine-competences/assistance-sante-publique.html>
- L'Oms penchée sur les Africains. 20 Novembre 2006. [En ligne] Page consultée le 15/06/2012
http://www.destinationsante.com/fr_depeche.php?id_rubrique=26&id_article=19917&cat=1
- Census.gov, People and household, International programs, main data, International data base. 2012. [En ligne] Page consultée le 15/06/2012
<http://www.census.gov/population/international/data/idb/region.php>
- Plaquette de l'ONG Planet'Ere. [En ligne] Page consultée le 15/06/2012
http://www.planetere.org/ancien_site/telech_doc/plaquette_ong.pdf
- Wenceslas Sacré Coeur MONZALA. Les initiatives d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : analyse du cadre institutionnel de la CEDEAO. 2009. [En ligne]. Page consultée le 15/06/2012.
http://www.memoireonline.com/04/11/4492/m_Les-initiatives-dintegration-regionale-en-Afrique-de-lOuest--analyse-du-cadre-institutionne17.html

ANNEXES

Orientations pédagogiques

1. L'approche par les compétences.

Les programmes actuels de l'enseignement moyen sont présentés en termes de contenus. Le professeur a ainsi pour tâche d'amener à acquérir un corpus de connaissances. Il n'existe pas, de ce point de vue, un souci explicite de la mobilisation de ces connaissances en situation. Pourtant, il est aujourd'hui avéré que l'appropriation de nombreuses connaissances livresques ne garantit pas toujours la possibilité de les mobiliser dans des situations d'action

Ces insuffisances décelées dans cette modalité de planification positionne l'entrée par les compétences. Cette approche consacre la pédagogie de l'intégration qui permet à l'élève de mobiliser, de façon pertinente, ses acquis pour résoudre des situations complexes à l'image de ce qui se fait dans la vie active. La compétence, qui est en fait un « savoir-agir », s'appuie sur la capacité de l'apprenant de **mobiliser** ses acquis, de les **intégrer** et de les **transférer**.

L'approche par les compétences s'appuie sur deux théories.

Une première qualifiée de « constructiviste » selon laquelle il n'y a de connaissance que construite par l'expérience. L'apprenant doit construire son savoir à travers plusieurs situations.

Une seconde, appelée « **socio-constructiviste** » (née de la première) qui met l'accent sur la dimension relationnelle de l'apprentissage. L'apprenant construit son savoir en contact avec les autres et en contact avec l'environnement social.

- **Pourquoi l'approche par les compétences?**

Premièrement, l'approche par les compétences indique de manière claire ce que l'apprenant doit maîtriser ; l'accent ne sera plus mis sur ce que l'enseignant(e) doit enseigner.

Deuxièmement, cette approche permet **de donner du sens aux apprentissages**. Il faut dépasser la situation paradoxale qui conduit les élèves à se demander à quoi sert tout ce qu'ils apprennent à l'école. Ainsi, l'approche par les compétences lui apprend à situer continuellement les apprentissages par rapport à des situations qui ont du sens pour lui, et à utiliser ses acquis dans ces situations.

Enfin, l'approche par les compétences permet de certifier les acquis de l'élève en termes de résolution de situations concrètes, et non plus en termes d'une somme de savoirs et de savoir-faire que l'élève s'empresse souvent d'oublier, et dont il ne sait pas comment les utiliser dans la vie active.

2. La pédagogie de l'intégration (au service de l'approche par les compétences).

L'approche par les compétences a pour base méthodologique la pédagogie de l'intégration.

- Comment définir la pédagogie de l'intégration ? : il s'agit de mettre en place un processus qui ne se contente pas de cumuler les connaissances et les savoir-faire, mais qui apprend à l'élève à mobiliser ces acquis pour résoudre des situations - problèmes ayant du sens pour lui.

Remerciements

UNESCO

YDO Yao

Chef Section ED/PSD
UNESCO-BREDA
Sénégal
Email : y.ydo@unesco.org
Tél. : (+221) 77 529 45 77

GUISSE Papa Banga

Coordonnateur de projet sous régional
UNESCO-BREDA
Sénégal
Email : pb.guisse@unesco.org
Tél. : (+221) 77 728 83 86

CEDEAO

Adrienne Yandé DIOP

Commissaire Genre et Développement Humain

MAGA Abdoulaye

Directeur Education, Culture, Science et
Technologie
ECOWAS
Email : amaga@ecowas.int

NIKIEMA Dieudonné

Manager Ecowas Peace Fund
CEDEAO / ABUJA
Nigéria
Email : wendbarka@yahoo.fr
Tél. : (+234) 812 912 53 14 /
(+234) 813 538 00 09

OGBE Rachel

Principal Program Officer Education
CEDEAO / ABUJA
Nigéria
Email : rachelogbe@gmail.com
Tél. : (+ 234) 803 320 10 59

OOUAKOU Roland

Chef Division Science et Technologie
CEDEAO / ABUJA
Nigéria
Email : rkouakou@ecowas.int

Tél. : (+224) 706 800 44 76

Experts

AGLO John

Professeur Université de Lomé
Togo
Email : john.aglo@tg.refer.org
Tél. : (+228) 90 12 41 36

ADENIYI Elias Ola

Director Research
Nigeria
Email : elisaden76@yahoo.com
Tél. : +234 803 598 36 75

ADOTEVI Adoté-Bah

TTISSA Manager
UNESCO- BREDA
Sénégal
Email : Ab.adotevi@unesco.org
Tél. : +221 33 849 23 19

AJIBEWA Aderemi

Commission CEDEAO
Nigéria
Email : remiajibewa@yahoo.co.uk
Tél. : +234 703 410 3880

ANSAH Samuel

Director Teacher Education
Ghana
Email : samansah54@yahoo.com
Tél. : 02 44 11 28 02

AAWORB-NANG MAABOBR KOR Jacob

Director Curriculum Research
Ghana
Email : Korjacob313@yahoo.com
Tél. : 02 44 79 85 21

BA Fatimata
Directrice / Inspectrice du Primaire et du
Secondaire
INEADE
Sénégal

Email : fatiba_ng@yahoo.fr
Tél. : (+221) 775 36 25 07

BADINI/KABRE Alimata

Directrice de l'Education artistique, culturelle, environnementale et en matière de population et de citoyenneté
DEACEMPC
Burkina Faso
Email : alimata_badini@yahoo.fr
Tél. : 00226 78 21 40 55 / 0026 70 71 47 78

BAH Lalya Ibrahima

ADEA

BARRY Fatoumata Bint

Directrice de l'Ecole Normale des Instituteurs de Dubréka (Professeur d'Ecole Normale)
l'Ecole Normale des Instituteurs de Dubréka
Guinée
Email : bintacamara83@yahoo.fr
sambinta2012@yahoo.fr
Tél. : +224 62 42 22 24 / +224 65 29 15 99

BATIONO Jean-Claude

Directeur de l'Ecole normale supérieure de Koudougou
ENSK
Burkina Faso
Email : jclaud_bationo@yahoo.fr
Tél. : +226 70 05 11 95

BOZARI Ibrahim Rabi

DG/INDRAP/MEN/A/PLN
Niger
Email : Bsoli1@yahoo.fr
+227 96 98 15 70

CAMARA Moussa

Enseignant-Chercheur / Chef de Département
ISSEG
Guinée Conakry
Email : mousjair@yahoo.fr
Tél. : (+224) 60 61 87 43 / (+224) 62 95 81 18

COMPAORE Pamoussa

Directeur des Etudes et de la Planification
DEP
Burkina Faso

Email : compaf2002@yahoo.fr
Tél. : +226 76 47 93 01

CONDE Fodé

Professeur d'Ecole Normale
Directeur des Etudes/ENI/ICINDIA
ENI
Guinée Conakry
Email : focond57@yahoo.fr
Tél. : (+224) 62 97 8018 / (+224) 69 0142 83

COULIBALY/HAIDARA Téné Natogoma

Inspecteur de l'Enseignement Secondaire
Côte d'Ivoire
Email : tnhaidara@yahoo.fr
Tél. : +225 01 33 95 87

DAOUDA Abdourahamane

Directeur des Etudes et de Programmation
Niger
Email : daouda0708@gmail.com
abdaouda62@hotmail.fr
Tél. : +227 97 97 49 08 / +227 96 96 72 83

DA CUNHA Pascoal

Sous directeur de ENS « Tchico Té »
ENSTT
Guinée Bissau
Email : pacoregas@yahoo.com
Tél. : 245 667 04 77 / 245 525 42 95

DANTSEY Koffi Edinam

Ingénieur Agro- environnementaliste /
Consultant / Ancien coordonnateur adjoint pour
l'Afrique du Projet Biosécurité PNUE à Nairobi
Togo
Email : koffidantsey@yahoo.fr
Tél. : (+228) 90 94 59 53

DIA Mamadou Ndiaye

Chef de Division/Commission
UNESCO
Sénégal
Email : dadeissa82@yahoo.fr
Tél. : +221 776 33 81 70

DIABOUGA Yombo Paul

Directeur des Etudes et de la Planification
DEP

Ont participé au travail

Burkina Faso

Email : ydiabouga@yahoo.fr

Tél. : 00226 70 75 40 11

DIAGNE Ousmane Doudou Maty

INEADE

Sénégal

Email : odmdfr@yahoo.fr

Tél. : +221 776592636

DIARRA Abou

Professeur

Mali

Email : abou.diarra@netcourrier.com

Tél. : (+223) 76 20 01 72

DIKENOU Kwami Christophe

Professeur d'éthique - responsable du master d'éthique; Université de Lomé

Togo

Email : kdikenou@tg.refer.org

Tél. : (+228) 90 08 19 33

DOUMONGUE Djouma

Inspecteur de l'Education nationale/ Doyen de l'Inspection générale de l'éducation

Togo

Email : doumongue2006@yahoo.fr

Tél. : (+228) 90 05 62 98 / 22 21 21 29

EJIME Paul

PO Communication ECOWAS

Email : paul.ejime@gmail.com

Tél. : + 234 80 72 88 13 91

EKOUE Yaovi

Inspecteur de l'Education nationale / Directeur; Ecole normale des instituteurs de Notsè

Togo

Email : victorekouey@yahoo.fr

Tél. : (+228) 90 22 35 01

EL OUMRANY Lalla K.

Consultante Plateforme Africaine pour l'Education des Jeunes et des Adultes

Mali

Email : lakhadeija@gmail.com

Tél. : +223 73 33 43 37

ESSE Dominique

Chef de service Evaluation des Apprentissages

- Formation de la Direction de l'Inspection

Pédagogique

MEMP

Bénin

Email : esdak77@hotmail.fr

Tél. : +229 95 49 64 74 / +229 96 80 94 48

FAYE Magatte

Coordonnateur Projet CapEFA

UNESCO

Togo

Email : ma.faye@unesco.org

Tél. : (+228) 90 83 76 98

GABA K. Mawusé

Inspecteur de l'Education Nationale à la retraite , Direction des Formations

Togo

Email : gabeliab@yahoo.fr

Tél. : (+228) 90 36 33 03

GAYFOR Zawu B.

Instructor

University of Liberia

Liberia

Email : zawubgayflor@yahoo.com

Tél. : (+231) 886415176

GOABGA Emmanuel W.

Secrétaire général du Ministre de l'Education nationale et de l'Alphabétisation

Ministère de l'Education nationale et de

l'Alphabétisation

Burkina Faso

GUEYE Issakha

INEADE

Sénégal

Email : gueyeeissakha@yahoo.fr

Tél. : +221 775727207

II MARA Facely

Directeur Adjoint - Direction Nationale de l'Education Civique

Guinée donfas02@yahoo.fr

Tél. : +224 68 24 21 36 / 64 28 80 70

JALLOW Mohammed B. S.

Director of Planning
Gambie
Email : msjallow@ganet.gm

KABA Asta

Curriculum Specialist Ministry of Education
Libéria
Email : assakani@yahoo.com
Tél. : 231 88 06 22 722

KABORE/OUEDRAOGO Juliette

Directrice générale de la Recherche, des
Innovations en Education et de la Formation
DGRIEF
Burkina Faso
Email : kaboued@hotmail.com
Tél. : +226 70 35 64 72

KALLON Mohamed Peps

Principal Lecturer; Freetown Teachers College
Sierra Leone
Email : pepskay@yahoo.com
Tél. : (+232) 76 73 25 48

KANE Soumaila

Chef de service
DPFC
Côte d'Ivoire
Email : somailakane@yahoo.fr
Tél. : (+225) 01 85 06 98
(+225) 07 69 18 22

KARNGBAE Leeway Dave

Field Coordinator
Ministry of Education
Liberia
Email : ikarngbae@yahoo.com
Tél. : (+231) 76 34 63 55
(+231) 776346355

KERKULA Peter L.

Teacher University of Libéria
Libéria
Email : plibertykerkula@yahoo.com
Tél. : 231 654 35 58

KONANDJI Youssouf

C/DPS-DNP/MEAPLN
Mali
Email : youssoufkonandji@yahoo.fr
00223 66 71 83 17

KONE/TRAORE Nathalie

Vice-Présidente FASCAO/WACSOFF
FASCAO/WACSOFF
Email : nathaliekone05@yahoo.fr
Tél. : +225 08 27 95 48 / +225 22 41 53 73

KOUGBLENOU Akoété

Secrétaire Général Commission nationale
UNESCO
Togo
Email : akoungle55@yahoo.fr
Tél. : (+228) 90 20 63 47

LANDIM CORREIA Rui

Directeur Général
INDE
Guinée Bissau
Email : landimrui@yahoo.com
Tél. : 245 524 23 37

LANKOANDE Emmanuel

Ministère de l'Education nationale et de
l'Alphabétisation
Burkina Faso

LANTOMEY Koffi Ouboènalè

Directeur - Direction des enseignements
préscolaire et primaire
Togo
Email : lantomeylucien@yahoo.fr
Tél. : (+228) 90 07 52 55
(+228) 22 22 13 37

LO CISSE Ndeye Fama

Chercheur
INEADE
Sénégal
Email : mamefamalo@gmail.com
Tél. : 76 689 83 03

Ont participé au travail

MANSARAY Imelda Ann Marie

Principal Lecturer
Freetown Teacher College
Sierra Leone
Email : imeldamansaray@yahoo.com
Tél. : (+232) 76 53 09 64

MBAYE Amicoleh

Director Basic and Secondary Education
Gambie
Email : mbayeamie@yahoo.co.uk
Tél. : 00220 990 94 00

MENSAH Félix

Spécialiste des Curricula C/SF/MEMP
Bénin
Email : mensahfelix@yahoo.fr
00229 97 87 93 95

MENSAH-PIERUCCI Tchotchou Marcelline

Directrice générale; Direction de la
consolidation de la démocratie et de la
formation civique
Togo
Email : tchomacym2@yahoo.fr
Tél. : (+228) 91 42 4270

NASSOURI Seydou

Directeur général de l'Ecole Nationale des
Enseignants du Primaire de Loumbila
ENEP
Burkina Faso
Email : snassouri2001@yahoo.fr
Tél. : +226 70 23 70 13

NDIAYE Bala

INEADE
Sénégal
Email : ndiayebala@hotmail.fr
Tél. : +221 77 544 53 05

NDIAYE BEYE Khady

SG
Direction de la Planification et de la Reforme/
MEN
Sénégal
Email : Khady12001@yahoo.fr
ndiaye0910@gmail.com
Tél. : +221 775 38 30 63

NDOMBI Christian

Conseiller Régional/CLT
UNESCO- BREDIA
Sénégal
Email : c.ndombi@unesco.org
Tél. : +221 33 849 23 23

NDOW Isatou

Head of School
Gambia College
Gambie
Email : isatoundw@yahoo.co.uk
Tél. : (+220) 990 88 26 / 448 30 62

NZAU MUTETA Ginette

Représentante résidente de la BAD au Burkina
BAD
Burkina Faso m.nzau@afdb.org

ONOKOKO Gaspard

GRAREDEP
Sénégal
gaspano@yahoo.fr
Email : +221 775530857

OUATTARA Kourbié Modibo

Ministère de l'Education nationale et de
l'Alphabétisation
Burkina Faso

OLUTAYO Olusegun

Commission CEDEAO
olutayosegun@gmail.com
Email : +228 66 04 15 23

OUEDRAOGO/ZONGO Eléonore J
GTENF/ADEA Groupe de Travail sur l'Education
non Formelle
Burkina Faso
Email : zongoelo@yahoo.fr
Tél. : +226 50 36 58 45 / 70 23 96 94

PACODI T. Barthélémy
CNU
Burkina Faso

SACANOUD Kouamé Benoit
Enseignant-chercheur
ENS
Côte d'Ivoire
Email : sacanoud@hotmail.fr
Tél. : (+225) 07 25 80 96

SAM Kuilbila
Directeur général des Inspections et de la
formation pédagogique
DGIFP
Burkina Faso
Email : samkuil20@gmail.com
Tél. : +226 70 74 97 94

SAMAH Tinka
Inspectrice de l'Education nationale chargée du
préscolaire
Direction des enseignements préscolaire et
primaire
Togo
Email : batoli3@yahoo.fr
Tél. : (+228) 90 09 30 95

SARR Abdou
IA/DAKAR
Sénégal
Email : Sarrabdou70@yahoo.fr
+221 77 3793421

SAWADOGO S. Innocent
Ministère de l'Education nationale et de
l'Alphabétisation
Burkina Faso

SIBY Marie
MEN/CABINET
Sénégal
Email : koundas@yahoo.fr
Tél. : +221 776312357

SOULAMA Baba Ahmed
Secrétaire général de la Commission nationale
pour l'UNESCO
CNU
Burkina Faso
Email : ahmsoulama@gmail.com
Tél. : +226 70 26 49 85

SY/OUEDRAOGO Agathe
CCCD Coordinator Plan Burkina Faso
Burkina Faso
Email : sy.agathe@plan-international.org /
agathe@yahoo.fr

TALL Boubacar
Consultant
Institut National d'Etude et Action/INEADE
Sénégal
Email : boubacartall@gmail.com
Tél. : +221 775 49 17 62

TOURE Birama
INEADE
Sénégal
Email : biramatoure@gmail.com
Tél. : +221 775503495

TOURE THIAM Maréma
Chef section SHS
UNESCO
Sénégal
Email : m.toure-thiam@unesco.org
Tél. : (+221) 77 6379 615

TOURE Moustapha
Secrétaire Exécutif
CEB/DPRE
Sénégal
Email : amedytoure@yahoo.ca
Tél. : +221 77 534 17 31

Ont participé au travail

TRAORE/BICABA B. Madeleine

Ministère des Droits Humains
Burkina Faso
Email : bicmado@yahoo.fr
Tél. : 00226 70 39 44 04

TRAORE Issiaka

CNU
Burkina Faso

TRAORE Mamadou

Ministère de l'Education nationale et de
l'Alphabétisation
Burkina Faso

UGWUNZE Gloria

Research Officer
CEDEAO / ABUJA
Nigéria
Email : gugwunze@ecowas.int
Tél. : (+234) 80 55 60 50 25

WANDAOGO Issa

Ministère de l'Education nationale et de
l'Alphabétisation
Burkina Faso

WENMENGA Siassan

CNU
Burkina Faso

ZAGRE Patricia

CNU
Burkina Faso

ZAN Elie

Ministère de l'Education nationale et de
l'Alphabétisation
Burkina Faso

Infographie

DIOUF Assane

Infographe
UNESCO
Sénégal
Email : adcreamedia@yahoo.fr
Tél. : +221 775707359

Assistantes

BOMBO Viviane

Secrétaire Bilingue
CEDEAO / ABUJA
Nigéria
Email : viebombo@gmail.com
vbomboahou@ecowas.int
Tél. : (+234) 706 423 10 90

GANDZION Olivia

Stagiaire
UNESCO-BREDA
Sénégal
Email : olivia.gandzion@hotmail.fr

GARCIA Nina

Stagiaire
UNESCO-BREDA
Sénégal
Email : nina.garcia09@gmail.com

KANE Mame Diarra

Assistante
UNESCO- BREDA
Sénégal
Email : md.kane@unesco.org
Tél. : +221 77 193 26 71




Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Bureau de Dakar
Bureau régional
pour l'éducation
en Afrique

